

YVELINES ENVIRONNEMENT

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique



*Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.*

Assemblée Générale
Rapport Moral pour l'Année 2018

Sommaire

1 Avant-propos

p.5

1-1	Le Grand Paris et les transports	p.5
1-2	Point sur les CDT (Contrats de Développement Territorial)	p.5

2 Réalisations pendant l'année 2018

p.6

2-1	Cycle d'Education à l'Environnement 2017-2018 « <i>nos amies les prairies</i> »	p.6
2-2	Les Journées de Chèvreloup	p.7
2-3	Exposition à la Bergerie Nationale	p.7
2-4	Journées de formation dans le cadre du Cycle d'Education à l'Environnement 2018-2019	p.7
2-5	Visite de l'usine d'épuration Carré de Réunion	p.8
2-6	Brèves	p.8
2-7	Commissions et Comités	p.8

3 Dossiers et Commissions suivis par Yvelines Environnement pendant l'année 2018

p.9

3/A – les Dossiers

3-1	La Plaine de Versailles	p.9
3-2	L'OIN de Saclay – l'EPAPS	p.10
3-3	Conseil Départemental Environnement Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)	p.12
3-4	Le Schéma de Services Portuaires d'Ile-de-France – Port Seine Métropole Ouest (PSMO)	p.13
3-5	Les conséquences du Schéma Régional Eolien dans les Yvelines	p.16
3-6	La Tangentielle Ouest – le Tram-Train, « Tram13 Express »	p.16
3-7	Le PLUI de GPS&O	p.18
3-8	L'Atlas des Yvelines	p.19
3-9	L'avancée du RER E	p.19
3-10	Le SPI Vallée de Seine (Secrétariat permanent - Pollutions industrielles)	p.19
3-11	CALCIA : projet d'extension de carrière	p.19

3/B – les Commissions et Comités départementaux

3-12	Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'Aérodrome de Chavenay	p.21
3-13	Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome des Mureaux	p.21
3-14	Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole	p.22
3-15	Commission Consultative de l'Environnement de la Base aérienne 107 de Villacoublay	p.24
3-16	Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) – HYDREAULYS	p.25
3-17	Commission Consultative des Services Publics Locaux – Syndicat Mixte pour la Gestion des Eaux de Versailles et de Saint Cloud (SMGSEVESC)	p.29
3-18	Commission Départementale chargée d'établir la liste d'aptitudes aux fonctions de commissaire enquêteur	p.29
3-19	Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF)	p.30
3-20	Commission Départementale d'Implantation des Antennes relais de radiotéléphonie mobile	p.30
3-21	Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA)	p.30
3-22	Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS)	p.31
3-23	Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CNDPS)	p.32

3-24	Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites – Formation CARRIERES	p.33
3-25	Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)	p.33
3-26	Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM)	p.33
3-27	Commission Locale d'Information (CLI) des Installations nucléaires du Plateau de Saclay	p.33
3-28	Commission Locale de l'Eau (CLE) de la Mauldre - CO.BA.H.MA	p.36
3-29	Commission de Concertation et de Suivi de l'Environnement (CCSE) de l'usine CALCIA	p.36
3-30	Commission de Suivi de Site (CSS) de la Société ITON SEINE à Bonnières sur Seine	p.36
3-31	Commission de Suivi de Site de l'installation de traitement et de stockage de déchets exploitée par la Société EMTA à Guitrancourt	p.36
3-32	Commission de Suivi de Site du Bassin industriel LIMAY/GARGENVILLE/PORCHEVILLE	p.37
3-33	Commission de Suivi du Site Seine Aval – SIAAP	p.38
3-34	Commission de Suivi de Site de la Société TRAPIL à Coignièrès	p.39
3-35	Commission de Suivi de Site du bassin industriel de Triel sur Seine / Carrières-sous-Poissy Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SIDRU	p.39
3-36	Commission de Suivi de Site pour l'usine d'incinération « CRISTAL » à Carrières-sur-Seine Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SITRU	p.43
3-37	Commission de Suivi de Site du site STORENGY - stockage souterrain gaz naturel de Beynes	p.44
3-38	Commission de Suivi de Site du site STORENGY - stockage souterrain gaz naturel de St Illiers la Ville	p.45
3-39	Comité Consultatif de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale de l'Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines	p.45
3-40	Comité Consultatif Scientifique et des usagers de la Forêt de Rambouillet	p.45
3-41	Comité de gestion patrimoniale de la forêt domaniale de Marly	p.45
3-42	Comité de gestion patrimoniale de la forêt de Saint Germain en Laye	p.46
3-43	Comité de gestion patrimoniale de la forêt domaniale de Versailles	p.46
3-44	Comité de Pilotage de l'Etude de zone en Vallée de Seine	p.47
3-45	Comité de Pilotage du site Natura 2000	p.47
3-46	Comité de Suivi de Site Lafarge Granulats à Guerville	p.47
3-47	Comité de Suivi de Site Lafarge Granulats à Sandrancourt	p.47
3-48	Comité des Usagers de la Forêt de Rosny sur Seine	p.47
3-49	Comité technique départemental de la SAFER	p.47

4 Projets d'Yvelines Environnement pour 2019 **p.48**

4-1	Le Cycle d'Education à l'Environnement 2018-2019 « <i>nos amis les aliments de nos saisons</i> »	p.48
4-2	Les Journées de Chèvreloup 8 & 9 juin 2019	p.48
4-3	Exposition à la Bergerie Nationale du 6 juillet au 1 ^{er} sept. 2019	p.48
4-4	Brèves	p.49

5 Résolutions et conclusions **p.50**

5-1	Résolutions	p.50
5-2	Conclusions	p.53

6 Activités des associations adhérentes d'Yvelines Environnement **p.54**

6-1	ACURDI	p.55
6-2	Amis de la Forêt de Saint Germain et de Marly	p.55
6-3	Association Apremont et son manoir (AASM)	p.57
6-4	Association Avec Richard Mique	p.58

6-5	Association bucoise pour la Protection et l'Amélioration du Cadre de Vie, de l'Habitat et de l'Environnement (APACH)	p.58
6-6	Association De Bange-Houdon	p.59
6-7	Association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs (AAVRE)	p.60
6-8	Association des Naturalistes des Yvelines (ANY)	p.62
6-9	Association La Saint Lambert (LSL)	p.64
6-10	Association pour la Protection de l'Environnement de Plaine de Versailles (APEPV)	p.65
6-11	Association pour la Protection de Prunay en Yvelines (APPY)	p.71
6-12	Association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement à Jouars-Pontchartrain (APPEJP)	p.72
6-13	Association pour la Sauvegarde et la mise en Valeur de l'Aqueduc de Louveciennes (ASVAL)	p.74
6-14	Association SAUVER	p.74
6-15	DELTA Commune des Essarts le Roi	p.74
6-16	Maurepas d'Hier et d'Aujourd'hui	p.74
6-17	Patrimoine et Avenir de Rambouillet et de sa Région (PARR)	p.77
6-18	Réaliser l'Accord Cité Nature Espace (RACINE)	p.77
6-19	Sauvegarde et Animation de Versailles et Environs (SAVE)	p.78
6-20	Sauvons la Tournelle	p.79
6-21	Société Historique et Archéologique de Rambouillet et de l'Yveline (SHARY)	p.81
6-22	Syndicat d'Initiative et de Défense du site du Vésinet (SIDSV)	p.82

Avant-propos

Conformément à la législation, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport moral de notre Association Yvelines Environnement pour l'année **2018** approuvé par notre Conseil d'Administration en date du 27 mai 2019.

L'année 2018 a été marquée par la poursuite des développements de projets importants qui marqueront durablement l'environnement du département des Yvelines et de la région Ile-de-France, comme l'aménagement du Plateau de Saclay et de Satory, la ligne 18, le tram 13 et les aménagements programmés en vallée de Seine, dans le cadre du Grand Paris défini par la loi du 3 juin 2010.

Yvelines Environnement a participé aux concertations et enquêtes publiques de plusieurs projets.

Yvelines Environnement déplore toutefois d'avoir été dans l'obligation de recourir et poursuivre des actions en justice contre des projets qui portent atteinte à l'environnement, en particulier contre des projets de construction d'éoliennes.

NB : Comme précisé dans nos statuts, Yvelines Environnement tient à réaffirmer son indépendance vis-à-vis de tout Parti Politique, et autres groupes professionnels ou confessionnels.

1-1 Le Grand Paris et les transports

Voir Rapport Moral Yvelines Environnement 2017

Sur les transports

- Il y a le nouveau plan VGP KEOLIS STIF, c'est un progrès.
- Sur la ligne 18 on pourrait épiloguer sur les prévisions peu solides concernant les fréquentations estimées, sur l'absence de prise en compte des besoins de liaisons Nord Sud pourtant majeurs, ainsi que sur la frilosité concernant les plans de déplacements des organismes (entreprises ou collectivités publiques).
- L'absence de visibilité sur les plans d'amélioration des RER B et C est aussi à souligner.

A l'occasion des Assises de la mobilité en 2017, Yvelines Environnement avait adressé des questions concernant les études de mobilités sur la zone de l'OIN Paris Saclay. Des rappels ont été faits à chaque réunion d'échanges organisée par l'EPAPS.

On doit constater qu'il n'y a pas eu de progrès sur la mise en commun des préparatifs des plans de déplacement des personnels des établissements concernés. Aucune étude de synthèse sur les fréquentations des infrastructures actuelles (les RER et les lignes de Bus) n'a pu être présentée. Les prévisions de fréquentation de l'éventuelle ligne 18 de la SGP sont toujours aussi floues.

Les engagements sur le CPER de 2015-2020 ne font pas l'objet d'un suivi clair pas plus que les préparatifs du prochain CPER 2020-2025. A ce jour les mécanismes du CPER n'ont toujours pas été clairement précisés. L'articulation entre Région et département reste totalement floue.

Sur Satory

Manque de visibilité sur les étapes de financements des aménagements de la ZAC mais aussi de ceux voisins directs hors ZAC.

Des études ont été lancées depuis 2016 comme en témoignent les préparatifs du CDT Yvelines. L'ensemble des études n'a pu être consulté par les associations même après leurs publications internes.

Une enquête publique de DUP est sur le point de s'ouvrir à mi 2019 au moment des vacances et pour une durée très limitée comme si on ne voulait pas ouvrir les dossiers au public.

A ce jour le dossier manque cruellement de visibilité sur la consolidation des étapes préalables indispensables tant sur les études que sur les opérations préalables d'infrastructure ceci avant tout aménagement et toutes constructions.

Les difficultés actuelles de circulation, les zones écologiques sensibles, les paysages à protéger, les impératifs industriels de la défense imposent une clarification sur l'enchaînement raisonné du faisable. L'implication des acteurs locaux entreprises, associations, élus doit être mieux organisée par les aménageurs afin de permettre des concertations entre les différents acteurs.

1-2 Point sur les CDT (Contrats de Développement Territorial)

Voir Rapport Moral Yvelines Environnement 2017

Site de référence : <http://www.grand-paris.jll.fr/fr/projet-grand-paris/cdt/>

En 2018 :

Les relances de SAVE, association membre d'Yvelines Environnement, vers la préfecture concernant le **CDT Yvelines** et les dispositifs prévus pour en suivre la mise en place, n'ont conduit à aucun résultat.

A noter également que l'articulation du CPER (Contrats de Plan État Région) avec le département n'est toujours pas officialisée...

2- Réalisations d'YVELINES ENVIRONNEMENT pendant l'année 2018

2-1 Cycle d'Education à l'Environnement 2017/2018

Notre Cycle d'Education à l'Environnement **2017/2018** avait pour thème : « **nos amies les prairies** » et a été organisé en liaison avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Yvelines et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Il a été mis en place grâce au soutien de nombreux partenaires : le Conseil départemental des Yvelines, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles-Yvelines, la Ferme du Manet, l'INRA, l'ONF, la Réserve Naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, le Réseau de Transport d'Electricité (RTE), SEOP/SEVESC, et a été diffusé grâce à la SNCF et « Toutes les Nouvelles ».

Pourquoi avoir choisi de mettre à l'honneur « les prairies » ?

Parce qu'elles sont indispensables pour préserver la biodiversité.

Différents types de prairies existent mais les plus représentatives sont humides (dites hygrophiles), sèches (xérophiles), ou encore celles qui sont ni humides ni sèches (mésophiles).

Chaque catégorie a une importance capitale pour :

- L'épuration des eaux
- L'absorption des crues
- Le renforcement des berges
- La conservation des corridors écologiques
- La préservation de la biodiversité

L'approche faunistique a une place très importante également permettant la régénération de la biodiversité : les herbivores de grande taille entretiennent les espaces naturels, et sont complémentaires des bovidés domestiques.

La gestion des espaces naturels par l'éco-pâturage présente aussi de nombreux avantages, notamment sur le plan écologique, social et économique. En outre, elle permet de soutenir la filière élevage et de préserver les races rustiques en voie de disparition.

Partageons et diversifions l'utilisation des prairies afin de mieux les protéger !

Ce Cycle d'Education à l'Environnement était destiné aux scolaires de 5 à 15 ans du département des Yvelines. Les individuels ont pu également participer car les bulletins de notre jeu concours étaient mis à leur disposition dans toutes les gare SNCF du département.

L'objectif de cette manifestation est de sensibiliser les jeunes, scolaires ou individuels, aux questions concernant l'environnement, de susciter un travail collectif dans les classes sur le thème retenu.

Ce cycle a débuté en **octobre 2017** par les **journées de formation** avec les interventions de personnalités scientifiques compétentes, organisées à la Ferme du Manet de Montigny le Bretonneux : pour les enseignants, depuis la maternelle jusqu'au collège, le mercredi 4 de 14h à 17h, et pour les responsables et animateurs des accueils de loisirs le jeudi 5 de 14h à 17h. Pour compléter ces journées, une visite de proximité a été organisée par Philippe Chaplet, responsable du Pôle Sciences de la Ferme du Manet. Nous remercions très sincèrement toute l'équipe de la Ferme du Manet, particulièrement Pierre-Henri MORIN, son Directeur, pour leur accueil.

Le **lancement Presse** du concours s'est effectué le jeudi **11 janvier 2018**, à nouveau à la Ferme du Manet de Montigny le Bretonneux, fidèle partenaire.

Le concours s'est déroulé jusqu'au 7 avril 2018 pour les élèves de maternelle, du primaire, les collèges et les accueils de loisirs ainsi que pour les individuels et les foyers d'hébergement du département.

Comme toujours de nombreux participants et tous ne peuvent être lauréats, aussi Yvelines Environnement leur a délivré un diplôme de participation pour le travail réalisé.

La **remise des prix** a eu lieu au Palais des Congrès de Versailles le **15 mai 2018**, honorée de la présence à la fois de Karine MERIGEAU de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Yvelines, de Véronique LEVY-MASSEÏS, Chef du Pôle Accompagnement social et éducatif à la Direction départementale de la Cohésion Sociale des Yvelines, Eliane BELISSONT, Chef du service Patrimoine Naturel, représentant Pierre BEDIER, Président du Conseil Départemental des Yvelines, Olivier GAUTHERET, représentant Gérard BACHELIER, Président de la CCI Versailles-Yvelines, Thierry QUILLIARD de la Direction Communication chez Suez Environnement, Frédéric JOURDAN, Responsable du Pôle Communication et Relations Institutionnelles à la SNCF grâce à laquelle nos bulletins sont diffusés auprès du public, Antoine GUIMBAUD, Délégation Ile-de-France Normandie du Réseau de Transport

d'Electricité (RTE), Jean-Luc OURGAUD, Maire de Montigny le Bretonneux, et Véronique MATILLON, adjointe au Maire de Rambouillet déléguée aux affaires scolaires et familiales, qui ont pu remettre personnellement les prix aux lauréats de leurs villes, mais également Yves LAMELOISE, Directeur du Département Education Jeunesse à la mairie de Rambouillet, Ambroise GRAFFIN, Responsable Pôle Animation de l'Office National des Forêts, Directeur de l'Espace Rambouillet, de M. le Vicomte Edmond de La PANOUSE, pour le Parc zoologique et Château de Thoiry, Cyril FLEURY Chargé des animations et technicien à la Réserve naturelle nationale de Saint-Quentin-en-Yvelines, Frédéric DRIEUX Responsable de l'équipe d'animation à la Bergerie nationale de Rambouillet, et bien d'autres partenaires encore.

Les **prix décernés** aux lauréats s'inscrivent dans un suivi pédagogique à l'environnement et leur mise en œuvre au sein des entreprises car les récompenses sont des visites de sites et des livres sur des thèmes environnementaux. Ces récompenses ont pu être offertes aux lauréats grâce à la participation à ce concours de la Bergerie nationale à Rambouillet, le Domaine de Madame Elisabeth (CD78), EBS Le Relais Val de Seine, les Écuries de la Panetière à Autouillet, l'Etablissement Public – Château de Versailles, l'Espace Rambouillet, la Maison de la Forêt Hamadryade, l'École de la Campagne, la Ferme de Gally, la Ferme du Manet, la Ferme pédagogique de l'Île de loisirs de SQY, la Fondation de Coubertin, le Muséum d'Histoire Naturelle pour l'Arboretum de Versailles-Chèvreloup, le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, le Potager du Roi, la Réserve naturelle nationale de St Quentin en Yvelines, la Serre de l'INRA, la Serre aux Papillons, la Coulée verte grâce à SEOP/SEVESC/Suez Environnement, le Groupe Bolloré (*Blue solutions*), et le Sidompe.

Les **trophées** ont été confectionnés et offerts par SEQUOIA.

Les **livres** ont été gracieusement offerts par le Conseil départemental des Yvelines, le CNPF (institut pour le développement forestier), Gibert-Joseph, l'Ecole des Loisirs et la SHARY.

Merci à Maître BARIANI, Président de la Chambre départementale des Huissiers de Justice, d'être à nos côtés depuis toutes ces années. Sa vigilance sans faille atteste du bon déroulement de ce Cycle d'Éducation à l'Environnement et des résultats de ce concours. Il a, aussi, aimablement accepté de lire le palmarès.

2-2 Journées de Chèvreloup : 2 & 3 juin 2018

Les **2 & 3 juin 2018**, Yvelines Environnement a participé aux "**Journées de Chèvreloup**", tenant un stand présentant les actions pour lesquelles elle s'implique, et les enfants ont pris un grand plaisir à reconstituer le puzzle d'YE, réalisé par la Société SEQUOIA, partenaire de notre cycle d'éducation à l'environnement.

L'Arboretum de Chèvreloup a proposé lors de cet évènement des animations ludiques et/ou pédagogiques, à destination des familles mais aussi à tout public. Un grand bol de nature dans un lieu préservé où sont plantées 2500 espèces d'arbres du monde entier sur 200 hectares. Les serres, et leurs 3000 espèces de plantes tropicales et méditerranéennes, étaient exceptionnellement ouvertes au public.

2-3 Exposition à la Bergerie Nationale : été 2018

La Bergerie Nationale de Rambouillet et Yvelines Environnement ont organisé durant l'été 2018 une **exposition des œuvres primées** dans le cadre du Cycle d'Éducation à l'Environnement sur « **nos Amies les prairies** ».

L'inauguration a eu lieu le 4 juillet en présence de Monsieur le Maire de Rambouillet Marc ROBERT, de Madame Véronique MATILLON, adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires et familiales, de Madame Michèle POULAIN, adjointe au Maire déléguée aux affaires sociales, à la Maison de l'accueil et de l'action sociale et à la jeunesse, ainsi qu'en présence de Monsieur Roland DELON, Directeur de la Bergerie Nationale, et également de Madame Clarisse DEMONT, Conseillère municipale et départementale, et Monsieur Georges BENIZE, Conseiller départemental, ainsi que Monsieur Olivier GAUTHERET, membre élu de CCI Versailles-Yvelines.

Nous les remercions vivement de leur présence, comme d'avoir mis à notre disposition cette superbe salle qui a permis aux lauréats de notre concours d'exposer leurs travaux dans le cadre exceptionnel de la Bergerie Nationale durant tout l'été. En guise de sympathique clôture à cette inauguration, nous avons pu déguster les produits de la ferme apportés par Frédérique DRIEUX, responsable de l'équipe d'animation à la Bergerie Nationale, partagés autour du verre de l'amitié.

2-4 Journées de formation : cycle d'éducation à l'environnement 2018-2019

En juin 2018, une réunion préparatoire du cycle d'éducation à l'environnement a eu lieu et le nouveau thème de ce cycle pour l'année scolaire 2018-2019 a été défini avec nos partenaires : « **nos Amis les aliments de nos saisons** ».

Deux journées de formation avec les interventions de personnalités scientifiques compétentes ont eu lieu au Domaine de Madame Elisabeth grâce au partenariat du Conseil départemental des Yvelines :

- le **mercredi 3 octobre** de 14h à 17h pour les enseignants depuis la maternelle jusqu'au collège ;
- le **jeudi 4 octobre** de 14h à 17h pour les responsables et animateurs des accueils de loisirs, ainsi que les éducateurs des IME et des foyers d'hébergement.

Pour compléter ces journées, une **visite de proximité** dans le potager du Domaine de Madame Elisabeth a été organisée sur le thème de « *La musicothérapie et le jardin potager* ».

Nous remercions très sincèrement toute l'équipe du Domaine de Madame Elisabeth, particulièrement Mickaël DUVAL, Responsable du service espaces verts - Direction de l'Ingénierie Foncière et Immobilière du **CD 78**, de nous avoir accueillis.

Des fiches pédagogiques réalisées par nos intervenants pour ces journées de formation sont accessibles sur le site de l'association : <https://www.yvelines-environnement.org/cycle-education-a-lenvironnement-2018-2019/>

2-5 Visite de l'usine d'épuration Carré de Réunion

Une visite de l'usine d'épuration « Carré de Réunion » à Saint-Cyr-l'École a été organisée le jeudi 18 octobre 2018 pour des membres d'Yvelines Environnement. Merci au Président d'Hydreaulys et à l'équipe de direction de l'usine pour leur accueil.

Les explications sur le fonctionnement de l'usine, sur les méthodes de traitements, sur le souci d'insertion dans l'environnement, en site classé, et les échanges qui ont suivi, ont été très enrichissants pour tous.

Un intérêt particulier a porté sur l'espace pédagogique orienté principalement vers la formation des jeunes, et dont on a pu constater qu'il intéresse beaucoup les plus anciens.

Des visites scolaires peuvent y être organisées.

Il serait fort intéressant de faire partager au plus grand nombre des membres de nos associations l'intérêt culturel et formateur des installations de cette station de traitements d'effluents dans le site classé de la Plaine de Versailles.

2-6 Brèves

Des "Brèves" sont disponibles sur le site d'Yvelines Environnement. Celles-ci sont à la fois un lien entre les associations et un moyen de mieux faire connaître leurs actions. Elles offrent aussi l'opportunité de diffuser des informations sur des thèmes environnementaux.

Les associations et les scientifiques membres d'Yvelines Environnement sont périodiquement appelés à communiquer des articles pour leur diffusion dans les Brèves.

Dans un souci de préservation de notre environnement et d'économies, nos brèves ne sont plus diffusées par courrier, mais par courriel et sur notre site <https://www.yvelines-environnement.org/les-breves/>

2-7 Commissions et Comités

Les représentants d'Yvelines Environnement désignés par le Conseil d'Administration, siègent dans de nombreuses réunions ou commissions au niveau départemental et régional concernant les sites classés, les déchets, l'eau, les routes, l'agriculture, l'aménagement foncier, les aérodromes (CCE), Natura 2000... et les commissions locales d'information (CLI, CLIS, CLIC,...), remplacées par des commissions de suivi de sites (CSS).

Yvelines Environnement propose aux associations riveraines et/ou aux personnalités dont la compétence est reconnue d'y siéger.

3- Dossiers, Commissions et Comités suivis par YVELINES ENVIRONNEMENT pendant l'année 2018

3/A --- les dossiers

3-1 La Plaine de Versailles, Zone Naturelle d'Equilibre à l'ouest de Paris

La Zone Naturelle d'Equilibre de la Plaine de Versailles, créée en 1975, qui s'étendait du Château de Versailles jusqu'à Septeuil, de l'A13 à la N12, n'a pas connue la préservation territoriale qu'elle méritait sous la forme prévue et sous l'autorité d'un chargé de mission.

Les lois de décentralisation et les créations et modifications successives de « communautés de communes » ont morcelé ce territoire en lui faisant perdre son unité basée sur la ruralité et les activités agricoles autour des rus et rivières qui en ont historiquement été le lien commun.

L'Union des associations et des usagers de la Plaine de Versailles, connue sous le nom « les Amis de la Plaine de Versailles », créée en 1972, à Crespières et aux Alluets-le-Roi, a permis de sauvegarder les espaces ruraux, en particulier les terres agricoles, pendant de nombreuses années.

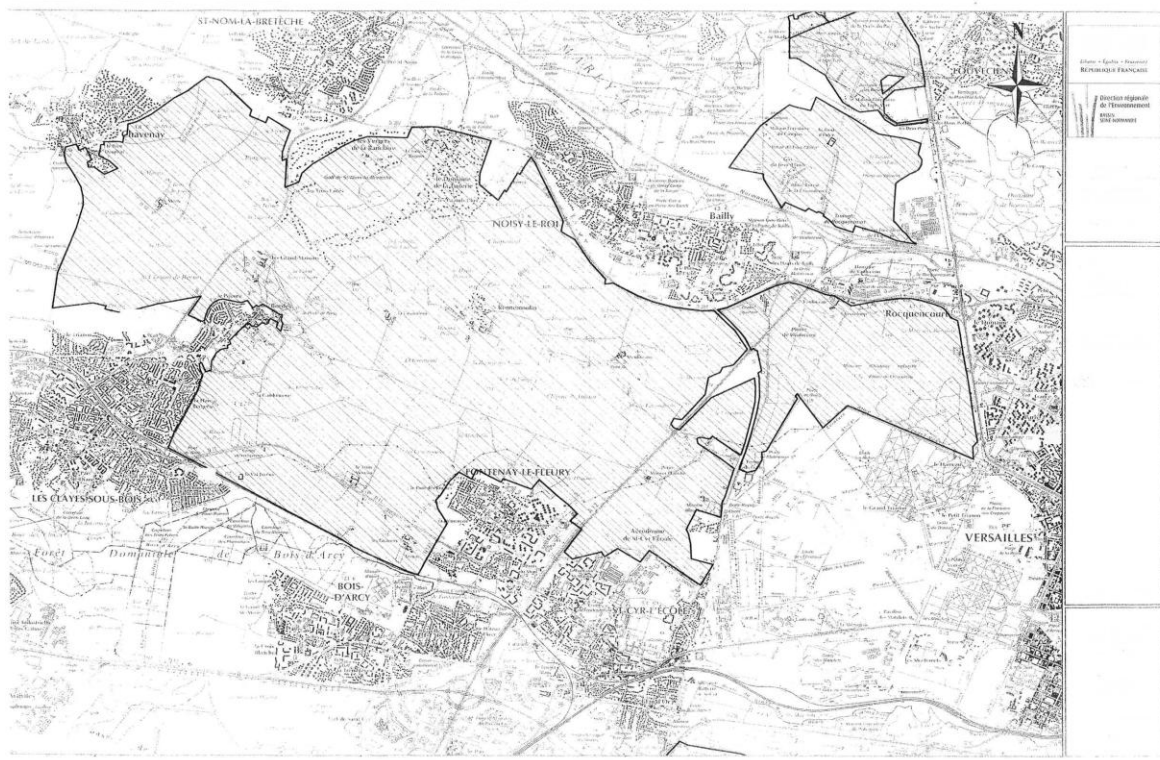
Puis est venu la période d'urbanisation excessive de la zone de Plaisir, avec sa perte irréversible de centaines d'hectares de bonnes terres agricoles.

L'Association pour la Protection de l'Environnement de la Plaine de Versailles (APEPV) a voulu faire revivre cette Union en 2004 toujours sous l'appellation commune « Les Amis de la Plaine de Versailles ». Cette association, sans subvention publique, regroupe les associations de bénévoles qui n'ont pas rejoint, car c'était impossible, une association d'élus et d'agriculteurs créée après le classement d'une partie de la Plaine de Versailles en Juillet 2000.

Le seul but de ces bénévoles est la protection de l'environnement et de la qualité de vie dans ce qui peut être encore sauvé dans ce qui avait été défini comme « Zone Naturelle d'Equilibre de la Plaine de Versailles ».

Malheureusement, on poursuit l'urbanisation sur les riches terres agricoles entre Villepreux et Plaisir sans préserver les nécessaires espaces naturels et de cultures vivrières, source de conservation de la flore et de la faune, que l'on voit disparaître trop rapidement, et pourtant nécessaire à la vie humaine.

Le seul espace de cette grande Plaine, à vocation rurale, qui a pu jusqu'à ce jour être sauvegardé est le site classé par décret du 7 juillet 2000 qui est représenté ci-dessous, dans le prolongement du parc du Château de Versailles.



Le site classé le 7 juillet 2000

Hélas, même dans cette zone protégée par le classement, où existe déjà la station d'épuration (ICPE) du Carré de Réunion, dont on a augmenté les capacités pour traiter les effluents de Saint-Quentin-en-Yvelines, en plus de ceux de Versailles, Le Chesnay et d'ailleurs, on n'hésite pas à y aménager une autre « Installations classées » (ICPE), dans une zone agricole, la plate-forme de compostage de déchets verts, toujours en lisière du Parc du Château de Versailles, triplement classé, à proximité de la « cueillette » de la Ferme de Gally.

Cette installation qui porte atteinte à un environnement sensible et dégage des odeurs à proximité d'habitations a fait l'objet en 2018 d'un arrêté préfectoral de mise en demeure de mise en conformité.

L'aménagement, à grand frais, de la D307, épine dorsale de la Plaine jusqu'à Maule, et des saignées transversales telles la D98, la D30 et le projet de Voie Nouvelle de la vallée de la Mauldre sont des signes d'une volonté d'urbanisation plus que de protection.

Là où l'on a construit entre la déviation de la D307 et les villages des protections naturelles contre les bruits où la faune a créé des habitats utiles pour la conservation de couloir écologiques, on assiste à des emprises sans vergogne de l'habitat privé sur ces espaces publics naturels.

A titre d'exemple, on peut citer la butte de protection paysagée qui a été édifée à Bailly au début des années « 80 » entre la D307 et les quartiers d'Harmonie Ouest et du Poirier au large, sur le Domaine public (Département) où des constructions ont été autorisées à proximité du pied de butte (comprenant à l'origine un fossé pour recueillir les eaux de pluie), on constate que certains propriétaires ont étendu leur terrain sur la butte, coupant sans vergogne les arbres plantés par la Collectivité. Hélas, malgré les courriers adressés aux Autorités locales et départementales, aucune mesure n'a été prise à l'encontre de ceux qui s'approprient le domaine public naturel, au détriment de la protection de l'environnement.

C'est pour répertorier et sauvegarder les lieux particulièrement sensibles du point de vue écologique, paysager et historique que les associations de protection de l'environnement de la Plaine de Versailles réclament depuis des années la création d'un Parc Naturel Régional dans ce qui reste des espaces ruraux de l'ancienne Zone Naturelle d'Equilibre qui n'a jamais hélas pris effet juridiquement !

En effet, le démembrement territorial de la Plaine de Versailles à partir des communautés de communes et maintenant des communautés d'agglomérations de plus de 400 000 habitants, continue de sonner le glas de ce qui aurait dû devenir, pour la qualité de vie des citoyens, une véritable Zone Naturelle d'équilibre avec vocation à devenir un Parc Naturel Régional.

Au lieu de protéger cette zone au Patrimoine millénaire, on l'utilise comme « dépotoir » pour des déblais de chantiers, comme cette vaste étendue de 25 hectares de bonne terre agricole devenue zone de stockage de 3,5 millions de tonnes de déblais à Thiverval-Grignon, sous couvert d'un projet de golf, ou les collines édifées sur 25 hectares de bonnes terres agricoles à l'orée du Parc animalier de Thoiry, sur la commune de Villiers-le Mahieu, avec les déblais du tunnel de l'A86, Quand arrêtera-t-on de polluer les terres agricoles avec des déblais et déchets de toutes sortes qu'il faut de fait surtout revaloriser puis éliminer dans des usines dédiées.

Quant au riche Patrimoine naturel et bâti de la Plaine de Versailles, nous constatons depuis longtemps qu'il est en danger et qu'il faut une mobilisation constante des habitants et des usagers pour le sauvegarder. C'est en particulier le rôle de toutes nos associations de protection et de sauvegarde de l'environnement.

Parmi les cas récents, très médiatisés, nous pouvons citer la sauvegarde du Domaine de Grignon, haut lieu de l'agronomie française depuis Charles X, et propriété de l'Etat.

Par ses actions dès septembre 2015, Yvelines Environnement a participé à éliminer le risque de vente du Domaine aux propriétaires du PSG.

Les anciens élèves et les professeurs de l'Ecole Nationale d'Agronomie, ainsi que des membres de l'INRA, se sont mobilisés pour « sauver Grignon », en recherchant des solutions pour installer dans le domaine historique des activités pérennes, tel un Centre Conservatoire International de l'Agronomie.

L'Etat persiste dans sa volonté de vendre ce Domaine où est l'âme de la formation des ingénieurs agronomes français depuis deux siècles.

Le site géologique mondialement connu, la Falunière, a été classé.

La Ferme expérimentale n'est pas concernée et il serait logique d'y rattacher les terres agricoles situées à l'intérieur du Domaine.

Nous n'avons pas perdu espoir d'une prise de conscience collective de l'Administration et des élus, avec les associations et les acteurs professionnels, de l'urgence de prendre des mesures efficaces pour la protection effective de la Plaine Versailles en tant que Zone Naturelle d'Equilibre.

3-2 L'OIN du Plateau de Saclay – L'EPAPS

Rappels : La zone de protection naturelle, agricole et forestière (ZPNAF) a été instituée par décret n°2013-1298 du 27 décembre 2013 publié au Journal officiel le 31 décembre 2013.

Cette zone instituée par décret doit impérativement être préservée pour les activités agricoles, après les milliers d'hectares prélevés à l'agriculture par l'urbanisation et ses abords doivent être tout autant préservés, afin de conserver toutes vies animale et végétale, ainsi que les zones humides, nécessaires à la survie de l'humanité.



Carte de la ZPNAF

La Charte qui a remplacé le règlement de zone demandé par les associations a été mise en concertation puis approuvée.

La signature de la Charte a eu lieu le 11 octobre 2018 à la ferme TRUBUIL à Saclay.

Le texte de la Charte est sur le site web d'Yvelines Environnement : <https://www.yvelines-environnement.org/signature-de-la-charte-de-la-zpnaf/>

Réunions de l'EPAPS en 2018 :

Mercredi 7 février 2018, Réunion prévue principalement sur les transports, puis annulée/reportée ?

- Intervention de Philippe Van de Maele, Directeur général de l'EPA Paris-Saclay
- Approbation du compte rendu de la réunion du 05 octobre 2017
- Intervention des autorités et des organismes en charge des transports sur le plateau :
 - Ile-de-France Mobilités,
 - Communauté d'Agglomération Paris-Saclay,
 - Société du Grand Paris,
 - Albatrans,
 - Savac,
 - Transdev.
- Questions/réponses

Information du 16 mars :

« Un groupe de travail sur le plan d'urgence pour les transports du plateau de Saclay et le Nord de l'Essonne initié par la préfecture de Région qui réunit les élus du plateau de Saclay travaillera jusqu'en juin 2018. Il réunit :

- les maires, les président de l'agglomération Paris-Saclay, les président du Conseil départemental, la présidente de la région Ile-de-France et les députés
- Ile-de-France Mobilités, la Société du Grand Paris et la RATP.

Son objectif consiste à :

- mettre en œuvre un plan d'action de projets de transports de substitution, et des solutions répondant à des problèmes structurels du maillage des transports sur le Plateau et les Vallées qui l'entourent, hors tracé de la ligne 18 ;
- déterminer pour chaque action un calendrier d'exécution et une proposition de financement précis.

- évaluer les leviers complémentaires de financement éventuels, y compris privés, pouvant être mobilisés pour réaliser dans les meilleurs délais la ligne 18 et fixer son calendrier ;

C'est pourquoi, nous (EPAPS) la (réunion) reportons après que le groupe de travail aura abouti son plan d'actions. La date prévue par le groupe de travail est la fin du mois de juin 2018. »

Mardi 10 avril 2018

- Un point d'information sur les problématiques de transports et le groupe de travail initié par la Préfecture de Région avec les élus concernés. Ce point est uniquement à titre informatif car, le 10 avril, nous ne pourrions répondre à vos questions puisque le groupe de travail n'aura pas encore rendu ses décisions ;
- la vie urbaine qui est aujourd'hui, une préoccupation des acteurs du Campus urbain ;
- le calendrier des ZAC à venir : Versailles Satory-Ouest, Corbeville, Trappes et Guyancourt ;
- la présentation de la maquette 3D, nouvel outil de concertation.

Mercredi 16 mai 2018

Point sur l'avancée des travaux sur le Campus urbain Paris-Saclay

Lors du dernier comité de suivi de chantiers du lundi 9 avril 2018, qui s'est déroulé à l'Institut Photovoltaïque d'Île-de-France, nous n'avons pas eu l'occasion d'aborder le point annoncé sur l'ordre du jour concernant l'avancée des travaux sur le campus urbain de Paris-Saclay.

Mardi 18 septembre 2018

- Présentation générale des chantiers en cours et à venir sur la ZAC du quartier de Moulon,
- Présentation générale des chantiers en cours et à venir sur la ZAC du quartier de l'École Polytechnique,
- Questions/réponses

Mardi 23 octobre 2018

- Point sur la mise à disposition du public de l'étude d'impact du dossier de création de la ZAC de Satory Ouest ;
- L'ouverture de « l'Yvette » ;
- Présentation de l'espace de dialogue dématérialisé de l'EPA Paris-Saclay
- La démarche d'urbanisme transitoire ;
- Calendrier des concertations en cours ;
- Questions/Réponses

Une carte interactive des chantiers a été créée et mise sur le site de l'EPAPS en juin 2014, elle est accessible sur : <http://www.epaps.fr/tag/carte-interactive-des-chantiers/>

Des réunions du comité de suivi de chantiers et des visites ont été organisées par l'EPAPS.

3-3 Conseil Départemental Environnement de Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)

Comme en 2017, les dossiers examinés les plus nombreux sont relatifs à des problèmes liés à l'eau :

- Création d'une station d'épuration, réalisation d'ouvrages de lutte contre le ruissellement des eaux pluviales et le traitement de ces dernières, traitement de l'eau pour la consommation humaine, surveillance des eaux souterraines au droit de certaines installations. Un dossier revient chaque année : la présentation du rapport sur la répartition de l'eau d'irrigation dans le périmètre de la nappe de Beauce.

Par contre, d'autres projets sont particuliers :

- Un arrêté préfectoral est une **opposition à déclaration**, un promoteur ayant déposé un recours gracieux contre l'avis de la DDT relatif à la pose de 2 piézomètres et à des sondages pour la construction de 2 immeubles d'habitation. Le dossier est non conforme à l'état réel du terrain.
- Un projet d'aménagement d'un lotissement s'est trouvé face à un **problème de définition de zone humide** entre le DDT et le Conseil d'Etat. C'est l'avis de la DDT qui a été retenu et le propriétaire des terrains assure déjà la compensation d'une zone humide ; le projet d'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale a été adopté.
- Un arrêté a encadré la restauration de la **continuité écologique** de l'Yvette en vallée de Chevreuse.

Viennent ensuite en nombre plus restreint, des arrêtés préfectoraux concernant des renouvellements **d'agrément pour la dépollution** et le démontage de véhicules hors d'usage.

Quelques arrêtés complémentaires ont été adoptés pour des installations existantes qui n'appellent pas de remarques particulières.

Enfin, un arrêté inter-préfectoral portant autorisation environnementale a été adopté pour la société du grand Paris. Il s'agit de la liaison entre l'aéroport d'Orly et Versailles Chantiers via le plateau de Saclay.

Des mesures de compensation sont prévues concernant la faune et la flore impactées.
L'intégralité des mesures fera l'objet d'un rapport annuel à la DRIEE Ile de France avant le 31 décembre de chaque année.

3-4 Le Schéma de Services Portuaires d'Ile-de-France – Port Seine Métropole Ouest (PSMO)

Rappels :

Projet de Port Seine Métropole Ouest - source <http://www.port-seine-metropole-ouest.fr/le-projet-en-bref>

Situé à la confluence de la Seine et de l'Oise sur la plaine d'Achères, à proximité de la gare de fret d'Achères-Grand-Cormier et desservi par la RN184, Port Seine-Métropole Ouest (PSMO) constitue un carrefour modal idéal pour le transport de marchandises.

PSMO, un port de nouvelle génération

*Port Seine-Métropole Ouest (PSMO) est un projet de port BTP de haute qualité, dans la plaine d'Achères (Yvelines).
Paysagé, ouvert sur la ville et concerté avec ses parties prenantes,
PSMO est conçu comme un port de nouvelle génération.*



Port Seine-Métropole Ouest est un projet de plateforme multimodale (eau, fer, route) – à l'ouest de l'agglomération parisienne - destinée au transport de matériaux bruts ou préfabriqués pour la construction.

Porté par HAROPA - Ports de Paris, le projet verra le jour sur une emprise de **100 hectares**, située en rive gauche en face de la Confluence Seine-Oise, sur les communes d'Achères, d'Andrésey et de Conflans-Sainte-Honorine.

Le développement de ce port, compatible avec le réseau routier existant, présente une occasion unique permettant à la fois un développement économique durable du territoire, et le réaménagement qualitatif du site.

Le projet participera au développement des modes fluvial et ferré, ainsi qu'au développement du Grand Paris, et créera de nouveaux emplois (500 à 1000 à termes) pour le territoire.

La livraison des premières infrastructures est prévue à l'horizon 2022. L'achèvement total du port, en lien avec l'exploitation de la carrière, est programmé à l'horizon 2040.

Concertation

L'atelier N°8, du 22 mars 2018 à Achères, est consacré à la finalisation des grands principes d'exploitation et de la vie du port. C'est le dernier atelier avant la réunion publique finale prévue en mai.

Compte-rendu de l'atelier N°8 :

Objectifs du cycle de concertation P7/P8

- Expliquer le fonctionnement et la vie d'un port
- Apporter des réponses sur les effets sur le cadre de vie d'un port en exploitation
- Montrer les modalités de relations du port avec les riverains
- Poser les grands principes d'exploitation et de vie de PSMO
- Répondre aux interrogations des participants

Le document concerté par les participants est structuré ainsi

- Le fonctionnement du port
 - o Le centre de vie et les services au sein de PSMO
 - o Les activités envisagées
 - o Les horaires et accès du port
 - o Le multimodal

- La sécurité et la sûreté
 - o Les modalités de développement et d'exploitation
 - o Les outils et moyens au service de la qualité d'exploitation (ISO 14001,
- Charte d'Amélioration des Ports
 - o La perception du port au quotidien
 - o Les modalités d'intervention de Ports de Paris
- La gestion des nuisances potentielles
 - o Les mesures d'atténuation
 - o La qualité environnementale et les outils de suivi
- La relation entre le port et le territoire
 - o Échanges réguliers entre le port et le territoire
 - o information / dialogue
 - o Emploi et formation

11 septembre 2018 : réunion publique à Conflans-Sainte-Honorine

Réunion en présence des principaux acteurs du projet, HAROPA - Ports de Paris, le maître d'ouvrage, représenté par Régine Bréhier, Directrice générale et son équipe, ainsi que les concepteurs du projet, le groupement URBICUS-SAFEGE, Architecte et maître d'œuvre du projet. Des témoignages des principales parties prenantes du projet - les associations et les élus - sont également prévus ainsi qu'un échange avec le public. La réunion se déroule sous l'égide du Garant de la concertation, Michel Gaillard.

La réunion aborde les sujets suivants :

- les enjeux du projet ;
- la démarche de la concertation et les thématiques abordées ;
- le projet issu de la concertation ;
- les étapes à venir (enquête publique, travaux, exploitation, dialogue avec le territoire.



5^{ème} et dernier Comité de suivi partenarial de concertation 8 novembre 2018 - Andrésy

Rappel du dispositif mis en place

De mi-juin 2015 (comité de lancement) au 11 septembre 2018 (réunion publique de clôture)

- 1 comité de lancement (19/06/15) et 3 COPILS (dont le prochain le 21/11/18 à 9h30, en Préfecture des Yvelines) ;
- 5 comités de suivi partenarial ;

- 3 réunions publiques d'information ;
- 9 ateliers ;
- 2 visites du site ;
- 2 marches (diurne et nocturne) ;
- 2 visites en bateau ;
- 3 tables rondes ;
- 800 participants au total ;
- 400 contributions qui ont chacune fait l'objet d'une réponse du maître d'ouvrage

Les grands documents socles concertés avec le territoire :

- La Charte de la concertation ;
- Le Plan guide ;
- Le Cahier des prescriptions architecturales paysagères et environnementales (CPAPE) ;
- Le Mémo des grands principes d'exploitation et de vie d'un port.

Une information continue :

- Un site Internet : 25 000 connexions depuis 2015, 80 000 pages vues, 3 700 PDF téléchargés, 35 e-letters. Le site sera actualisé autant que de besoin pendant les phases de travaux ;
- 3 lettres papier, dont une à venir début 2019 ;
- 8 communiqués de presse ;
- 1 vidéo bilan final à venir début 2019 ;
- Des informations diffusées selon l'actualité du projet dans les journaux des 3 communes concernées par le projet - Achères, Andrézy, Conflans-Sainte-Honorine.

Les engagements de Ports de Paris

Le Directeur de l'Aménagement de HAROPA – Ports de Paris remercie le Maire d'Andrézy pour son accueil et le garant de la concertation ainsi que les participants présents au Comité de suivi partenarial.

Le bilan de concertation volontaire du maître d'ouvrage sera soumis à approbation du Conseil d'administration de HAROPA - Ports de Paris fin novembre 2018. Il se nourrira des éléments concrets de la concertation, et notamment des 400 contributions/réponses et des échanges sur les thématiques abordées lors des différents ateliers.

Après ce dernier Comité de suivi partenarial, les échanges réguliers seront poursuivis avec les collectivités (Andrézy, Achères, Conflans-Sainte-Honorine, la Communauté urbaine GPS&O et le département principalement). Les échanges porteront sur la préparation de la 1ère phase de travaux à horizon 2021, puis sur la mise en exploitation de PSMO.

Les principaux engagements de HAROPA-Ports de Paris sont :

• PSMO est un port orienté vers les activités du secteur du BTP. Il deviendra à terme l'outil portuaire pour tout le territoire.

• **La multimodalité et mobilité** : PSMO accélérera le report modal du transport des matériaux du BTP vers le fleuve et le fer (des grands atouts du site); le projet est compatible avec le réseau routier actuel. PSMO intègre également un maillage de nouveaux cheminements doux et des itinéraires de promenade permettant la reconquête des berges.

Environnement et paysage : le port sera respectueux de l'environnement et de la biodiversité offrant de bonnes conditions de vie à la faune et la flore locales, y compris la nuit (plan lumière conçu pour le projet).

• Cadre de vie : HAROPA-Ports de Paris entend intégrer au mieux le projet dans son territoire grâce à des outils structurants et concertés, tels que le Plan guide, le CPAPE, et le mémo des grands principes d'exploitation et de vie d'un port.

Il s'agira enfin d'un port ouvert et accessible au public, un des axes forts du projet, renforcé par la concertation

Les principaux points d'évolution du projet grâce à la concertation sont :

- La réalisation du Parc des Hautes Plaines de 8 ha, accessible au public ;
- Le pôle de vie ;
- L'escale à passagers ;
- La continuité des liaisons piétonnes sur la berge avec notamment la passerelle enjambant la darse ;
- La réalisation de pistes cyclables sécurisées sur les axes principaux permettant de joindre la Seine, et à terme, des continuités sur l'intégralité du territoire ;
- Les services aux bateliers.



3^{ème} Comité de Pilotage (COPIL) le 21 novembre 2018 à Versailles

- Bilan de la concertation post débat public
- Le projet PSLMO en synthèse
- Le planning administratif
- La maîtrise foncière
- Le financement
- Conclusions

3-5 Les conséquences du Schéma Régional Eolien dans les Yvelines

Yvelines Environnement en liaison avec la FED (Fédération Environnement Durable) rappelle, comme de nombreuses associations qui ont le souci de protéger l'environnement et en particulier les paysages qui font partie du Patrimoine de la France, qu'elle déplore que les institutions aient fait le choix du développement important de l'éolien, qui n'est de plus pas un moyen « productif actif et rentable », qui pollue les paysages, apporte des nuisances aux habitants riverains et à la faune sauvage.

De plus, ce n'est pas une technologie de pointe qui peut apporter des atouts notables à l'économie française.

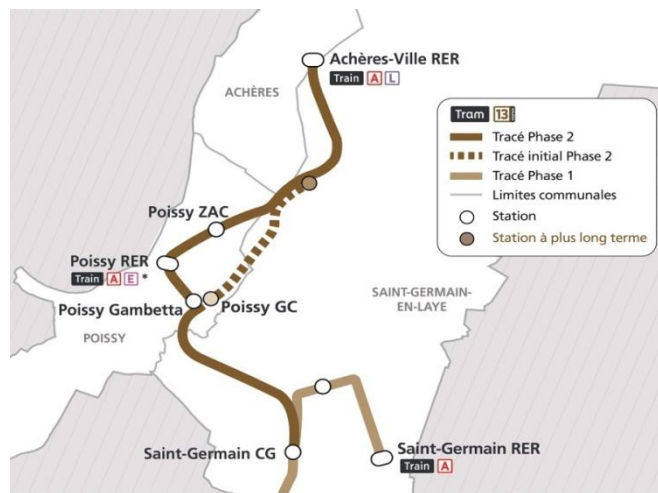
Yvelines Environnement rappelle qu'elle soutient les associations locales contre les permis de construire un parc d'éoliennes à Allainville et d'autres projets dans le sud des Yvelines.

3-6 Tangentielle Ouest – Tram Train – Ligne Tram 13 Express

Les travaux avancent « à grand pas » sur le tronçon Noisy-le-Roi /Saint-Cyr-l'École, bien que des problèmes ne soient pas encore réglés, tels des questions de sécurité aux passages à niveau.



Ligne Tram 13 Express – phase 1



Ligne Tram 13 Express – phase 2

* A l'horizon 2024, en raison du prolongement de la ligne E à l'Ouest, la ligne J ne desservira plus la gare.
 ** Dans le cadre du tracé initial, la station Achères-Chêne-Feuillu est envisagée à plus long terme, sous réserve de la réalisation de la Ligne Nouvelle Paris Normandie.

Projet du tram 13 Phase 2 entre St Germain gare de Grande Ceinture et Poissy.-

Une enquête publique complémentaire a eu lieu car le trajet a été modifié de manière significative, notamment pour desservir la ville de Poissy (RER A, PSA...). Dans Poissy, les voies seront élargies pour le passage du tram et des expropriations sont nécessaires. D'autre part la fréquence des trains est diminuée car des trains desservant la virgule de St Germain n'iront pas à Poissy. Le tracé devait suivre les voies ferrées, celles-ci seront néanmoins conservées pour une autre utilisation que le tram train.

Appendice RER A-Gare de Grande Ceinture du tram 13.-

- **Des actions avec l'EPESG pour essayer d'arrêter le projet :** en pure perte mais cela a permis de comprendre la genèse d'une telle aberration socio- économique et écologique : lors d'une réunion le 14 décembre avec le sous-préfet de Saint-Germain, nous avons eu la confirmation :
 - o Pas de plan d'ensemble et de diagnostic des besoins de mobilité avec la fréquentation des territoires concernés ;
 - o Lors de l'enquête publique en 2008, c'est le maire de St Germain qui a soutenu ce projet d'appendice entre RER A et gare de Grande Ceinture car il avait le plus d'influence politique. St Germain, commune riche se fait financer par le département et la Région une antenne à l'intérieur du territoire de Saint Germain pour une population d'un peu plus de 50 000 personnes. Par contre, le tram11 qui doit aller de Sartrouville à Epinay/Seine et qui concerne une population de 300 000 personnes est repoussé aux calendes grecques faute d'un politique qui soutient le projet.
 - o L'enquête publique avait spécifié que le long de l'avenue des loges seulement 2,3 hectares de forêt seraient détruits. Or avec les nouvelles coupes et d'après les estimations réalisées conjointement par l'EPESG et les Amis de la Forêt, c'est au moins deux fois cette surface qui ont été défrichés (zone rouge). Si l'on ajoute la détérioration dans le temps des arbres formant la nouvelle lisière, brutalement mise en lumière, et que l'ONF serait amené à couper un jour ou l'autre pour préserver les caténaires (zone verte), ce chiffre pourrait s'accroître encore davantage.
- Début juin, **IDF Mobilités a eu l'autorisation par les monuments de France de créer le souterrain sous le parc du château.**

Réunion du 4 septembre à la Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye

Information relative à la décision de la DRAC délivrée à la RATP sur le couloir de correspondance du Tram13Express au RERA.

Cette autorisation fait suite à une première décision de refus délivrée le 2/01/2018 sur un premier dossier présenté par la RATP, avec un abattage des seuls arbres impactés directement par le projet.

Suite à une étude scientifique, technique et paysagère complète visant à analyser l'impact des travaux sur le domaine,, Il a été envisagé de mettre à profit les travaux de la RATP pour procéder au remplacement non seulement des arbres directement impactés par le projet, mais également d'autres arbres malades, pour une harmonie générale du site.

Suite à une question de P. Menon d'YE, il est rappelé que l'abattage de 64 arbres a été voté en réunion du CDNPS du 3/07/2018.

Suite à l'énoncé que le mauvais état constaté des arbres serait dû en partie à leur plantation dans les années « 70 » au-dessus d'une dalle en béton, P. Menon demande comment on procèdera pour assurer la pérennité des arbres à nouveau plantés au-dessus d'une dalle en béton.

Réponse « *les conseils donnés par le paysagiste qui a mené l'étude seront suivis.* »

Les associations souhaitent que soient présentées des vues simulées et des perspectives de l'état futur.

Réponse : « *L'étude d'impact scientifique et paysagère est jointe au compte rendu* ».

3-7 Le PLUI de GPS&O (Grand Paris Seine et Oise)

15 Janvier 2018 _ 2ème réunion GPS&O/ Associations à Magnanville

PLUI : réunion d'information et d'échange avec les associations dans le cadre de la démarche d'élaboration du PLUI, sur les avancées de la procédure, ainsi que des principales orientations réglementaires qui en découlent.

19 associations étaient représentées lors de cette réunion. Les documents présentés ne nous ont été communiqués qu'a posteriori. De telle sorte qu'il s'agissait plus d'une réunion d'information que de concertation.

4 Juillet 2018 _ 3ème réunion GPS&O/ Associations à Aubergenville

Une vingtaine d'associations ont participé à cette réunion. Le PLUI se précise, les types de zones et leur règlement sont présentés. Les cartographies sont à l'échelle du PLUI, de telle sorte qu'il est impossible d'en appréhender les incidences. Il y aurait une hiérarchie entre les OAP. Concernant l'OAP Trame Verte et Bleue et Paysage, il serait question de maintenir les services rendus par la biodiversité tout en continuant à urbaniser ou à fractionner les milieux naturels mais en compensant, on se demande bien comment ?

15 Octobre 2018 : dernier délai pour donner son avis sur le PLUI dans le cadre de la concertation.

De fait, la seule et unique réunion publique sur le PLUI (après l'adoption du PADD) a eu lieu à Mézières sur Seine le 25 Septembre 2018. Un power point de 35 pages (1) dont les 11 premières sont un rappel des épisodes précédents relatifs à la concertation sur le PADD, le reste consistant en une énumération d'allégations sur la cohérence entre le PADD et sa mise en œuvre, le tout ponctué d'affirmations récurrentes : « vous l'avez exprimé durant la concertation » «...le PLUI y répondra. ».

En fait, aucun élément tangible qui ne permette aux administrés d'exprimer quelque avis sur la mise en œuvre des 3 axes du PADD : « mobilité –urbanité » « paysage » « attractivité économique ». Comparativement le document présenté aux associations le 4 juillet était autrement consistant (72 pages)

11 Décembre 2018 : dernier conseil communautaire du GPS&O de l'année, dont à l'ordre du jour :

Vote sur le « bilan de la concertation » Adopté à la majorité.

Et **vote sur le « premier arrêt de projet du PLUI »** :

Apparemment ce PLUI supposé concerté avec les 73 communes ne fait pas l'unanimité. (2) Au préalable Suzanne Jaunet avait averti : Si cet arrêt de PLUI n'est pas adopté, les 73 communes devront repartir à zéro pour être en phase avec le nouveau code de l'urbanisme ».

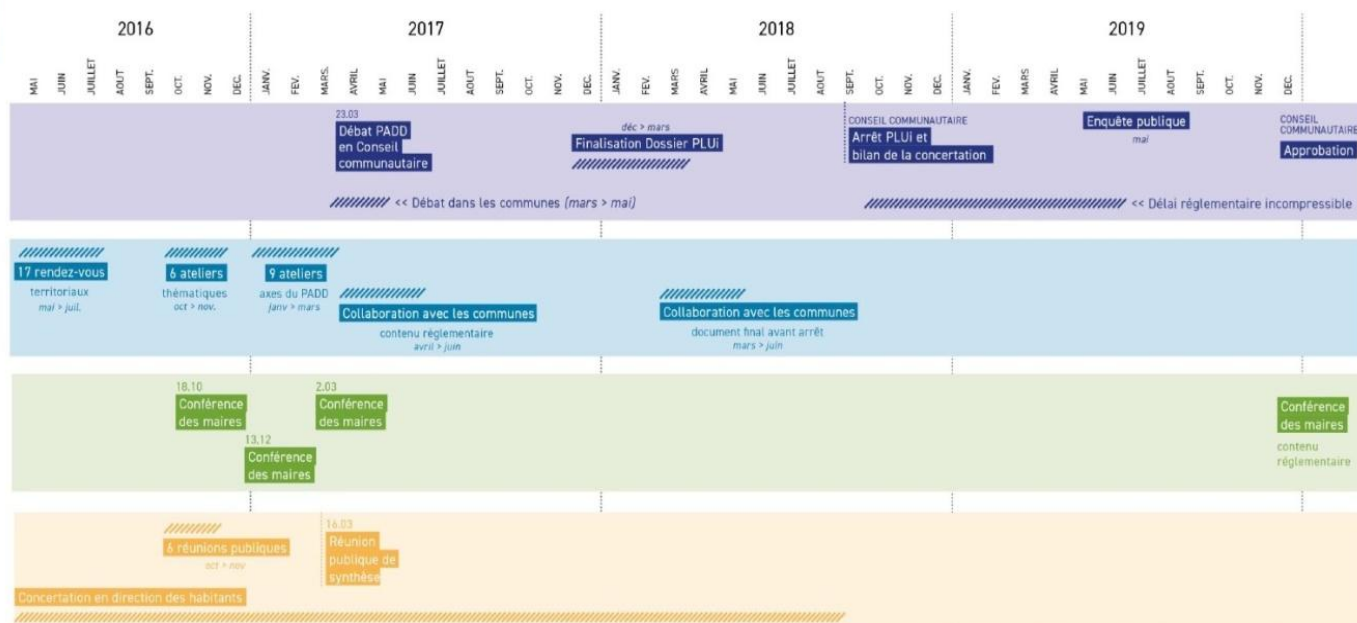
67 votes pour, 15 contre, 41 abstentions, 6 ne prennent pas part au vote = Le désaveu se cache derrière l'unanimité

Le dossier sera notifié pour avis aux 73 communes. L'avis sera rendu par délibération des conseils municipaux dans un délai de 3 mois ou réputé favorable si absence de réponse. Déjà de nombreuses communes préviennent que si leurs projets ne figurent pas au PLUI leur vote suivant s'en ressentira.

Prochaine étape : Conseil du 9 mai 2019, à l'ODJ vote du 2ème arrêt du PLUI.

(1) https://construireensemble.gpseo.fr/sites/default/files/documentation/_support_presentation_RP20180925_diff.pdf

(2) <https://lagazette-yvelines.fr/2018/12/19/urbanisme-un-oui-mais/>



3-8 « L'Atlas des Yvelines »

Pas de réunion à ce sujet en 2018.

3-9 L'avancée du prolongement du RER E

Pas de réunion en 2018.

3-10 SPI Vallée de Seine (Secrétariat permanent – Pollutions Industrielles)

Jeudi 3 mai 2018 - Réunion SPI/Associations

Cette réunion annuelle présidée par Mr H Kaltembacher chef de l'UD 78 a pour objet de présenter les actions de la Région en matière de contrôle des ICPE (installations classées pour l'environnement).

Le bilan des inspections est produit ainsi que les thèmes choisis pour l'année à venir, l'accent est mis sur les secteurs d'information sur les sols (SIS) ainsi que le rôle des communes dans leur démarche d'élaboration.

Une partie de la réunion est consacrée aux échanges avec les associations concernant des problématiques liées aux ICPE.

3-11 CALCIA : projet d'extension de carrière

2 enquêtes publiques se sont déroulées en 2018 concernant le projet d'extension de la carrière de Guitrancourt vers la commune de Brueil en Vexin :

- Enquête publique du 5 février au 12 Mars 2018 : **projet d'extension de la carrière CALCIA** sur la commune de Brueil en Vexin ;
- Enquête publique du 17 septembre au 26 octobre 2018 à la mairie de Brueil-en-Vexin et à la mairie de Guitrancourt sur le dossier de **demande de permis exclusif de carrière et le dossier de demande d'autorisation environnementale** présentés par la société CEMENTS CALCIA afin d'exploiter une carrière de calcaire cimentier sur la commune de Brueil-en-Vexin.

La commission d'enquête a rendu, le **12 décembre 2018**, un avis favorable assorti de 4 réserves pour l'exploitation de la future carrière et 4 réserves pour l'exploitation de l'usine :

Pour la carrière :

- Effectuer un suivi annuel de la reconstitution du paysage
- Respecter le même éloignement des habitations que lors de la période d'exploitation précédente.
- Respecter la même hauteur du carreau au-dessus de la nappe que lors de la période d'exploitation précédente.
- Créer un fond dédié à la réhabilitation agricole des parcelles.
- Financer l'état initial des habitations les plus proches et leur suivi périodique.

Pour l'usine :

- Prévoir un calendrier de mesures destinées à réduire l'émission des poussières
- Produire un état hebdomadaire des émissions polluantes à destination des organismes de contrôle et des municipalités riveraines.
- Produire un programme clair d'alimentation de la cimenterie, le cas échéant, par d'autres sources.
- Justifier d'éventuelles variations du volume d'exploitation semestriel de la carrière

On parle de notre avis « *Dans son observation n°1558, l'association Yvelines Environnement préconise un certain nombre de mesures destinées à réduire l'impact visuel de la carrière qui méritent d'être prises en considération, mais rien ne pourra masquer le front de taille qui subsisterait définitivement après la fin de l'exploitation* »

Nb : Dans les 30 jours suivant la clôture de l'enquête, la commission d'enquête remet son rapport d'enquête publique et ses conclusions motivées au préfet. Celui-ci transmet les conclusions à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (dans les quinze jours suivant la réception du rapport) et peut solliciter l'avis de la commission départementale. Le sollicitera-t-il ??



3/B --- les Commissions et Comités départementaux

3-12 Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aérodrome de Chavenay-Villepreux

Rappels :

Charte entre les usagers et les riverains, révisée en 2011 :

www.audace-chavenay.fr/userfiles/files/articles/11%20Charte%20de%20Chavenay.pdf

Réunion de la CCE du 21 septembre 2018

- Bilan de l'activité,
- Bilan des contrôles (gendarmerie des transports aériens),
- Restitution de l'avis des communes et de la CASQY sur le projet PEB (DGAC),
- Avis des membres de lma CCE sur le projet de PEB avant enquête publique,
- Point d'avancement sur l'échange de terrains (ADP).

Trafic

- Global de 79662 mouvements en 2017, dont 12000 ULM en progression.
- Transit de 2500 mouvement,
- 67% en tours de piste et 20% en vols locaux,
- 94% en provenance d'avions basés sur l'aérodrome.

Contrôles

- 39 plaintes de riverains,
- 27 contrôles à la jumelle télémétrique pour 280 aéronefs contrôlés,
- 2 infractions pour non-respect des circuits de piste – contravention de 1^{ère} classe sanctionnée d'une amende plafonnée à 38 euros,
- Plusieurs observations des participants, en particulier concernant le secteur de Plaisir.
- La DGAC rappelle que l'on ne doit pas appeler la tour de contrôle, mais plutôt déposer les réclamations sur le site *entrevoisins.org*

Avis des communes sur le PEB :

- Toutes les communes ont rendu un avis favorable sur le projet de PEB.

Avis des membres de la CCE sur le projet de PEB

- Demande de l'ADECNAP de « surpondérer » les heures de voltige. Réponse : 100 heures de voltige en 2017 sur la plate-forme de Chavenay, c'est peu ; de plus la législation ne prévoit pas de les prendre en compte.
- Les maires qui ont approuvé le projet de PEB précisent que la question de la voltige doit être traitée « en tant que tel ».
- La commission adopte le projet de PEB à la majorité (2 voix contre).

Echange de terrains

- Le sujet déjà débattu concerne la demande de rallonger la piste 10-28 (est-ouest) afin que celle-ci, moins bruyante que la piste 05-23, devienne la piste principale.
- Pour ce faire, il s'agit de procéder à un échange de terrains avec les propriétaires, autour de la plate-forme, qui ont donné un accord de principe.
- Il s'agit maintenant de formaliser l'accord, d'établir les études d'homologation de la piste, et de procéder à la réalisation des travaux par ADP dans le cadre du contrat 2021-2025.

Divers

- L'ADNAC rappelle ses demandes, dans le cadre de l'application de la Charte :
 - o Suppression des vols de voltige à Chavenay,
 - o Le soir en été, vols soient réservés aux avions classe A de CALIPSO.

3-13 Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome des Mureaux

Cette commission ne s'est pas réunie en 2018.

Le 16 Juillet 2018, un Tecnam P2002 à deux places, s'est crashé en bout de piste, au décollage, dans l'enceinte du site Ariane Group, qui fabrique l'étage principal de la fusée Ariane 5. L'instructeur de 44 ans et son élève de 70 ans sont morts sur le coup. L'origine serait une panne moteur.

La 10^{ème} fête de l'air s'est déroulée le samedi 08 septembre. Il est étonnant que ce type de grande manifestation ne soit pas encadrée par une autorisation préfectorale.

3-14 Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole

Rappel : L'année 2016 avait été marquée par la campagne de mesures des bruits émis par les aéronefs dans les communes riveraines de l'aérodrome. (cf. RM 2016 YE).

Le rapport complet est disponible sur le lien suivant : <https://we.tl/in0o7A71RH>

Les données de la campagne de mesures sur les 8 sites sont disponibles sur le site : <http://rumeur.bruitparif.fr/>

CCE du 4 décembre 2018 :

Ordre du jour

- Approbation du PV de la séance du 27 février 2017,
- Bilan de l'activité de l'aérodrome en 2017 (ADP et DGAC),
- Bilan des contrôles (DCPAF/BPA),
- Point sur la mise en révision du PEB,
- Rapport d'activité du comité de suivi de la Charte de l'aérodrome,
- Points divers

Point sur le trafic

- En 2017, légère baisse du trafic global (-3%) pour atteindre 60897 mouvements :
 - o Trafic avion -6% (54775)
 - o Trafic ULM +28% (4691)
 - o Trafic hélicoptères +18% (1431)
- Répartition du trafic avion :
 - o 60% tours de piste,
 - o 23% vols locaux d'entraînement,
 - o 17% vols de voyages.

Mise en place de l'amer

Depuis le 17 octobre 2018, un « amer » (plaque GRT en rouge et blanc) a été mis en place sur la trajectoire du tour de piste pour préserver la commune de Bailly lors des déagements vers la trajectoire nord du départ de Saint-Cyr-l'Ecole.

Rappel de la méthodologie de la réalisation du PEB

- C'est un document d'urbanisme,
- Courbes de bruit basées sur des hypothèses de trafic

Discussion sur le projet de PEB

- Mise en cause de la méthodologie par l'ADECNAP : hors sujet,
- Le GUAS souligne que la zone « B » est à priori moins protectrice que celle du PEB actuel : voir réponse de la DGAC.
- Suite à une question sur le « bruit ressenti », P. Menon, d'Yvelines Environnement, rappelle que ce sujet est important, mais ne concerne pas la question du PEB à l'ordre du jour.
- M. le Président rappelle que la question est de savoir s'il convient de réviser le PEB de 1985.

Vote sur la révision du PEB

- La proposition est rejetée à la majorité
- M. le Président propose qu'un travail approfondi de réflexion soit engagé au sein du Comité de suivi de la Charte.

Bilan du Comité de suivi

M Parpaleix fait le constat d'une absence du comité de suivi de la Charte en 2017.

Toutefois une réunion a été organisée par l'APEBN (association pour la protection de l'environnement de Bailly et Noisy-le-Roi) pour sensibiliser les pilotes sur les problèmes de nuisances des riverains. De nombreux membres des clubs de l'aérodrome ont participé à cette réunion.

M Parpaleix souhaite que la prochaine réunion soit appelée par la Préfecture.

M le Président accepte volontiers d'ouvrir le prochain CSC. Il insiste à nouveau sur l'urgence de reprendre les travaux du CSC sur la question de la révision du PEB.

Plaintes des riverains

P. Menon (Yvelines Environnement) rappelle ce qui avait été décidé lors de la précédente réunion de la CCE.

M. Bouniol (DGAC/DSAC-Nord) précise les différentes réponses fournies aux riverains.

P. Menon indique qu'une lettre est rédigée par l'APEBN, et la remet à M. le Président afin qu'elle soit jointe au compte-rendu de la CCE.

Voir ci-dessous :



ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DE BAILLY ET DE NOISY-LE-ROI

13 rue du Poirier au large 78870 Bailly apebn.baillynoisy@orange.fr
Association loi de 1901 Fondée en 1972 www.apebn.org

VR 4.12 →
(Document remis en réunion
de la CCE).

Monsieur le Préfet Jean-Jacques BROT
Préfecture des Yvelines
1 rue Jean Houdon
78870 Versailles

PREFECTURE DES YVELINES
- Direction de la réglementation et des élections
78010 VERSAILLES

05 DEC. 2018

Objet : CCE de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole
Respect des Trajectoires par les aéronefs

Bailly, le 1^{er} décembre 2018

Monsieur le Préfet,

Lors des réunions de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole, la question du manque de respect des trajectoires imposées aux pilotes est toujours évoquée comme sources de nuisances pour les riverains des communes limitrophes.

✓ Veuillez me permettre de vous faire part du cas particulier du non-respect des trajectoires au voisinage des communes de Bailly et de Noisy-le-Roi.

Sur l'édition la plus récente de la carte VAC relative à l'aérodrome de Saint-Cyr l'Ecole (LFPZ), la feuille ATERRISSAGE A VUE (Voir extrait ci-après) montre un tracé de Départ en Secteur Nord

qui n'est pas en conformité avec celui recommandé dans le Dossier Environnement (version 1.0 du 1/03/2014) émis par le GUAS (Groupement des Usagers de l'Aérodrome de Saint Cyr).

Sur la carte VAC le tracé vient très vite à longer la RD 307 ce qui amène les aéronefs à s'approcher des nombreuses habitations de Noisy le Roi dans ce secteur.



Dans l'extrait de la page 20/28 ci-dessous du Dossier Environnement du GUAS, établi afin de réduire les nuisances aériennes pour les riverains, le tracé recommandé survole les premières serres de Noisy (non légendée sur la carte VAC, à proximité de la cote 413 ft) puis les serres légendées sur la carte.7



Les pilotes n'ayant malheureusement que trop tendance à suivre la RD 307 (ce qui est d'autant plus dommageable pour les riverains lorsque les décollages / atterrissages se font en pistes 11) il serait souhaitable de ne pas leur donner un prétexte à s'approcher de cette voie et donc des habitations, de Noisy le Roi et aussi de Bailly.

En sus d'une correction de ce tracé il serait également souhaitable qu'un commentaire souligne l'impératif de respecter le tracé de la Vent Arrière et des entrées/sorties par le secteur Nord et de rester à distance de la RD 307.

Par ailleurs, un « amer » (damier rouge et blanc) a été récemment positionné à Bailly, au sud de la D307 et près de la route communale de Bailly à Fontenay-le-Fleury, afin d'aider les pilotes à mieux respecter la trajectoire réglementaire de la Vent Arrière. Cet amer devrait être aussi indiqué sur la carte VAC.

Nous vous remercions de bien vouloir communiquer ces remarques aux Services de l'Aviation Civile concernés par ces questions.

Avec nos remerciements, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, nos salutations distinguées.

Patrick MENON
Président de l'APEBN
Vice-président d'Yvelines Environnement

3-15 Commission Consultative de l'Environnement de la Base aérienne 107 de Villacoublay

Rappel : Voir les résultats de l'étude menée par BruitParif accessibles sur le site Internet de BruitParif, sur la plateforme RUMEUR.

CCE du 6 avril 2018 :

Point 1 : Approbation du PV de la séance précédente (2 février 2017)

Point 2 : Bilan des mouvements aériens pour l'année 2017,

Bilan des plaintes reçues par la BA 107,

Bilan de l'étude sur la trajectoire sud demandée par M Lemaitre lors de la CCE du 2 février 2017.

Point 3 : Etat d'avancement du projet de révision du PEB,

Avis de la commission sur le projet de révision du PEB avant la mise en enquête publique.

Point 4 : Bilan du Comité de Suivi de la Charte (CSC)

Point 5 : Divers (notamment les demandes formulées par les membres de la commission avant le 23 mars 2018)

Bilan des mouvements aériens

Pour l'année 2017, l'activité pour la plateforme de Vélizy est à peu près stable. Si l'on ajoute les mouvements de Toussus-le-Noble et les transits hélicoptères, le total dans l'environnement aérien de la base aérienne s'élève à 28 645.

Les mouvements liés à Toussus-le-Noble, qui échappent totalement à la Base aérienne, sont en augmentation en 2017, avec un passage de l'ordre de 9 000 à 10 000 à 11 517.

Les transits hélicoptères sont en légère diminution depuis 2014.

Plaintes

Echange et discussion sur les plaintes déposées auprès de la base.

Questions sur les niveaux de bruits et de pollution des avions.

Bilan de l'étude sur la trajectoire sud

Non traité en l'absence du demandeur.

Etat d'avancement de la révision du PEB

L'arrêté inter-préfectoral, cosigné par les préfets des Yvelines, de l'Essonne et des Hauts-de-Seine, de mise en révision du PEB, a été signé le 30 décembre 2016. Un point de débat avait été la question de la Zone D. In fine, ce point ne faisant pas consensus, il a été décidé de présenter un arrêté sans Zone D, donc uniquement Zones A, B et C.

Les communes et les intercommunalités ont été consultées sur ce projet de PEB. La commune de Jouy-en-Josas s'est prononcée défavorablement.

Le Président rappelle qu'il appartient à la présente commission de se prononcer sur ce projet de révision au titre de l'article R 112-4 du Code de l'urbanisme.

Rappel du Président de la définition d'un PEB.

Réponses aux questions de la représentante d'Environnement 92.

Rappel par le maire des raisons de l'avis défavorable de la municipalité de Jouy-en-Josas.

Vote du PEB : « *À l'unanimité, les membres de la CCE émettent un avis favorable.* »

Bilan du Comité de Suivi de la Charte

Non traité

Divers

Question de Mme Fastré, ajoutée à l'ordre du jour, concernant les nuisances de bruit occasionnées lors de la présentation des hélicoptères de l'armée de terre à Satory.

3-16 Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) - HYDREAULYS

Rappel historique :

Dans le cadre de la réforme territoriale, les syndicats d'assainissement du SMAROV (Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région Ouest de Versailles) et du SIAVRM (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Ru de Marivel) ont fusionné pour ne former plus qu'une seule entité nommée HYDREAULYS, effective depuis le 26/05/2016.

HYDREAULYS est issu de la fusion du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région Ouest de Versailles (SMAROV) et du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Vallée du Ru de Marivel (SIAVRM).

Il est en conséquence constitué, **d'une part**, par les communes de :

- Bailly,
- Bois-d'Arcy,
- Fontenay-le-Fleury,
- Le Chesnay,
- Rocquencourt,
- Saint-Cyr-l'Ecole,
- Vélizy-Villacoublay,
- Versailles,
- Viroflay,

et, **d'autre part**, les Communautés d'Agglomérations suivantes pour les communes suivantes :

- « Grand Paris Seine Ouest » : Chaville, Marnes La Coquette, Sèvres et Ville d'Avray.
- « Saint-Quentin-en-Yvelines » : Montigny-le-Bretonneux et Trappes.

HYDREAULYS est compétent en matière d'assainissement et de rivière.

Cette mission comprend :

- le traitement ;
- la collecte intercommunale et le transport ;
- la prévention des inondations ;
- la gestion des milieux aquatiques.

Chacun des membres de HYDREAULYS adhère à l'ensemble de ces compétences ou pour une partie seulement conformément à l'article 2 des présents statuts (extrait des statuts)

HYDREAULYS gère la station d'épuration de Carré de Réunion installée sur les territoires des communes de Bailly et Saint-Cyr-l'Ecole.

12 février 2018 : Arrêté portant mise en demeure – Installations classées pour la protection de l'environnement – Syndicat mixte HYDREAULYS à Saint-Cyr-l'Ecole et Bailly.

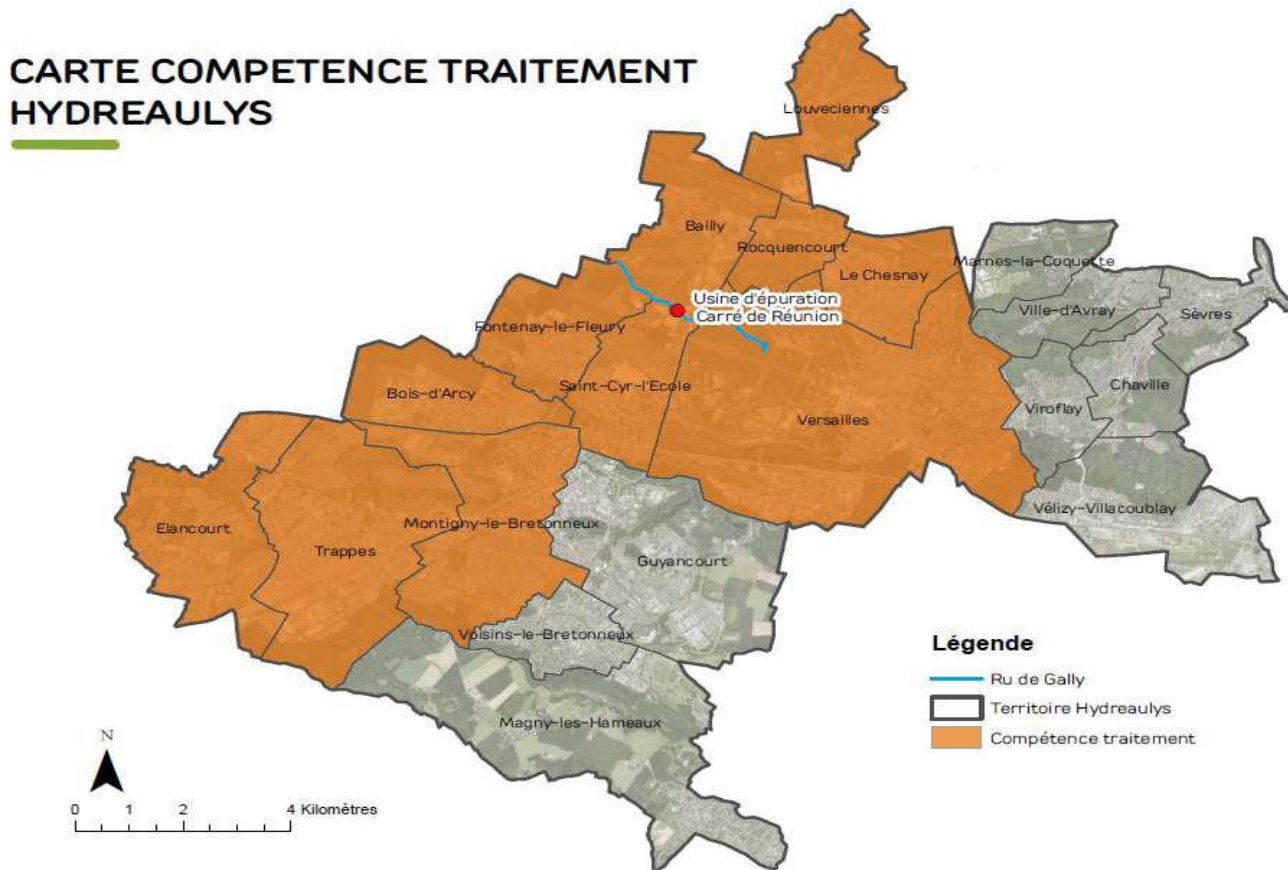
Suite visite d'inspection des installations classées du 4 décembre 2017.

CCSPL du 5 juin 2018

- Examen du rapport annuel du délégataire Bassin Versant ouest, exercice 2017,
- Examen du rapport annuel du délégataire Bassin Versant est, exercice 2017,
- Examen du rapport annuel du Président sur le prix et la qualité du Service, exercice 2017

NB: P.Menon d'Yvelines Environnement avait demandé d'ajouter à l'ordre du jour l'état d'avancement des réponses apportées à la DRIEE à la mise en demeure préfectorale du 12/02/18.

Présentation de la SEVESC : Exercice 2017



Le périmètre du bassin Ouest

9 communes
Bassin versant \approx 4 000 ha
Réseaux unitaires 14,9 km
Réseaux séparatifs 21,2 km
Réseaux pluviaux 7,8 km

Les chiffres clefs du réseau

-6,5 km de réseaux curés
-21 T de boues & sables extraits des réseaux
-8,9 km de réseaux visités/inspectés
-427 interventions de maintenance préventive/curative sur les postes & bassins

Les Faits marquants 2017

-Visite pédestre du Collecteur Versailles Nord
-Evènements pluvieux Décembre 2017
-Casse du Collecteur rue du Corbusier, à Saint-Cyr-l'Ecole
-Projet de raccordement de la partie Est de SQY à l'usine de dépollution de Carré de Réunion
-Suivi des travaux de réhabilitation des collecteurs 6-8
-Reconstruction du Cinéma de Parly2 - Le Chesnay
-Projet Tram 13 express Saint-Cyr – Saint-Germain
-Poste des 4 Pavés du Roy



L'usine de dépollution de Carré de Réunion

Le système de traitement :

- Zone 7 Bâtiment Biologie
- Zone 6 Bâtiment Membranes
- Zone 8 Bâtiment Boues Matières de Curage
- Zone 3 Bâtiment Relèvement

Les chiffres clefs du système de traitement

- 12 533 342 m³ d'eaux traitées
- 8 086 T de boues produites évacuées, dont
 - o 2 700 T pour la fabrication de compost
 - o 1 617 T pour la valorisation énergétique en filière méthanisation
 - o 3 769 T pour la valorisation agricole
- 217 T de déchets de refus de dégrillage
- 451 T de sables
- 36 T de graisses
- 17 926 MWh de consommation énergétique
- 1 970 T de produits de traitement, dont
 - o 68% pour le traitement de l'eau
 - o 15% pour le traitement des boues
 - o 17% pour le traitement de l'air

Concentrations en sortie du système de traitement complet

Normes de rejet Résultats 2017 Rappel 2016 Dépassements de seuil

	Rdt (%)	C (mg/l)	C (mg/l)	Rdt (%)	C (mg/l)	Rdt (%)	Nb autorisé/an	2017	2016
MES	90	15	2,3	99	2,3	99	25	0	1
DCO	75	50	15,6	96	14,6	97	25	0	1
DBO5	80	15	3,2	98	3,3	98	25	0	1
NTK	85	5	3,8	93	3,2	94			
NGL	70	10	7,4	86	8,2	84			
Ptotal	80	1	0,5	91	0,6	889			

Les Faits marquants 2017

- Réception de l'usine de dépollution
- Curage annuel du bassin de pollution
- Mise en conformité réglementaire ICPE
- Remplacement du tamiseur 3 mm de la file Temps de pluie
- Remplacement de 2 agitateurs du digesteur DP2
- Maintenance préventive des 8 turbines immergées de la zone 6

Yvelines Environnement 20 rue Mansart - 78000 Versailles

Tél : 01 39 54 75 80 Fax : 01 39 54 61 66 e-mail : yvelines.environnement@orange.fr

27/83

- Première intervention de maintenance préventive des 8 turbines immergées de la zone 6
- Départ de feu sur un transformateur tertiaire BT en zone 6
- Dispositif d'alerte en aval de l'usine
- Centre de pilotage HYDREAU 360 ®
- **Suivi du milieu récepteur**
 - o Poursuite de la surveillance des micropolluants : un nouveau programme de suivi sera mis en place à partir de 2018
 - o Impact du système de traitement sur le milieu naturel : amélioration de la qualité du ru en aval de la station

Le Service aux usagers : Plate-forme internet « Tout sur mon eau » : www.sevesc.fr

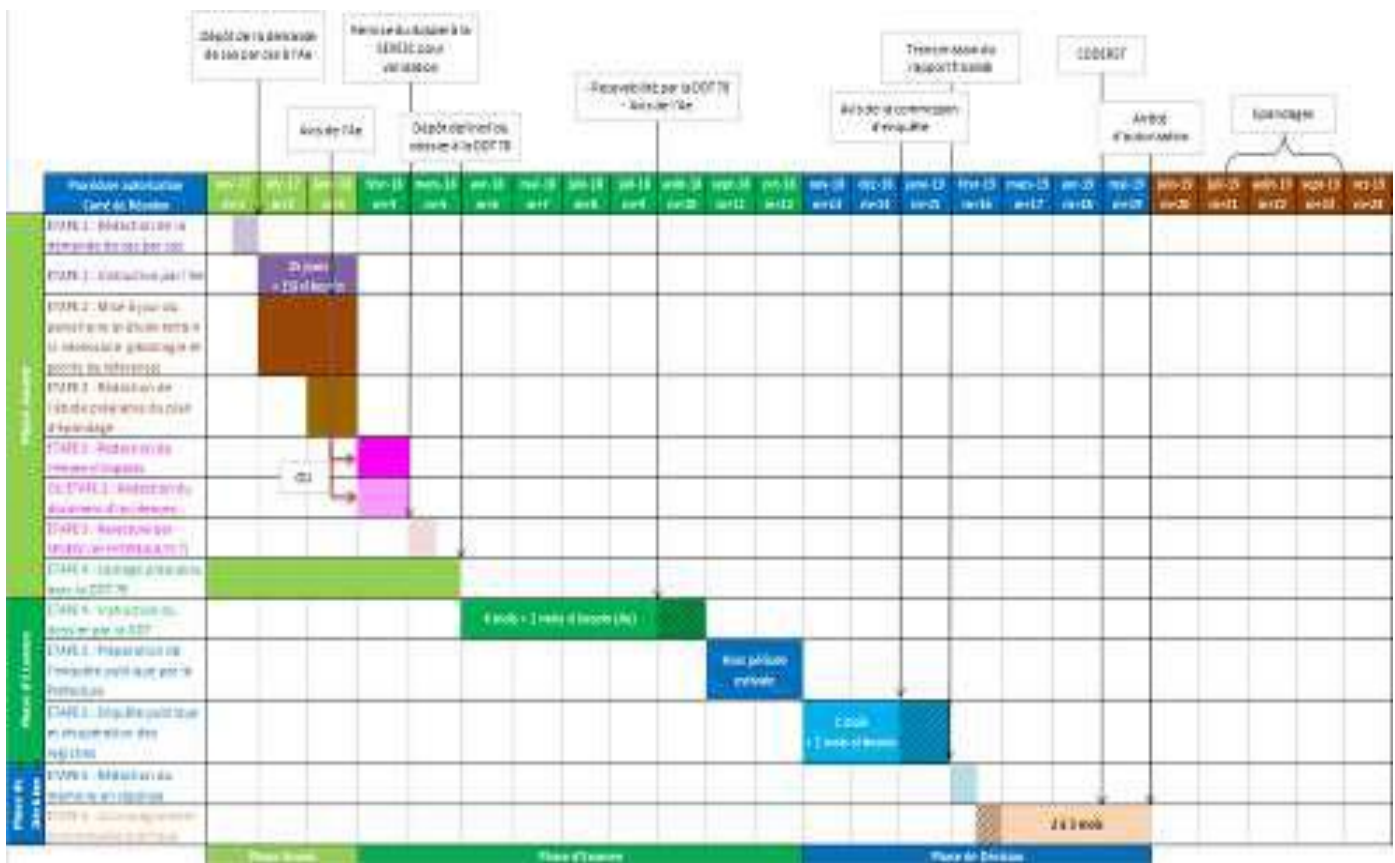
Enjeux énergétiques :

- La déclinaison des enjeux énergétiques et environnementaux dans les plans climat territoriaux pour les agglomérations supérieures à 50 000 habitants, impose à ces dernières, d'ici à 2020, un objectif de 23% d'énergie produite à partir de sources renouvelables, dans la consommation finale d'énergie.
- Le délégataire a étudié une solution de production de biométhane par technologie membranaire, cette approche technique permettant d'aboutir à un taux de conversion très important. Le résultat des études menées sera remis à la collectivité au cours du premier semestre 2018.

Dossier réglementaire ReUse :

Dans l'objectif de préserver la ressource en eau et réduire les impacts des rejets d'eaux d'assainissement sur les eaux de surface, la collectivité envisage l'utilisation de l'eau traitée de l'usine de dépollution de Carré de Réunion à des fins autres qu'industrielles du site en lui-même.

Evolution du plan d'épandage : Planning à présenter au CODERST en avril 2019

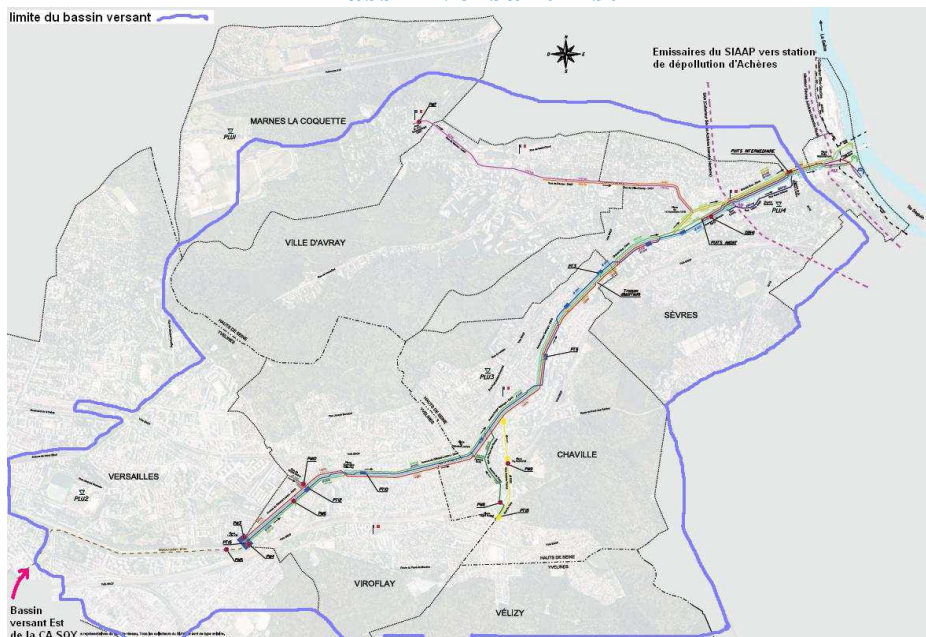


Suivi olfactif sur l'usine : En attente des résultats de la plateforme NOSE® pour le suivi des émissions d'odeurs sur le périmètre de l'usine de dépollution de Carré de la Réunion et dans sa périphérie.

Espace pédagogique sur l'usine

- En 2017, HYDREAU LYS a développé sa communication auprès du grand public, en préparant le déploiement d'un espace pédagogique au cœur de l'usine de dépollution des eaux usées de Carré de Réunion.
- Il permet notamment de sensibiliser les jeunes enfants aux enjeux de l'eau et de l'environnement et aux gestes éco-citoyens.

Bassin versant Est



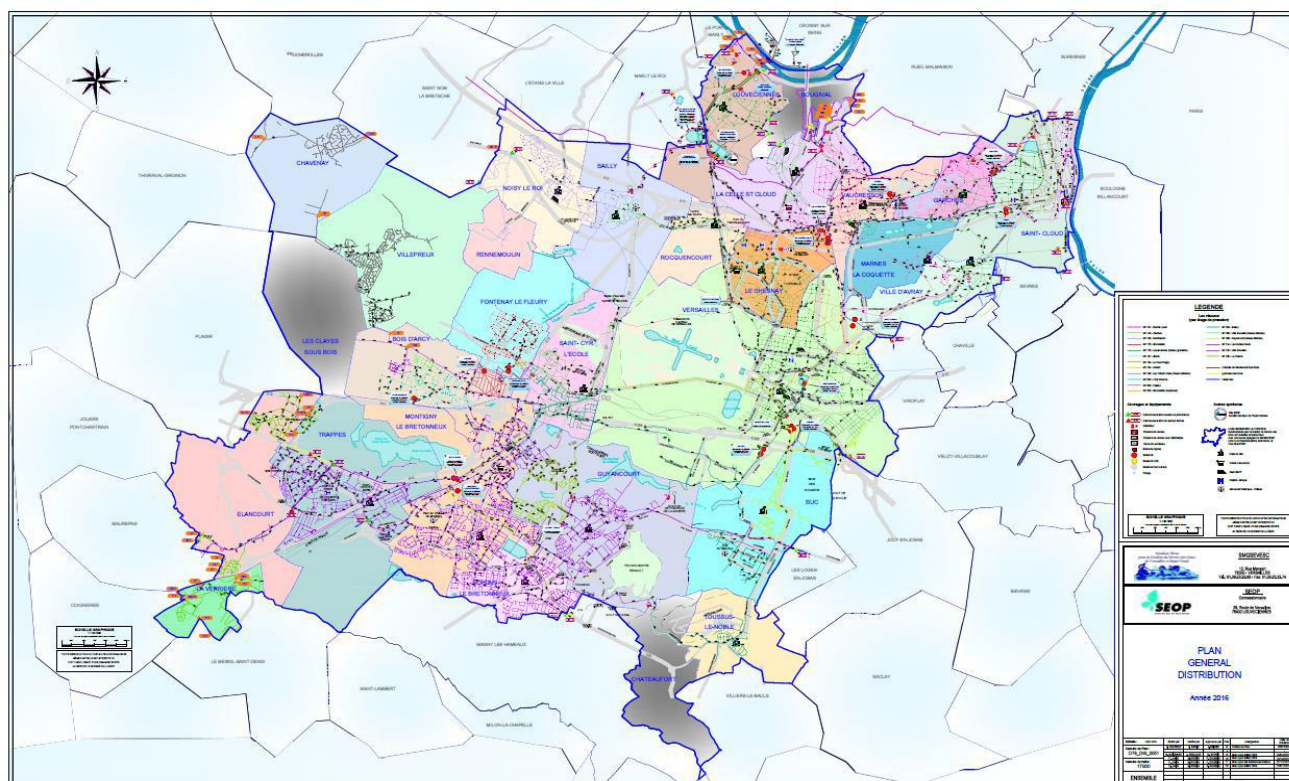
Evolution des volumes assainis

- Le volume total assaini du périmètre HYDREAULYS BV EST s'élève à 10 492 944 m³ en 2017 soit une baisse de 1% comparativement à 2016.
- Ce volume est réparti entre :
 - o 6 766 595 m³ en provenance directe du bassin versant est d'Hydreaulys ;
 - o 3 726 349 en provenance des communes du territoire SQY et qui transitent par les réseaux de transports syndicaux.

3-17 Commission Consultative des Services Publics Locaux, du Syndicat Mixte pour la Gestion des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC)

Le système d'alimentation en eau potable sous la maîtrise d'ouvrage du SMGSEVESC est délégué/

- A la SEOP pour 27 communes,
- A SUEZ pour 3 communes



Réunion de la CCSPL du 5 juin 2018

- Examen du rapport annuel du délégataire exercice 2017, pour le périmètre SEOP
- Examen du rapport annuel du délégataire exercice 2017, pour Bougival (SAUR)
- Examen du rapport annuel du délégataire exercice 2017, pour Chateaufort (SUEZ)
- Examen du rapport annuel du délégataire exercice 2017, pour Les Clayes-Sous-Bois (SUEZ)
- Examen du rapport annuel du délégataire exercice 2017, pour Plaisir / Thiverval (SUEZ)
- Examen du rapport annuel du Président sur le prix et la qualité du Service, exercice 2017

Chiffres clefs du réseau en 2017 :

- 1309,3 km de réseau,
- 469509 habitants,
- 62726 branchements,
- Volume d'eau distribué = 28081000 m3

3-18 Commission Départementale chargée d'établir la liste d'aptitudes aux fonctions de commissaire enquêteur

C'est sur la base de deux réunions par an que cette commission sélectionne les candidats aux fonctions de commissaire enquêteur et revoit tous les 4 ans comme le demande la loi les commissaires enquêteurs en exercice. 60 commissaires sont nommés au titre du département des Yvelines en 2018.

3-19 Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF)

Cette commission ne s'est pas réunie en 2018.

3-20 Commission Départementale d'implantation des antennes relais de radiotéléphonie mobile

Yvelines Environnement a participé à la rédaction de la Charte départementale pour l'implantation des antennes de radiotéléphonie mobile, signée par les élus et les opérateurs.

Compte tenu de nombreux problèmes créés par le non-respect de cette Charte, Yvelines Environnement a demandé à plusieurs reprises la convocation de cette Commission – sans réponse.

NB : La Commission serait convoquée que sur demande des élus !

Cette commission n'a pas été convoquée depuis de nombreuses années, alors que de nombreux problèmes d'implantations d'antennes sont posés par les habitants des Yvelines et ont fait l'objet de plusieurs recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles.

A titre d'exemple, les cas de Bailly et de Noisy-le-Roi où les recours de l'APEBN ont dû cesser !

Quant à la question de l'antenne Free au rond-point des chênes à Noisy-le-Roi, autorisée par le maire, l'action des riverains a permis une remise en cause du lieu de son implantation.

A cette occasion, nous avons appris qu'une commission avait été mise en place à la communauté de communes Versailles Grand Parc, animée, paraît-il, par le maire de Noisy-le-Roi. L'association locale, APEBN, créée en 1972, qui avait engagé plusieurs recours contre des antennes installées à Noisy-le-Roi, n'a pas été invitée à y siéger.

Quelle est la position du Préfet concernant cette commission locale ?

Ne fait-elle pas doublon avec la commission départementale ?

Qui décide de la participation à cette nouvelle commission ?

Yvelines Environnement, qui a participé à la rédaction de la Charte départementale n'a-t-elle pas sa place dans toute commission locale ?

3-21 Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA)

Cette commission s'est réunie 5 fois durant l'année 2018. C'est une commission consultative, elle émet un avis, préalable aux décisions du préfet, en matière :

- d'aides à l'installation des jeunes agriculteurs,

- de modernisation des exploitations agricoles,
- de boisement,
- de mesures agro-environnementales,
- d'investissements dans les coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole,
- de prêts bonifiés,
- de mesures de redressement et de suivi,
- de réinsertion professionnelle,
- de demandes d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures agricoles, en cas de concurrence entre les demandes.

3-22 Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS)

Rappel de la composition de cette commission :

9 représentants de la FICIF (Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Ile de France)

- 2 représentants des piégeurs
- 3 représentants de la Chambre d'Agriculture
- 1 représentant de l'ONCFS*
- 2 représentants de l'ONF
- 1 représentant du CRPE (Forêt privée)
- 1 représentant de l'AEV (Agence des Espaces Verts)
- 3 représentants de la DIEE
- 2 représentants des associations agréées
- 2 personnes qualifiées
- 1 représentant de la louveterie*

*= à titre d'observateurs

Il est difficile de faire un bilan annuel (1/01 au 31/12), les périodes de chasse chevauchant 2 années (1^{er} juin au 30 juin de l'année suivante) ; ce sont donc des résultats de la période 2017-2018 qui sont considérés.

A/ Première réunion plénière le 2 mai 2018 ayant pour objet l'examen des demandes individuelles d'attribution de plan de chasse « cervidés ».

Il nous a été confirmé, à cette occasion, le remplacement « **d'espèces susceptibles d'être classées nuisibles** » par « susceptibles d'occasionner des dégâts » ; changement de termes mais pas de statut ni de la façon de les considérer.

Un autre projet d'arrêté préfectoral fixant la liste des animaux classés nuisibles et les modalités de leur destruction dans le département des Yvelines, pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, concernant les espèces du **groupe 3** (sanglier, lapin de garenne, pigeon ramier), nous a été présenté. Pour ce groupe 3, c'est le préfet du département qui décide, sans en référer au niveau ministériel.

B/ Une réunion le 6 juin 2018 concernait la formation spécialisée « nuisibles » qui est une sous-commission de la précédente et est composée de :

- 1 représentant des chasseurs
- 1 représentant des piégeurs
- 1 représentant de la Chambre d'Agriculture
- 1 représentant d'association agréée
- 2 personnes qualifiées
- 1 représentant de l'ONCFS*
- 1 représentant de la louveterie*

*= *observateurs*

Il s'agissait d'examiner, entre autres, les modalités de destruction des animaux du groupe 3 et surtout le rappel des éléments nécessaires pour les propositions de classement des espèces du groupe 2, en vue du prochain arrêté ministériel pour 2018-2021.

Les espèces du **groupe 2**, pour lesquelles un avis de la formation spécialisée est requis dans chaque département, sont retenues au sein de la liste suivante :

+ **Mammifères** : belette, fouine, martre, putois, renard.

+ **Oiseaux** : corbeau freux, corneille noire, pie bavarde, geai des chênes, étourneau sansonnet.

Le classement est révisé tous les 3 ans et la décision est du ressort du Ministre de l'Ecologie après avis du CNCFS (Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage), sur proposition du préfet après, pour lui, avis du CDCFS réuni en formation spécialisée.

Pour mémoire, rappelons que le **groupe 1** contient 6 espèces exogènes considérées invasives :
Chien viverrin, vison d'Amérique, raton laveur, ragondin, rat musqué, bernache du Canada.
Ce classement est pérenne et les décisions dépendent du Ministre de l'Ecologie après avis du CNCFS.

C/ Réunion du 26 juillet 2018 :

+ Bilan des prélèvements de petit gibier 2017-2018 et résultats des IKA (Indice Kilométrique d'Abondance) pour lièvre et renard. Celui du lièvre est stable depuis plusieurs années, à un bon niveau, celui du renard augmentant légèrement : 0,53 alors que l'indice normal serait 0,25 !

+ Bilan provisoire des tirs d'été de sangliers et déclarations provisoires des dégâts sur céréales à paille et maïs. Information également sur les dégâts post-moissons.

L'arrêté préfectoral signé, portant **ouverture et clôture de la chasse pour la campagne 2018-2019** dans le département des Yvelines nous a été fourni (16/09/2018 à 9h au 28/02/2019 à 18h) avec des dérogations de dates en conditions restrictives pour certaines espèces, le tout accompagné d'un « Plan de gestion cynégétique pour le sanglier », espèce de loin la plus problématique.

D/ Une réunion de la sous-commission, le 24 octobre 2018, était destinée à préparer le choix des espèces du groupe 2 à classer nuisibles par le prochain arrêté ministériel triennal, du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022.

Un représentant de la FICIF a présenté le dossier argumentaire proposé par cette fédération, retenant, selon les critères imposés, 5 espèces :

Renard, fouine, corneille noire, corbeau freux, pie bavarde

Parmi ces critères figuraient les dégâts par espèce pour 2017-2018 – source FICIF et FDSEA.

Curieusement, alors que l'on nous rétorque depuis des années que les agriculteurs et les chasseurs ne peuvent distinguer corneilles et corbeaux freux, on nous a donné ici des montants de 68.000 € pour la corneille et 90.500 € pour le freux ; sans doute un miracle, car les 2 espèces sont souvent mélangées sur le terrain.

Dans le compte-rendu, il est aussi indiqué que les naturalistes « ont observé environ 1.000 corbeautières », alors qu'il s'agit de 991 nids en 2018 (proche de 1.000) pour 30 corbeautières sur tout le département, ce qui change tout.

E/ Le 11 décembre après-midi, réunion plénière pour les bilans des prélèvements du gibier par les chasseurs et les dégâts agricoles du grand gibier, par UG (Unité de gestion) et par commune.

Le 11 décembre matin avait eu lieu la réunion de la « formation nuisibles » de la CDCFS, formée de :

1 représentant des piégeurs + 1 représentant des chasseurs + 1 représentant des intérêts agricoles, d'une part.

1 représentant d'association agréée + 2 personnes qualifiées, d'autre part.

Nous ont été présentés les dossiers suivants :

1/ *Résultats de l'enquête communale « nuisibles » du groupe 2 – Dpt des Yvelines portant sur :*

5 mammifères : renard, fouine, martre, putois, belette.

5 oiseaux : corneille noire, corbeau freux, pie bavarde, geai des chênes, étourneau sansonnet ;

78 communes/123 ont répondu (63%)

Enquête sans aucune valeur scientifique ; quand on voit que la belette (50 à 80 g) est jugée porter préjudice à la santé ou à la sécurité publique, on se dit que la biodiversité a du souci à se faire.

Conclusion de ce document : toutes ces espèces ont une « présence significative dans le 78 » et il faut les classer nuisibles !!!!!

2/ *Enquête dégâts petit gibier, campagne 2017-2018 :*

39% des exploitations agricoles ont répondu à l'enquête, avec 839,41 ha détruits ! Quel appétit !

Toutes les espèces sont qualifiées de « petit gibier » et la phrase suivante est merveilleuse : « Il est important de prendre des mesures de régulation des populations de petits gibiers, car ceux-ci envahissent la plaine de manière spectaculaire ». Tous aux abris !

Tout ce que l'on nous a fourni comme documents est du même niveau : il y en a beaucoup, il y en a trop, etc...

Finalement, ont été retenus malgré un désaccord sur le corbeau freux (3 voix contre 3) pour être classés nuisibles pendant 3 ans : renard, fouine, corneille noire, corbeau freux, pie bavarde

Mais aucun justificatif des dégâts n'a été fourni !

3-23 Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)

Cette commission a pour objet de définir les droits à construire dans les espaces classés. Elle se réunit plusieurs fois dans l'année selon l'importance des dossiers.

Yvelines Environnement 20 rue Mansart - 78000 Versailles

Tél : 01 39 54 75 80 Fax : 01 39 54 61 66 e-mail : yvelines.environnement@orange.fr

32/83

Ceux-ci sont présentés, soit par l'inspecteur des sites, soit par l'ABF, qui établissent un rapport sur lequel les membres de la commission doivent donner leur avis après, aussi, audition des pétitionnaires.

Celui-ci n'est que consultatif et seul le Ministre est habilité à donner un accord définitif sur les projets.

En parallèle se réunissent les Commissions « Nature », « Carrières » et « Publicité ».

3-24 Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites – Formation CARRIERES

Cette commission ne s'est pas réunie en 2018.

3-25 Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)

La CDPENAF donne son avis sur les documents d'urbanisme (SCOT, PLU) au regard de la consommation des terres agricoles avec toutes les difficultés de résoudre le conflit entre urbanisation et maintien des terres agricoles.

8 réunions plénières CDPENAF se sont déroulées en 2018. 22 PLU, deux dossiers spécifiques : ZAC Ablis et carrière Breuil en Vexin.

La majorité des projets a reçu un avis motivé de la CDPENAF. L'avis motivé a un but pédagogique et propose des solutions alternatives permettant une économie d'espace naturel, agricole ou forestier : meilleure densification du tissu urbain existant et augmentation des densités sur les extensions d'urbanisation et sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation de l'ordre de 20 logements/ha, cohérence des objectifs démographiques et justification du projet.

Ces recommandations conduisent à limiter le recours aux extensions urbaines et à supprimer les zones d'extension non nécessaires.

Concernant le plan de zonage, la CDPENAF a préconisé de l'adapter à l'utilisation des sols et a demandé en particulier un classement en zone A de toutes les surfaces agricoles exploitées notamment lorsque celles-ci sont zonées N sans justification et inversement. Elle a souhaité que les zonages Ap inconstructibles soient réduits au strict minimum des cônes de vue afin de ne pas empêcher le bon fonctionnement des exploitations agricoles et l'installation de nouvelles activités. Elle demande également le repérage conforme des boisements et lisières dans les documents graphiques.

En zones humides ou potentiellement humides, elle a recommandé la réalisation d'une étude préalable à toute opération pour permettre leur délimitation et leur caractérisation plus précises.

Concernant la délimitation de nouveaux STECAL, la CDPENAF a vérifié la justification des nouveaux périmètres et s'est opposée aux projets dont la nécessité n'était pas justifiée, le périmètre n'était pas suffisamment limité ou situé en massif boisé de plus de 100 ha.

Concernant les possibilités d'extension et d'annexes d'habitations existantes en zones A et N, la CDPENAF a vérifié le respect de l'article R151-12 du code de l'urbanisme (précision des conditions de hauteur, emprise et densité ainsi que la zone d'implantation). La CDPENAF n'a pas relevé de possibilités de construction excessives mais a toutefois constaté que le règlement était souvent incomplet sur les points réglementaires.

3-26 Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM)

Cette commission qui se réunit une fois par an émet un avis sur l'élaboration du Schéma Départemental de la Prévention des Risques Majeurs.

Pour les Yvelines, les risques majeurs suivants ont été retenus :

- Retrait-Gonflement de l'argile ;
- Inondation ;
- Eboulement (carrières, falaises).

Ce schéma s'impose aux PLU qui doivent signaler les risques afférents à la commune.

3-27 Commission Locale d'Information (CLI) des Installations Nucléaires du Plateau de Saclay

Réunion de l'Assemblée plénière du 6 juin 2017

- **Présentation du bilan 2016 de la sûreté des INB du plateau de Saclay**
 - INB 18 (Ulysse) : début des chantiers de démantèlement.
 - - INB 35 (Zone de gestion des déchets liquides) : vidange de deux cuves de liquide radioactif.

- - INB 40 (Osiris): déchargement complet du coeur du réacteur.
- - INB 49 (Laboratoire de haute activité) : fin du démantèlement des cuves. Démarrage du démantèlement de la chaîne blindée totem, qui contient un inventaire radiologique en Césium 137 significatif.
- - INB 50 (Laboratoire d'Essais sur Combustibles Irradiés) : Décision ASN fin 2016 encadrant la poursuite de l'exploitation de l'INB.
- - INB 72 (Zone de gestion des déchets solides) : Envoi de la mise à jour du dossier de démantèlement et fin de la caractérisation des combustibles présents dans le massif du bâtiment 116.
- - INB 77 (Poséidon) : Organisation du projet pour le réapprovisionnement des sources.
- - INB 101 (Orphée) : Fin des travaux liés aux évaluations complémentaires de sûreté
- Concernant les rejets gazeux, L'évolution globale est stable ou légèrement à la baisse, sauf pour les rejets de carbone 14 sous forme CO2 et aérosols qui ont augmenté d'un facteur 3 à 5. Tous les rejets gazeux sont largement en dessous des seuils d'autorisation de rejet.
- En terme de rejets liquides, 1 000 000 m3 ont été rejetés dans l'étang Vieux en 2016. On observe une légère augmentation de ce volume par rapport à 2015, du fait d'une pluviométrie plus importante, surtout en mai 2016. Les niveaux de rejets de radioactivité sont restés relativement stables et largement en dessous des seuils d'autorisation de rejet.
- De façon globale, l'ASN considère que les INB du centre CEA de Saclay sont exploitées dans des conditions de sûreté satisfaisantes.
- Enfin, le CEA doit poursuivre la structuration du processus de surveillance des intervenants extérieurs et renforcer la présence sur le terrain de son personnel.
- L'ASN considère toujours que les performances en matière de sûreté nucléaire de CISBIO doivent significativement progresser, malgré les efforts fournis par CISBIO pour renforcer son système de management intégré et ses ressources humaines.

- **Actualités des sites et perspectives 2017**

- Le CEA est organisé en 4 directions fonctionnelles et 4 directions opérationnelles, dont la Direction de l'Energie Nucléaire (DEN) et la Direction e la Recherche Fondamentale (DRF), depuis le 1er janvier 2016
- En janvier 2017, la Direction du Démantèlement de Centres Civils (DDCC) a créées au niveau des différents centres, notamment du centre CEA de Saclay été créée au sein de la DEN. A l'intérieur de la DDCC, des unités d'assainissement/démantèlement ont été créées au niveau des différents centres, notamment du centre CEA de Saclay
- 11 inspections ont été réalisées sur cette même période et ont montré une situation satisfaisante sur les entreposages de déchets. Plus globalement, peu d'écarts ont été détectés en inspection
- Concernant le changement de gouvernance de CISBIO et les perspectives liées, il faut souligner que le nom « Cis Bio International » existe toujours, cependant le nom du groupe est à présent « Curium » (et non plus « IBA Moléculaire »). Curium est issu du rapprochement entre « IBA Molecular » et « Mallinckrodt nuclear Imaging ».
- Par ailleurs, l'ASN constate que des efforts sont faits par l'entreprise Cependant, il existe toujours un manque de rigueur d'exploitation et de culture sûreté et des faiblesses dans les des actions correctives des évènements significatifs (réurrence).

- **Projet de ligne 18 du Grand Paris Express sur le plateau de Saclay**

- Présentation de l'avis IRSN sur les études de sûreté du projet de L18

L'IRSN rend son avis en avril 2017 et le publie sur son site en mai 2017 :

<http://www.irsn.fr/FR/expertise/avis/2017/Documents/avril/Avis-IRSN-2017-00127.pdf>

L'étude de sûreté du CEA comprend en premier lieu une étude de la ligne 18 sur les INB du centre, puis, en deuxième lieu, une étude de l'impact des INB sur la ligne 18. Ces études sont réalisées en prenant en compte le fonctionnement normal et les situations d'accident.

En fonctionnement normal du métro, l'IRSN confirme que celui-ci ne représente pas un danger pour les INB.

Toutefois un incident sur certaines INB pourrait impacter la ligne 18. Etudes complémentaires à réaliser.

- Commentaire de l'ASN
- Questions/réponses

Réunion de l'Assemblée plénière du 12 décembre 2017

- **Bilan des activités de la CLI 2017**

- Activité du pôle Science et société
- Pôle Information, formation, gouvernance
L'année 2017 a enfin été marquée par l'organisation de la première réunion publique, indépendante de l'assemblée plénière, le 30 novembre 2017.
- Activité du pôle de suivi des sites du bouchet

- Bilan financier / intégration d'un nouveau membre

- **Actualité des sites du 2^{ème} semestre 2017**

- Actualité du CEA de Saclay
 - INB 18 (Ulysse) : Démarrage de la découpe du bloc pile.
 - INB 35 (Zone de gestion des déchets liquides) : Envoi du dossier de réexamen de sûreté.
 - INB 40 (Osiris) : Poursuites des opérations préalables au démantèlement (à noter que le combustible a été retiré du coeur début 2016 et sera évacué du site d'ici 2020).
 - INB 49 (Laboratoire de haute activité) : Poursuite du démantèlement de la chaîne blindée totem, qui contient un inventaire radiologique en Césium 137 significatif.
 - INB 50 (Laboratoire d'Essais sur Combustibles Irradiés) : Mise à jour du référentiel de sûreté.
 - INB 72 (Zone de gestion des déchets solides) : Envoi du dossier de réexamen de sûreté. Début des évacuations des combustibles présents dans le massif du bâtiment 116.
 - INB 77 (Poséidon) : Réception de nouvelles sources.
 - INB 101 (Orphée) : Début des études du réexamen de sûreté.

En termes d'évènements significatifs : 14 évènements déclarés au 10/12/2017 (contre 19 évènements en 2016), tous de niveau 0.

Au 10/12/2017 2017, le nombre d'inspections ASN réalisées est de 25, dont 4 inopinées (contre 2 visites inopinées en 2016).

- Actualités de CISBIO
 - Le nombre d'inspections ASN du deuxième semestre s'élève à 6, au 12 décembre 2017
 - Dans le cadre du réexamen de sûreté, 3 visites de l'IRSN ont eu lieu sur le thème de l'incendie
 - Le bilan sur l'année 2017 montre que la rigueur d'exploitation n'a pas encore atteint un niveau suffisant sur le site de CISBIO.
- Actualité de l'ASN sur la maîtrise du risque nucléaire sur le plateau de Saclay

Note de synthèse, concernant le plateau de Saclay, remise par l'ASN au vice-Président de l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST) en novembre 2017. Cette note est consultable sur le site suivant : <http://www2.assemblee-nationale.fr/15/les-delegations-comite-et-office-parlementaire/office-parlementaire-d-evaluation-des-choix-scientifiques-et-technologiques>

Rappel des restrictions en matière d'urbanisme et du PPI de 2013.

Rappel des positions de l'ASN préalable à l'EP sur la ligne 18 qui précise que la compatibilité du projet métro ligne 18 avec la présence des INB n'est pas démontrée à ce stade et que l'implantation souhaitée pour la gare ne respecte pas les dispositions du PAC de 2011.

Séminaire santé ANCCLI-IRSN 22 et 23 mars 2018

- **Session 1** : Radioactivité, à quoi suis-je exposé(e)? Comprendre les différentes sources et expositions à la radioactivité dans notre quotidien. Quels sont les différents types de radionucléides ? Quelles unités sont utilisées et qu'appelle-t-on la dose efficace ?
- **Session 2** : Radioactivité, quels effets sur la santé ? Quels sont les effets aujourd'hui connus de la radioactivité sur la cellule et sur la santé. Quels sont les apports et les limites des études ? Quelle réglementation est appliquée
- **Session 3** : Radioactivité, j'habite près d'un site ou j'y travaille : et alors ? Comment sont fixées les limites de rejet d'une installation nucléaire ? Quels résultats des études sur les populations proches d'une installation et les travailleurs ?
- **Session 4** : Radioactivité, quand l'accident survient. Mieux comprendre les niveaux de la radioactivité, les doses en situation accidentelle et post-accidentelle.

3-28 Commission Locale de l'Eau (CLE) de la Mauldre Le Comité de Bassin Hydraulique de la Mauldre et de ses affluents (CO.BA.H.M.A.)



Les stations d'épuration sur le ru de Gally

L'Assemblée générale de la Commission Locale de l'Eau de la Mauldre a été réunie le 29 janvier 2018

1. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée générale du 2 mars 2017
2. Point d'actualité : groupe de travail inondation
3. Présentation du mémoire de recherche de Déborah Abhervé (EHESS) – Les rivières ont une histoire
La Mauldre à l'heure de la restauration écologique
4. Etude de gouvernance préalable à la prise de compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) : présentation de l'état d'avancement
5. Programme d'action 2018
 - a. Poursuite des actions en cours
 - b. Action prioritaires planifiées dans le SAGE de la Mauldre révisé
 - c. Institution d'un groupe de travail « partage de données qualitatives et quantitatives sur le ru de Gally »
 - d. Etude : effets cumulés sur l'assainissement
 - e. Renseignement et publication du tableau de bord
 - f. Etude : capacité de renouvellement aquifère
6. Questions diverses

3-29 Commission de Concertation et de Suivi de l'Environnement (CCSE) de l'usine CALCIA

Cette commission ne s'est pas réunie en 2018.

3-30 Commission de Suivi de Site (CSS) de la Société ITON SEINE à Bonnières-sur-Seine

Cette commission ne s'est pas réunie en 2018.

3-31 Commission de Suivi de Site de l'installation de traitement et de stockage de déchets exploitée par la Société EMTA à Guitrancourt

Jeudi 29 Mars 2018 :

- Présentation du bilan par l'exploitant

- Bilan de l'inspection des ICPE par la DRIEE (année 2017)

Vérification du système d'alerte incendie (installé après l'incendie du 25 Juin 2017) et de la gestion des lixiviats. Suites des dernières inspections. Exploitation du biotertre. Exploitation de la plate-forme de déchets du BTP. Dispositif de traitement des lixiviats et de valorisation du biogaz

1 non-conformité relative au volume de déchets non dangereux reçu en 2016 qui dépasse de 12 000 t, le tonnage de 220 000t/an autorisé.

2 remarques :

- la gestion des eaux du biotertre n'est pas conforme aux prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation (absence de caniveaux au pied des biopiles qui permettraient de récupérer les eaux non susceptibles d'être polluées) ;
- les résultats d'analyses des rejets gazeux du dispositif de cogénération doivent être transmis à l'inspection dans les 2 mois suivants leur réalisation.

3-32 Commission de Suivi de Site du Bassin industriel de LIMAY/GARGENVILLE/PORCHEVILLE

Réunion du 10 décembre 2018 :

12 sites sont regroupés au sein de cette commission inter-entreprises.

Sous la présidence de Monsieur DEROUIN, sous-préfet de Mantes la Jolie :

Ordre du jour :

Présentation de l'action de l'inspection des installations classées par Madame CASTEL, adjointe au Chef de l'UD 78/Drie.

- *Présentation de l'action de l'inspection des installations classées sur 11 des sites de cette commission.*

Les points visés concernaient les risques incendie et POI (plan d'opération Interne) sans oublier les contrôles des valeurs liées aux autorisations d'exploiter.

Accidents :

4 août 2018, incendie sur le site PACAS, en résulte une mise en demeure.

2 incendies sur le site GDE, en résulte une demande sur le confinement des eaux d'incendie.

ALPA, 3ème année consécutive de dépassement des valeurs COV, en sortie de cheminée du broyeur, lors de visites inopinées. Une étude technico économique est demandée à l'exploitant pour palier à ces non-conformités.

- *Présentation du bilan 2017-2018 par SARP Industries.*

Non conformités et remarques faisant suite aux 2 visites d'inspection programmées.

Sur les émissions dans l'air, les résultats sont en dessous des valeurs réglementaires.

Sur la consommation d'eau, l'entreprise procède à la récupération des eaux de toiture, elle économise ainsi 5000 m3 d'eau potable.

- *Présentation du bilan 2017-2018 par Total Raffinage France.*

1 incident de rejet de matières en suspension dans la seine suite à de fortes pluies.

2 non conformités en attente d'être levées.

1 exercice de simulation de fuite (PSI).

Depuis le 1^{er} Aout 2018, la pression dans le PLIF est de nouveau autorisée à 69 bars après un délai de 4 ans pendant lequel la pression était réduite (après la fuite survenue en seine maritime en 2014).

En cours de traitement ; l'étanchéité des cuvettes, mise en demeure sur la réglementation sur l'ATEX (ATmospheres EXplosives).

Réalisation d'une étude technico-économique de réduction du risque sur le scenario MMR2.

Présentation du projet de ferme photovoltaïque de 10 Gwc sur le site. A ce sujet nous interpellons l'entreprise sur la forte valeur faune-flore du site et en particulier de la présence avérée d'espèces protégées comme l'œdicnème criard et le crapaud calamite. Il nous est répondu qu'une étude faune-flore a été réalisée.

http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/compte_rendu_css_du_10_decembre_2018.pdf



Site du SIAAP à Achères

Pour infos sur le SIAAP Seine-Aval, consulter www.siaap.fr/nos-equipements/les-usines/seine-aval

Commission de suivi de site Seine Aval le lundi 26 mars 2018

- Bilan d'exploitation
 - o En 2017 débit moyen reçu légèrement plus faible qu'en 2016:
 - o Sur 2017, de meilleures performances épuratoires sur la majorité des paramètres en lien avec la mise en service de la nouvelle File de traitement Biologique.
 - o En 2017, 76% d'évacuation des boues en épandage, le solde en compostage
- Point d'avancement du projet de refonte
 - o La superficie du site Seine Aval est de 900 hectares
 - o Prétraitement : mise en service de la phase 1 en 2015, réception définitive prévue en 2018,
 - o Files biologiques : mise en service en 2017,
 - o Campus : en cours,
 - o Biogaz : études en cours,
 - o Décantation primaire : études en cours ; dossier de demande unique d'autorisation d'exploiter.- Objectif de fin de projet = 2024.
- Bilan environnemental
 - o Rappel : Le site reste classé SEVESO Seuil Haut,
 - o En 2017, l'ensemble des installations ont été contrôlées,
 - o Contrôle réglementaire des rejets atmosphériques,
 - o Contrôles réglementaires des rejets des unités de désodorisation : voir les causes des non conformités.
 - o L'observatoire de l'environnement
 - Surveiller en continu l'évolution des nuisances
 - Fournir des informations
 - Identifier les ouvrages émissifs
 - Proposer des actions correctives
 - Evaluer les actions mises en place
 - o AGENDA 21 / DEVELOPPEMENT DURABLE
 - En 2017, la quantité d'énergie achetée augmente de 7,4%.
 - kWh énergie achetée / t DBO éliminée = en hausse de 8,3 % par rapport à 2016,
 - Baisse de la température consigne des galeries des bâtiments tertiaires de 18 à 12°C = Économie de 18 850 MWh de gaz naturel et de 4 200 t CO₂,
 - Transport du chlorure ferrique et du nitrate de calcium par voie fluviale,
 - Diminution de la consommation d'eau potable,
 - Augmentation du ratio de véhicules électriques du parc automobile du site.
- Bilan sécurité
 - o Baisse des accidents du travail,

- Liste des moyens mis en œuvre,
- Faits marquants dont l'incendie du 13/02/2018 et le mélange de produits le 04/03/2018.
- Communication externe : visites et événements
NB : Le SIAAP a régulièrement informé la population sur les incidences provoquées sur la gestion du site par les événements pluvieux de l'hiver 2018.

Commission de suivi de site Seine Aval le lundi 11 octobre 2018

Réunion relative à la finalisation du PPI du SIAAP, ainsi que les retours d'expertises après les incidents de février et mars.

Suite aux deux incidents, le PPI en cours d'élaboration a subi quelques modifications et ajustements. A ce stade de la procédure, les membres de la commission vont recevoir des « fiches actions ».

Incendie de février : L'incendie est d'origine électrique. M. Menon d'YE souhaite connaître la date de construction du bâtiment : réponse = 1978.

Nuage de fumée de mars : dégagement de vapeurs nitreuses suite à un mélange de réactifs.

Depuis les incidents, le SIAAP a mis en place plusieurs actions.

Depuis les incidents, 6 inspections ont été réalisées par les services de la DRIEE.

Parmi les questions diverses, M. Goas de l'association de sauvegarde du parc de Maison Laffitte souhaite que le transport des boues soit limité et trouver de nouvelles solutions.

3-34 Commission de Suivi de Site de la Société TRAPIL à Coignières (Réservoirs de carburants – Site SEVESO)

Le PPRT a été validé par un arrêté préfectoral en 2016. Ce comité ne s'est pas réuni en 2018.

3-35 Commission de Suivi de Site (CSS) de bassin industriel de Triel sur Seine / Carrières sous Poissy Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SIDRU

Réunion de la Commission de Suivi de Site le 17 janvier 2018, au centre de traitement et de valorisation des résidus urbains AZALIS.

Ordre du jour :

- Désignation d'un représentant des salariés comme membre du bureau de la CSS,
- GSM et Lafarge granulats :
 - Exploitants : Bilan d'activité des carrières exploitées et présentation de la nouvelle carrière,
 - Présentation de l'action de l'inspection des installations classées sur ces sites
- AZALIS – SUEZ RV Energie
 - Bilan d'activité de l'usine par l'exploitant,
 - Bilan de l'inspection des installations classées.
- Présentation du projet de modification des carrières de Triel Granulats (ISDI),
- Questions diverses, notamment la problématique des odeurs dégagées par le SIAAP

Présentation par la DRIEE des établissements couverts par la CSS :

- Novergie : une visite approfondie par an,
- EMTA : une visite approfondie ou courante tous les trois ans,
- Lafarge Granulats, Triel granulats, Génériss, GSM Lafarge et SIAAP Grésillons : une visite approfondie ou courante tous les sept ans.

Le Préfet a donné son accord à un allongement de durée de post-exploitation à la société EMTA, mais pas à une augmentation du volume de remblaiement.

Présentation de GSM et Lafarge Granulats :

- Les deux sites interviennent conjointement et solidairement.
- Un suivi des espèces protégées à l'échelle du site est opéré annuellement
- 130 sondages réalisés sur les terres impactées par les métaux lourds.

- Les perspectives de production sont estimées à 300000 tonnes chacun.
- L'impact sur la nappe phréatique est posé. Réunion SPI à prévoir.

Environnement - Gestion écologique du site :

- Contexte – ZNIEFF - Boucle de Chanteloup
- Arrêté portant dérogation à la protection des espèces
- Mesure compensatoire à l'échelle de la ZAC Ecopôle Seine Aval: Création d'une zone écologique de 24,4 ha

Environnement - Gestion des terres impactées

- Travaux de découverte
- Travaux de décapages assistés par bureau d'étude expert indépendant (EODD)
- Stockage différencié des terres selon leur nature

Environnement – Autres suivis

- Emissions sonores
- Eaux souterraines : un piézomètre en amont, 2 en aval

Information locale : Comité d'information et de suivi de GSM et LGF

Dernières réunions d'information organisées:

-26 juin 2016

-20 décembre 201

Présentation AZALIS

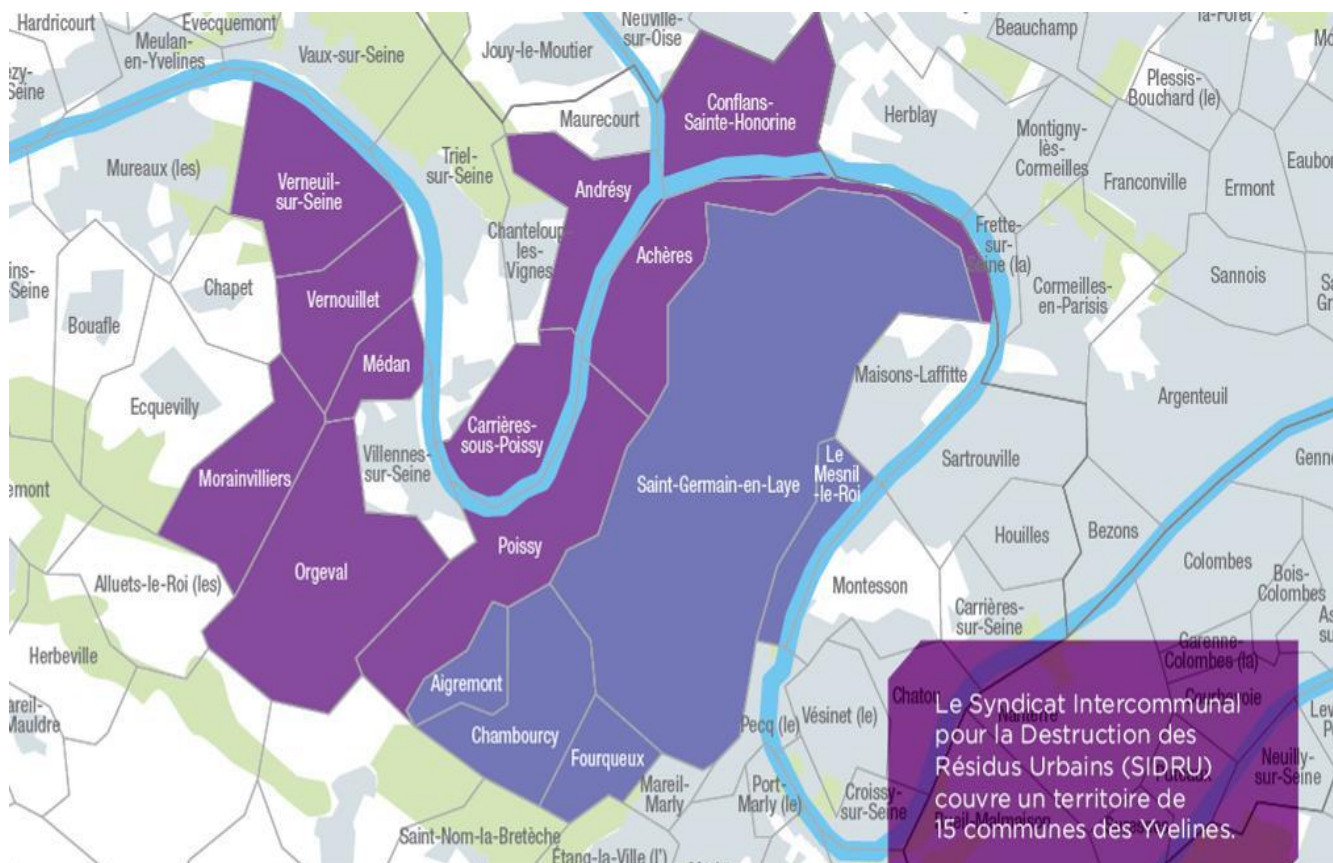
- 2 lignes d'incinération d'une capacité totale de 15 tonnes de déchets par heure,
- Capacité de traitement de 125000 tonnes de déchets non dangereux par an,
- Equivalent de 18500 habitants fournis en électricité,
- Production de sous-produits en 2016 :
 - o Mâchefer = 24000 tonnes, 100% valorisés,
 - o Cendres = 2700 tonnes
- Les déchets dangereux sont envoyés à Limay,
- Site à zéro rejet liquide (rejet à l'égout de 384 m3 d'eau process sur 1000 autorisés par l'AP)
- Le suivi de l'impact sur l'environnement immédiat est assuré par les jauges Owens placées en des points stratégiques déterminés par la rose des vents. Ce contrôle se fait également par des carottages dans le sol.
- Les déchets sauvages sont à traiter par les polices municipales.
- La production de miel dans des ruches installées sur le site est un bon indicateur de l'impact de l'usine sur l'environnement.

Présentation de Triel Granulats

- La remise en état du site est en voie d'achèvement,
- Demande de recollement pour ISDI (durée 36 mois).
- M Baudoin d'YE souligne que la modification de gestion des eaux a un impact sur la biodiversité.

Réunion du 19 juin 2018 de la CCSPL du SIDRU :

Le SIDRU, Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains, est un syndicat mixte à Vocation Unique créé en 1983. Il exerce la compétence Traitement des déchets ménagers et assimilés pour le compte de ses membres, créés depuis le 1er janvier 2016 : la CU GPS&O et la CA SGBS sur le territoire des 15 communes, pour un total de 212.124 habitants.



Rappel : Le SIDRU s'est doté d'une Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) située à Carrières-sous-Poissy, dénommée AZALYS, dont l'exploitation a été confiée à un opérateur privé (SUEZ RV ENERGIE). Depuis quelques années, le SIDRU et le SIVaTRU ont entrepris un rapprochement progressif dans le domaine du traitement des déchets et assimilés. Ce partenariat s'inscrit également dans le cadre du Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés.

En 2017, le tonnage total réceptionné à l'usine AZALYS a été de 124 941,73 tonnes, sachant que SUEZ RV ENERGIE a complété les 100 000 tonnes du SIDRU à hauteur de 12 940,93 tonnes. Le taux de refus de tri 2017 est plus élevé que celui de 2016 (+2,2%) et s'éloigne de l'objectif 2019 du Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (+7,7%). Ceci est dû à des erreurs de tri plus importantes. Au vu de ces résultats, le SIDRU mettra en place en 2018 une collaboration technique avec chaque collectivité adhérente afin d'améliorer la qualité du tri et ainsi diminuer le taux de refus. Les tonnages d'encombrants collectés sont en hausse en 2017 (+3,4%). Cette hausse va à l'encontre du Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers d'Île de France mais reste en deçà des objectifs 2019 de la Région. La production de déchets verts collectés en porte à porte est essentiellement liée aux conditions climatiques. Après une hausse des tonnages en 2016, les déchets verts collectés sont en diminution en 2017 (-5%).

Bilan environnemental

Les matériaux tels que l'aluminium, l'acier, le plastique, le carton ou encore le verre, sont recyclés,

Ainsi, en 2017, le recyclage des emballages ménagers des communautés membres du SIDRU a permis d'économiser les matières premières suivantes :

- 314 T de minerai de fer,
- 103 T de charbon, grâce au recyclage de l'acier,
- 27 T de bauxite grâce au recyclage de l'aluminium,
- 2 807 T de bois grâce au recyclage des cartons et des briques alimentaires,
- 564 T de pétrole brut grâce au recyclage des bouteilles et flacons en plastique,
- 3 269 T de sable grâce au recyclage du verre,
- 220 m3 de gaz naturel grâce au recyclage des bouteilles et flacons en plastique,
- 187 716 m3 d'eau grâce au recyclage de l'ensemble des matières,
- 49 307 MWh d'énergie grâce au recyclage de l'ensemble des matières,
- 5 642 T éq CO2 grâce au recyclage de l'ensemble des matières.

Performances environnementales

Les courbes présentent des valeurs d'émission nettement inférieures aux valeurs garanties figurant dans l'Ensemble Contractuel.

NOTA : Les valeurs très basses de CO (monoxyde de carbone) et de COV (composés organiques volatils) dénotent d'une très bonne combustion conforme aux résultats trouvés sur les mâchefers. Les faibles teneurs en métaux lourds volatils Hg + Cd (mercure + cadmium) ainsi qu'en acide fluorhydrique (HF) sont dues aux bonnes performances des laveurs et des électrofiltres.

Pour les métaux lourds, les valeurs sont toutes inférieures à celles de 2016 et aux valeurs limites de référence.

La dernière inspection DRIEE (Direction des Installations Classées) a eu lieu le 24/08/2016. Aucune en 2017.

L'ensemble des analyses de dioxines/furannes récupérées dans les cartouches mensuelles des préleveurs sont communiquées à la DRIEE : tous les résultats sont conformes et nettement inférieurs à la valeur limite d'émission de 0,1 ng/Nm³ (VLE).

Bilan de la performance énergétique

Calcul du rendement énergétique d'AZALYS qui doit être de 0,65 à compter du 1/01/2017 avec intégration d'un facteur de correction climatique (FCC) de 1,089 (quel que soit le site géographique) :

Production électrique du site pour l'année 2017, (Ee p) : 57 365 MWh

Energie thermique valorisée : ventes et autoconsommation pour l'année 2017 (Eth p) : 66 887 MWh

Apport énergétique en combustible (production de vapeur) pour assurer le fonctionnement : gaz brûleur démarrage et soutien (Ef) : 1 578 MWh

Apport énergétique en combustible (ne contribuant pas à la production de vapeur) gaz brûleurs SCR ligne 1 et ligne (Ei) : 9 662 MWh Etha = 0 (énergie thermique externe apportée pour fonctionner)

Energie électrique externe achetée en 2017 (Ee.a) : 450 MWh

Tonnage incinéré en 2017 : 124 853 tonnes

Energie contenue dans les déchets sur la base du PCI (Ew) : 329 267 MWh/an

FCC : facteur de Correction climatique : 1,089

$Pe = (2,6 \times 57\,365 + 1,1 \times 66\,887) - (2,6 \times 450 + 1\,578 + 9\,662) / 2,3 \times 124\,853 = 79,76\%$

Coût du service public des traitements des déchets

La répartition globale du coût de l'incinération, hors TVA et hors rétrocession (avenant n°20), telle qu'elle résulte du contrat passé avec SUEZ RV ENERGIE, est donc la suivante :

- annuité du crédit-bail : 32,5 %
- frais fixes (hors crédit-bail) : 44,3 %
- frais proportionnels : 13,5 %
- fiscalité : 9,7 %

Pour exercer l'ensemble de la compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés », le SIDRU a signé des marchés pour le traitement des déchets suivants :

- Déchets ménagers recyclables
- Encombrants
- Déchets végétaux

L'encours de la dette directe du syndicat était, au 31 décembre 2017, de 9 810 532,78 €.



Réunion de la Commission de Suivi de Site Cristal le 07 septembre 2018

Ordre du jour :

- Bilan du fonctionnement de l’usine pour l’année 2017 et surveillance environnementale par l’exploitant.
- Bilan de l’inspection des installations classées de la DRIEE.
- Point d’information du SITRU sur les actualités et projets concernant le réseau de chaleur.
- Questions diverses.

Informations générales

- 2 lignes d’incinération d’une capacité totale de 17 tonnes de déchets par heure ;
- Capacité de traitement de 123 000 tonnes de déchets non dangereux par an ;
- Equivalent de 18 500 habitants fournis en électricité et 3 500 foyers chauffés ;
- Clients :
 - o SITRU (Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains) et SYCTOM,
 - o Clients industriels.

Provenance des déchets

- Déchets SITRU : 101724 tonnes en 2017 ; 99 973 tonnes en 2016,
- Déchets tiers : 24467 tonnes en 2017 ; 21 791 tonnes en 2016,

Production électrique :

- Production totale : 20020 MWh en 2017 ; 17660 MWh en 2016
- Vendue au réseau extérieur : 50,3%
- Auto-consommation : 49,7%

Production vapeur : environ 253600 MWh, dont environ 36700 fournie au réseau

Production de sous-produits en 2017 :

- Machefers = environ 22000 tonnes, valorisées
- Ferreux = environ 1800 tonnes
- REFIOM = environ 4400 tonnes, évacuées.

Suivi Environnemental

- Suivi des rejets gazeux aux cheminées : Poussières, Monoxyde de carbone (CO), Acide chlorhydrique (HCl), Dioxyde de soufre (SO₂), Oxyde d’azote (NO_x), Ammoniac (NH₃),
- Suivi en semi continu des dioxines et Furannes,

Contrôles réglementaires des rejets atmosphériques : au 1^{er} semestre du 2 au 4 mai, du 20 au 21 mai ; au 2^{ème} semestre, inopiné et du 18 au 19 octobre : les deux lignes respectent les Valeurs Limites d’émission (VLE) des rejets gazeux.

- Suivi des retombées atmosphériques (Jauges Owen),
Prélèvements réalisés entre le 13 septembre et le 13 novembre 2017

Conclusions :

- Les niveaux de dioxines et furanes sont inférieurs aux teneurs retrouvées en zone rurale.

•L'ensemble des points mesurés présentent des teneurs en poussières relativement faibles et inférieures à la valeur de référence.

•Les teneurs en métaux restent faibles et de même ordre de grandeur sur tous les points de la campagne de mesure.

•Pour les métaux possédant une valeur de référence (nickel, arsenic, cadmium, plomb, thallium et mercure), les teneurs retrouvées sont inférieures aux valeurs de référence.

Surveillance des eaux

- Entretien et nettoyage des décanteurs,
- Analyses semestrielles par laboratoire COFRAC des eaux pluviales,
- Diminution de la consommation par rapport à 2016,
- Poursuite des réparations des fuites lors des arrêts techniques.

Bio diversité

Naissance de fauconneaux crecerelles au printemps 2017



Evolution du site

- Installation et mise en service de caméras thermiques au niveau des fosses de déchets,
- Installation d'une cuve de 400 m3 pour la récupération des eaux de ruissellement,
- Certification ISO 50001 du site.
- Le SITRU a signé un contrat de délégation de service public avec Engie Réseaux pour la période 2019-2034 afin de développer le réseau de chaleur alimenté par CRISTAL, qui va permettre de multiplier par 3 le réseau actuel.

Action de l'inspection des installations classées

- Contrôle inopiné air les 24 et 25 octobre 2017 : résultats conformes
- Contrôle inopiné air 5 au 7 juin 2018 :
 - o Résultats conformes sur les concentrations journalières sauf pour le NH3, sur la ligne 1,
 - o Résultats sur les flux horaires : deux non conformités : NH3 sur ligne 1 et Hg (+ 23%) sur ligne 2,
 - o Envoi d'un courrier le 26/07/18 par la DRIEE
- Suite de l'inspection programmée du 4 mai 2017 : levée de plusieurs non-conformités et remarques.
- Inspection programmée du 5 juin 2018 : deux non-conformités et sept remarques.

3-37 Commission de Suivi de Site (CSS) pour le stockage souterrain de gaz naturel de BEYNES – site exploité par la Société STORENGY

Suite à plusieurs rappels de notre part, la CSS s'est tenue le 04/09/2018 à la sous-préfecture de Rambouillet, plus de 2 ans après la réunion précédente du 19/05/2016 et sans aucune réunion du bureau qui doit, légalement, se réunir au moins 1 fois par an.

Composition du bureau

Mme Capone, de l'association des riverains, est nommée représentante des associations au bureau de la CSS.

Présentation de GRTgaz

Le site de Beynes est le plus grand réseau d'Europe avec ses 32 000 kms de canalisation.

La nouvelle installation a été mise en service progressivement depuis 2016 pour se terminer début 2018. Inspection mi 2018 qui n'a pas relevé de non-conformité notable.

La rénovation des pôles de régulation de l'interconnexion sur le site de Storengy, sans déplacement pour l'immédiat, est presque terminée.

Présentation de Storengy

Filiale d'Engie depuis 2008, responsable du stockage de gaz naturel.

Pas d'accident grave en 2017 et 2018.

Remise en service de Beynes Supérieur ; travaux de rénovation sur certains puits et suppression d'autres trop anciens et hors normes.

Programmes en cours : augmentation des mesures de sécurité sur les puits ; démantèlements des anciennes installations et fin des travaux de mise en service des nouvelles installations.

L'éclairage LED du site a été un peu réduit pour diminuer la pollution lumineuse mais reste important pour des problèmes de sécurité.

Bilan de la DRIEE

Storengy est un site Seveso Seul Haut de type III depuis 2015.

Les inspections de 2017 et 2018 ont décelées une non-conformité notable électrique récurrente depuis plusieurs années.

Storengy assure qu'un plan d'action de rattrapage est en cours.

24 remarques ont été relevées en 2018 qui doivent être corrigées par Storengy.

En 2019, démarrage du démantèlement de l'ancienne station mais la durée n'est pas connue !

Divers

Nous avons fait remarquer que des échéances à 2 ans du PPRT de 2012 (donc 05/2014) ne sont toujours pas réalisées :

- panneaux de signalisations et d'informations à toutes les entrées de la forêt (routes et chemins)
- abribus de la Couperie sécurisé.

La DRIEE doit s'occuper de ces problèmes avec la commune, le département des Yvelines et l'ONF !!

Une fuite de gaz au niveau d'un puits existait depuis de très nombreuses années, et qui polluait la nappe d'eau souterraine de l'Albien du bassin parisien, a été colmatée. Le gaz dissous dans cette nappe est aspiré par faible pression pour être renvoyé dans la zone de stockage de Beynes Supérieur et doit durer entre 3 et 10 ans !

3-38 Commission de Suivi de Site (CSS) pour le stockage souterrain de gaz naturel de SAINT ILLIERS la VILLE – site exploité par la Société STORENGY

Cette commission ne s'est pas réunie en 2018. Le bilan annuel a été présenté lors de la réunion du 17 janvier 2019.

3-39 Comité Consultatif de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale de St-Quentin-en-Yvelines

Les actions prioritaires pour l'année 2018 sont : l'encadrement d'un service civique, la poursuite des suivis sur les arthropodes : Carabidae (coléoptères) et Araignées ainsi que le démarrage du suivi sur les Lépidoptères (hétérocères), plus de temps à passer sur la destruction du ragondin, la création de la mascotte de la réserve et l'installation des nouvelles pompes.

3-40 Comité Consultatif Scientifique et des usagers de la forêt de Rambouillet

Ce comité réunit deux fois par an l'ensemble des acteurs publics et privés (ONF, propriétaires privés, fédération de chasseurs, associations de protection de l'environnement et d'usagers), impliqués dans la gestion du massif forestier de Rambouillet, le comité consultatif a permis de dresser un état des lieux des différentes thématiques intéressant la gestion de ce massif protégé, le 2^{ème} plus important de France après la forêt de Fontainebleau, mais également l'un des plus fréquentés, avec plus de 10 Millions de visiteurs estimés par an.

Deux thèmes sont régulièrement abordés : l'accueil du public et la gestion sylvicole « forêt régulière ou irrégulière ».

3-41 Comité de Gestion Patrimoniale de la forêt domaniale de Marly

La forêt domaniale de Marly est gérée par l'Office National des Forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2011-2018.

- **Surface** : 1 749 ha (forêt domaniale) et 400 ha (domaine du Trou d'Enfer),
- **Principales essences** : chênes 45%, Châtaignier 39%, Hêtre 8%, Frêne 5%, autres feuillus et résineux 3%

La communication : site internet www.onf.fr

http://www1.onf.fr/enforet/marly/explorer/decouverte/20130828-133101-774969/++conf++1201607614/@@display_events.html

L'année 2018 pour les forêts du nord des Yvelines a été dominée par la question du TRAM 13 qui a fait l'objet d'un compte-rendu spécifique (cf. § 3-6 ci-dessus).

Les collectivités ont contribué au financement de l'enlèvement des dépôts sauvages. Rien de significatif dans les comités de gestion si ce n'est l'annonce de changement de politique de commercialisation de l'ONF.

3-42 Comité de Gestion Patrimoniale de la forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye

La communication : site internet ONF

<http://www1.onf.fr/enforet/saint-germain/explorer/decouverte/20130828-133101-774969/@@index.html>

L'année 2018 pour les forêts du nord des Yvelines a été dominée par la question du TRAM 13 qui a fait l'objet d'un compte-rendu spécifique (cf. § 3-6 ci-dessus), la finalisation du dossier de forêt de protection pour la forêt de Saint Germain également objet d'un compte-rendu (cf. § 6-2 ci-dessous) et enfin la tenue d'Etats Généraux à Saint-Germain en Laye au cours desquels l'ONF a mis en évidence de besoins financiers.

Les collectivités ont contribué au financement de l'enlèvement des dépôts sauvages. Rien de significatif dans les comités de gestion si ce n'est l'annonce de changement de politique de commercialisation de l'ONF.

3-43 Comité de Gestion Patrimoniale de la forêt domaniale de Versailles

Comité de forêt de Versailles le 15 mai 2018

Situation :

Département des Yvelines, sur les communes de Buc, Versailles, Jouy-en-Josas, Guyancourt, Viroflay, Saint-Cyr-l'Ecole, Les Loges-en-Josas, Vélizy-Villacoublay

Surface : 1.037 ha

Accueil :

- Perspectives et vaste réseau de chemins de promenades.
- offertes par les allées rectilignes,
- Carrefours en étoile conçus pour les chasses royales,
- Etangs pittoresques...

Principales essences :

Chêne (45%) ; châtaignier (30%) ; hêtre (7%) ; frêne (5%) ; autres feuillus (6%) ; pins (3%) ; espaces non boisés (4%)

Ecologie :

De nombreuses actions menées en faveur de la biodiversité : gestion spécifique des sites à haute valeur écologique comme les zones humides et les mares, création d'îlots de vieillissement, mélange des essences, maintien d'arbres sénescents, creux ou morts...

Récolte de bois : 1941 m³ (volume martelé 2017)

Exploitation forestière – 2017

- Volumes martelés : 1 941 m³, dont :
 - o 89 m³ de taillis,
 - o 428 m³ de houppier,
 - o 1 424 m³ de tiges.
- Volumes vendus : 1 999 m³, dont
 - o Bois sur pied : 1 697 m³
 - o Bois façonné : 302 m³

Les différentes coupes :

- La coupe sanitaire,
- La coupe d'amélioration,
- La coupe de régénération,
- La coupe en futaie irrégulière.

Travaux d'accueil du public

- L'aménagement des espaces naturels : sentiers pédestres, circuits VTT, aires d'accueil, aménagement de sites naturels et/ou historiques
- La sensibilisation du public au rôle de la forêt et de la gestion forestière : rencontrer, événements, accueil de scolaires,
- La préservation des paysages.

Travaux d'environnement : L'ONF est un acteur important de la préservation de la biodiversité des milieux naturels.

- Projet Ecotrail

FAUNE, maintenir l'équilibre forêt-gibier

THEMATIQUE 2018 : la propreté

3-44 Comité de Pilotage de l'Etude de zone en Vallée de Seine

➤ Etude de zone Vallée de Seine du 13 décembre 2018 :

Dernière étape de la longue épopée de l'étude de zone en vallée de Seine destinée à vérifier que la forte présence industrielle ainsi que les émissions automobiles et autres sources de pollution ne présentent pas de contre-indications avec l'occupation des sols.

Pas de résultats alarmants rien qui ne soit de nature à prendre des mesures particulières.

Tous les résultats sont disponibles sur le Site du SPI VDS : <http://www.spi-vds.org/fr/etude-de-zone-121.html>

3-45 Comité de Pilotage du Site Natura 2000

Pas de réunion en 2018. Le COPIL n°8 s'est réuni le 2 février 2019.

3-46 Comité de Suivi de Site Lafarge Granulats à Guerville

17 mai 2018

Visite de l'exploitation, évocation des problématiques de sécurité liées aux drainages des pluviales et présentation de travaux visant à y remédier, bilan des activités de valorisation des déblais et recyclage des bétons. Présentation des suivis environnementaux. Présentation du projet de modification du réaménagement.

3-47 Comité de Suivi de Site Lafarge Granulats à Sandrancourt

Cette commission ne s'est pas réunie en 2018.

3-48 Comité des Usagers de la Forêt de Rosny sur Seine

Cette commission ne s'est pas réunie en 2018.

3-49 Comité Technique Départemental de la SAFER

Ce comité s'est réuni 9 fois pendant l'année 2018 pour examiner les acquisitions amiables et par préemption puis les projets de rétrocessions des espaces agricoles. Il est évoqué également le rôle de la SAFER dans les plans Etat-Région.

4 - Projets d'YVELINES ENVIRONNEMENT pour l'année 2019

4-1 Le Cycle d'Education à l'Environnement 2018-2019

En juin 2018 a eu lieu une réunion préparatoire du cycle d'éducation à l'environnement et le nouveau thème de ce cycle pour l'année scolaire 2018-2019 a été défini avec nos partenaires : « **nos Amis les aliments de nos saisons** ».

Deux journées de formation avec les interventions de personnalités scientifiques compétentes ont eu lieu au Domaine de Madame Elisabeth grâce au partenariat du Conseil départemental des Yvelines :

- le **mercredi 3 octobre** de 14h à 17h pour les enseignants depuis la maternelle jusqu'au collège
- le **jeudi 4 octobre** de 14h à 17h pour les responsables et animateurs des accueils de loisirs, ainsi que les éducateurs des IME et des foyers d'hébergement.

Pour compléter ces journées, une **visite guidée** par Mickaël Duval, dans le potager du Domaine de Madame Elisabeth a été organisée sur le thème de « *La musicothérapie et le jardin potager* ».

Nous remercions très sincèrement toute l'équipe du Domaine de Madame Elisabeth, particulièrement Mickaël Duval, Responsable du service espaces verts - Direction de l'Ingénierie Foncière et Immobilière du **CD 78**, de nous avoir accueillis.

Des fiches pédagogiques réalisées par nos intervenants pour ces journées de formation sont accessibles sur le site de l'association : <https://www.yvelines-environnement.org/cycle-deducation-a-lenvironnement-2018-2019/>

Le jeu-concours se déroulera du 10 janvier (date du lancement Presse à la Ferme du Manet) au 13 avril 2019. Il est destiné aux jeunes de 5 à 15 ans, ainsi qu'aux foyers d'hébergement, et diffusé dans les écoles, collèges et accueils de loisirs, du département des Yvelines. Les individuels peuvent eux aussi participer car les bulletins sont mis à leur disposition dans les gares SNCF du département.

Yvelines Environnement délivrera à ceux qui ne seront pas lauréats un diplôme de participation pour le travail réalisé.

La remise des prix aura lieu le mardi 21 mai 2019 à 18h au Palais des Congrès de Versailles.

4-2 Les Journées de Chèvreloup : 8 & 9 juin 2019

A l'occasion de l'évènement national « Rendez-vous aux Jardins », l'Arboretum de Versailles-Chèvreloup, partie intégrante du Muséum National d'Histoire Naturelle, avait prévu d'organiser « **les Journées de Chèvreloup** » samedi 8 et dimanche 9 juin 2019, auxquelles Yvelines Environnement devait participer comme l'année précédente.

Malheureusement celles-ci ont dû être annulées et nous regrettons sincèrement que cet évènement annuel n'ait pu avoir lieu.

4-3 Exposition à la Bergerie Nationale : été 2019

La Bergerie Nationale de Rambouillet et Yvelines Environnement vont organiser du 1^{er} juin au 1^{er} septembre 2019 une **exposition des œuvres primées** dans le cadre du Cycle d'Éducation à l'Environnement « **nos amis les aliments de nos saisons** ».

Nous remercions vivement la ville de Rambouillet et particulièrement Monsieur le Maire, Marc ROBERT, de mettre à notre disposition une des salles de la Bergerie Nationale qui permet aux lauréats de notre concours d'exposer leurs travaux dans un cadre exceptionnel.

Il sera également possible de participer aux animations organisées par la Bergerie Nationale :

- « La Ferme » le 1^{er} & 2 juin,
- « Bergerie plage » du 6 juillet au 1^{er} septembre

4-4 Brèves

Des "Brèves" seront disponibles sur le site d'Yvelines Environnement. Celles-ci sont à la fois un lien entre les associations et un moyen de mieux faire connaître leurs actions. Elles offrent aussi l'opportunité de diffuser des informations sur des thèmes environnementaux.

Les associations et les scientifiques membres d'Yvelines Environnement sont périodiquement appelés à communiquer des articles pour leur diffusion dans les Brèves.

Dans un souci de préservation de notre environnement et d'économies, nos brèves ne sont plus diffusées par courrier, mais par courriel et sur notre site : <https://www.yvelines-environnement.org/les-breves/>

5 - Résolutions et Conclusions

5-1 Résolutions

Résolution n°1

L'Assemblée Générale, ayant entendu le rapport moral approuvé lors du Conseil d'Administration du 27 mai 2019, y compris l'ensemble des actions engagées au cours de l'année écoulée, ainsi que les orientations proposées en vue de la poursuite des objectifs de l'association, l'approuve à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

Résolution n°2

Ayant entendu le rapport financier approuvé lors du Conseil d'Administration du 27 mai 2019, l'Assemblée Générale approuve, à l'unanimité des personnes présentes ou représentées :

- le rapport financier,
- les comptes arrêtés au 31 décembre 2018 et le budget prévisionnel de l'exercice 2019,
- donne quitus au trésorier et approuve le budget,
- décide de maintenir inchangé le taux de cotisation pour 2020.

Résolution n°3

Renouvellement des membres du Conseil d'Administration :

Au titre des associations adhérentes :

- Corinne **DUMONT** au titre de l'ASEE,
- Christine **GAUTIER** au titre de l'APPEJP,
- Claude **DUCAROUGE** au titre de SAVE,
- Bernard **DUHEM** au titre de Maisons Paysannes des Yvelines,
- Patrick **MENON** au titre de l'APEPV et de l'APEBN,
- Jean-Marc **RABIAN** au titre de DELTA,
- Pierre-Emile **RENARD** au titre des Amis de la Forêt de St Germain et de Marly.

Au titre des adhérents directs :

- Michel **CHARTIER**

Résolution n°4

Yvelines Environnement a demandé que les terrains du site classé du Domaine de Versailles, mis à la disposition de l'Etat par l'Etablissement Public du Château de Versailles, dans le cadre du concours international SOLAR DECATHLON, soient aménagés selon les projets établis par l'architecte paysagiste Pierre-André LABLAUDE afin que la restauration initialement prévue de cet espace soit effectuée.

Où en est-on de ce réaménagement ?

Résolution n°5

L'aménagement envisagé de la zone PION devra respecter les contraintes de protection de visibilité depuis le parc du domaine national. Les aménagements routiers ne devront pas détruire les protections d'isolation des voies de circulation vis-à-vis du parc.

Le projet confié à un aménageur n'est pas finalisé. Même si des alignements et des hauteurs semblent respecter des contraintes liées à la proximité du parc du Château plusieurs points restent à fixer.

*Circulations avec les zones voisines et intégration avec la commune de St Cyr

*Circulations et parkings dans le quartier

*Nature et gestion des équipements hôteliers, équestres

Les aménagements paysagers prévus dans les alignements du parc devront être réalisés et préservés même si des équipements temporaires devaient être installés pour les manifestations des Jeux Olympiques.

Yvelines Environnement demande que des clarifications soient apportées d'urgence sur le projet en activant des dispositifs de concertation avec tous les acteurs concernés.

Résolution n°6

Yvelines Environnement rappelle ses nombreuses demandes depuis plusieurs années d'interventions de l'Etat pour que le site classé de la Plaine de Versailles, en particulier le long et à proximité de l'Allée Royale de Villepreux, soit débarrassé des caravanes, bâtiments et bétonnages des sols qui polluent les paysages et le rû de Gally, objet de coûteux travaux.

Résolution n°7

Yvelines Environnement soutient les demandes des riverains de la plate-forme de compostage de déchets verts à Bailly, en site classé de la Plaine de Versailles, pour la mise en conformité complète, suite à la mise en demeure de février 2018, de façon à supprimer toutes nuisances olfactives et toutes pollutions sur l'environnement.

Résolution n°8

Yvelines Environnement demande à nouveau le classement en ZAP (zone agricole protégée) des espaces agricoles de la Plaine de Versailles, selon la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999.

Yvelines Environnement rappelle sa demande de classement, sous la forme la plus appropriée, de la Plaine de Versailles, au-delà du site classé par décret du 7 juillet 2000, dans la zone définie en 1975 comme Zone Naturelle d'Equilibre.

Yvelines Environnement rappelle ses demandes concernant le site classé en juillet 2000 :

- la restauration des zones humides du Domaine de La Faisanderie des Moulineaux et de la Ferme des Moulineaux et leur maintien en zones naturelles à vocation écologique et non touristique.
- la mise officielle dans le périmètre du site de la Plaine de Versailles classé par décret du 7 juillet 2000 de la partie qui avait été réservée pour le raccordement de l'A86 à l'A12, à Bailly, ce raccordement ayant été supprimé du SDRIF.

Résolution n°9

Concernant le plateau de Satory, les dispositions de bilan écologique de la zone Ouest doivent être rendues publiques au plus vite ainsi que les dispositions compensatoires envisagées. La fragilité de la protection des rideaux d'arbres sur le pourtour du plateau n'est pas suffisamment prise en compte à ce jour dans les projets qui circulent. Ce renforcement doit faire l'objet d'un plan urgent de mise en place.

Les imprécisions de renforcements routiers envisagés au nord du plateau font peser un risque sur la protection des visibilitées depuis le château. Il convient que les projets lèvent ce risque. De même le risque de visibilité au sud depuis la Vallée de la Bièvre doit être traité et levé.

Yvelines Environnement demande une clarification sur l'enchaînement raisonné du faisable en prenant en considération les difficultés actuelles de circulation, les zones écologiques sensibles, les paysages à protéger, les impératifs industriels de la défense. L'implication des acteurs locaux entreprises, associations, élus doit être mieux organisée par les aménageurs afin de permettre des concertations entre les différents acteurs.

Résolution n°10

Yvelines Environnement dénonce à nouveau les vastes stockages de déblais de chantiers qui défigurent la Plaine de Versailles, en consommant encore plus de terres agricoles, et condamne particulièrement la réalisation, en cours, du stockage de Thiverval-Grignon – réalisé sous couvert d'un projet de golf.

Yvelines Environnement demande que les sites de stockage des Yvelines, en particulier celui de Thiverval-Grignon, fassent l'objet d'un contrôle particulièrement efficace quant aux matériaux déposés et que les résultats de ces contrôles soient rendus publics.

Résolution n°11

Yvelines Environnement réaffirme son opposition à la vente de l'ensemble du Domaine de Grignon, lieu de Mémoire, dont la vocation de formation en agronomie a été définie par Charles X en 1827, lieu où se trouvent des richesses patrimoniales paléontologiques de notoriété mondiale, lieu où a été édifié un Patrimoine bâti classé, lieu où a été développé un arboretum, réservoir d'écosystèmes, lieu de cultures agricoles inséparable de la ferme expérimentale, et sans oublier l'importance de la zone inondable du rû de Gally.

Résolution n°12

Concernant les travaux du Tram-Train, portion du Tram13 Express, entre Saint-Germain-en-Laye et Saint-Cyr-l'Ecole, par la voie de grande ceinture rénovée, Yvelines Environnement demande :

- que le déboisement lié à la réalisation la virgule du tram13 vers le RER A soit compensé par une extension de la forêt de Saint-Germain ;
- que le déboisement de 2,5 hectares pour la réalisation de la « virgule » du tram13 entre Versailles et Saint-Cyr-l'Ecole soit compensé par une extension de la forêt de Versailles, en particulier sur le plateau de Satory ;
- que dans la mesure où le trajet passerait par le centre de Poissy l'emprise de la Grande ceinture non utilisée soit reconstituée en forêt et que toute nouvelle emprise de forêt soit compensée par une extension de ce même massif.

Yvelines Environnement rappelle les demandes de ses adhérents riverains de la ligne Tram13 entre Saint-Germain-en-Laye et Saint-Cyr-l'Ecole :

Décision pérenne de non circulation de trains de fret, mise en place des protections phoniques le long des voies et suppression des points noirs en matière de sécurité au franchissement des voies.

Yvelines Environnement demande que soit conservée l'ancienne maison de garde barrière de la Halte de Bailly.

Résolution n°13

Yvelines Environnement réitère sa demande de classement de la forêt de Marly.

Résolution n°14

Yvelines Environnement, aux côtés de la SPPEF, réitère son opposition à la vente du Pavillon du Butard, œuvre du Premier architecte du roi Louis XV, Ange-Jacques GABRIEL, dans la forêt domaniale de Fausses-Reposes, ainsi que des terrains qui l'entourent et de ses communs.

Résolution n°15

Yvelines Environnement demande que le classement de la plaine de Jouars-Ponchartrain en sa totalité au titre de la Loi du 8 janvier 1993 relative à la protection et la mise en valeur des paysages aboutisse enfin.

Résolution n°16

Yvelines Environnement réitère sa demande le classement de l'ensemble de la Vallée de la Vaucouleurs au titre de la Loi du 8 janvier 1993 relative à la protection et la mise en valeur des paysages.

Résolution n°17

Yvelines Environnement réitère sa demande de classement de la Plaine des Essarts le Roi en Zone Agricole Protégée dans son intégralité.

Résolution n°18

Yvelines Environnement demande que l'aire d'accueil de grands passages des gens du voyage ne s'implante pas aux Essarts le Roi sur les espaces de protection de la rigole royale qui alimente les étangs des Noës sur la commune du Mesnil-Saint-Denis et l'Etang de St Quentin (dont sa Réserve Naturelle Nationale). Ce site a fait l'objet d'une acquisition par l'administration des domaines réalisée en 1966 pour, à l'époque, le Service des Eaux, dans le but de préserver des pollutions le réseau des rigoles qui date de Louis XIV.

Résolution n°19

Le projet de liaison RN12-RN10 n'apparaît plus au SDRIF.

Yvelines Environnement demande, de ce fait, que la réserve foncière dans le périmètre de la Forêt de protection du massif de Rambouillet soit abrogée, et la surface correspondante intégrée dans le périmètre de classement de la forêt.

Résolution n°20

Nous réaffirmons notre opposition à l'implantation d'éoliennes dans le sud Yvelines, menacé aujourd'hui par le projet à Prunay en Yvelines, et nous nous opposerons par tous moyens, en liaison avec les associations et les riverains concernés, à sa réalisation.

Résolution n°21

Sur le projet OIN Paris Saclay, Yvelines Environnement demande que les plans de déplacements des personnels et habitants du secteur soient réalisés puis publiés et que les synthèses de ces plans permettent d'analyser les besoins actuels et futurs. Il faut conduire des synthèses sur les capacités, les fréquentations et les moyens d'amélioration des divers transports en communs actuels et sur les circulations routières.

Il est anormal que ces demandes exprimées clairement depuis 2016 par nos associations n'aient pas donné lieu à des réunions de travail et d'échanges entre Transporteurs, Aménageurs, Elus et Associations mobilisés sur ces problématiques.

Résolution n°22

Projet Jeux Olympiques Paris 2024 : Yvelines Environnement demande que le site de la Revanche à Elancourt, envisagé pour les JO, ne soit pas impacté durablement sur son environnement.

Résolution n°23

Projet Jeux Olympiques Paris 2024 : Yvelines Environnement demande que l'ensemble des sites des Yvelines, envisagés pour les JO, ne soient pas modifiés durablement dans leurs environnements.

Résolution n°24

Yvelines Environnement demande que la Commission départementale d'installation des antennes de radiotéléphonie mobile, qui a rédigé la Charte signée par les élus et les opérateurs, qui n'a pas été réunie depuis plus de 10 ans, soit convoquée rapidement/

- pour obtenir un avis concernant la décision de VGP d'organiser sa propre instance de décision en la matière,
- de régler les litiges qui opposent populations, élus et opérateurs en plusieurs endroits des Yvelines.

5-2 Conclusions

Voilà les principales activités de cette année écoulée.

Mais pour terminer je ne saurais oublier de remercier toutes les instances avec lesquelles nous travaillons de façon constante :

Le Conseil départemental des Yvelines (CD 78), la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale Yvelines (DSDEN 78), la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Yvelines (DDCS 78), la Direction Départementale des Territoires des Yvelines (DDT 78), la Chambre de commerce et d'industrie Versailles-Yvelines, SEOP/SEVESC/Suez Environnement, le Réseau de Transport d'Electricité (RTE), la SNCF, l'INRA, l'ONF et en particulier l'Espace Rambouillet, la Maison de la Forêt Hamadryade à Trappes, et l'Ecole de la Campagne et de la Forêt à Marly, mais aussi l'association ACTI Animation, la Bergerie Nationale de Rambouillet, l'Etablissement Public-Château de Versailles, le Muséum National d'Histoire Naturelle-l'Arboretum de Versailles-Chèvreloup, le Parc et Château de Thoiry, le Potager du Roi, la Réserve Naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, Ariane Group, la Base de Loisirs de St-Quentin-en-Yvelines, le Domaine de Madame Elisabeth (CD78), EBS Le Relais Val de Seine, Les Ecuries de la Panetière à Autouillet, la Ferme de Gally, la Ferme du Manet, la Fondation de Coubertin, le Groupe Bolloré, l'Imprimerie Inov-Offset Eclair, le Jardin du Ruchot à Jouars-Pontchartrain, le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, la Serre aux Papillons, et le SIDOMPE.

Sans oublier la Société SEQUOIA à Epône qui confectionne les trophées offerts aux lauréats de notre concours scolaire, et les livres qui leur sont gracieusement offerts par le Conseil départemental des Yvelines, Gibert Joseph, l'Ecole des Loisirs et la SHARY.

Je remercie également les membres du Bureau et du Conseil d'Administration pour les travaux qu'ils ont su effectuer avec efficacité et compétence tout au long de cette année 2018 ainsi que Marie-Antoinette dans le cadre du bénévolat.

Je crois qu'à travers la diversité de ceux qui nous soutiennent dans nos actions nous pouvons en tirer la conclusion qu'Yvelines Environnement se porte fort bien de par ce lien associatif indépendant qui est le nôtre.

Ce rapport sera adressé au Ministère de l'Intérieur, à la Préfecture des Yvelines, au Conseil Départemental des Yvelines ainsi qu'aux autorités compétentes.

Document certifié conforme,

La Secrétaire générale

Corinne DUMONT

La Présidente

Christine-Françoise JEANNERET

6 - Activités 2018 des associations adhérentes d'Yvelines Environnement

6 - Activités des associations adhérentes d'Yvelines Environnement

p.54

6-1	ACURDI	p.55
6-2	Amis de la Forêt de Saint Germain et de Marly	p.55
6-3	Association Apremont et son manoir (AASM)	p.57
6-4	Association Avec Richard Mique	p.58
6-5	Association bucoise pour la Protection et l'Amélioration du Cadre de Vie, de l'Habitat et de l'Environnement (APACH)	p.58
6-6	Association De Bange-Houdon	p.59
6-7	Association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs (AAVRE)	p.60
6-8	Association des Naturalistes des Yvelines (ANY)	p.62
6-9	Association La Saint Lambert (LSL)	p.64
6-10	Association pour la Protection de l'Environnement de Plaine de Versailles (APEPV)	p.65
6-11	Association pour la Protection de Prunay en Yvelines (APPY)	p.71
6-12	Association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement à Jouars-Pontchartrain (APPEJP)	p.72
6-13	Association pour la Sauvegarde et la mise en Valeur de l'Aqueduc de Louveciennes (ASVAL)	p.74
6-14	Association SAUVER	p.74
6-15	DELTA Commune des Essarts le Roi	p.74
6-16	Maurepas d'Hier et d'Aujourd'hui	p.74
6-17	Patrimoine et Avenir de Rambouillet et de sa Région (PARR)	p.77
6-18	Réaliser l'Accord Cité Nature Espace (RACINE)	p.77
6-19	Sauvegarde et Animation de Versailles et Environs (SAVE)	p.78
6-20	Sauvons la Tournelle	p.79
6-21	Société Historique et Archéologique de Rambouillet et de l'Yveline (SHARY)	p.81
6-22	Syndicat d'Initiative et de Défense du site du Vésinet (SIDSV)	p.82

Nous tenons à signaler que toutes les associations membres d'Yvelines Environnement ne nous ont pas envoyé la synthèse concernant leurs actions de l'année écoulée. Vous ne les trouverez donc pas listées ci-dessous.

6-1 ACURDI – Sonchamp

L'usine RME (Recyclage Metal Environnement) sur le site de la Chaudière à Sonchamp semble avoir adopté un fonctionnement plus normal de ses installations suite à nos interventions auprès de la DRIEE :

- Négocier de métaux ferreux et non ferreux.
- Dépollution de véhicules automobiles hors d'usage (VHU).

L'agrément pour les VHU a été délivré à l'automne 2018.

L'usine nous avait promis une journée porte ouverte mais nos demandes réitérées à ce sujet sont, à ce jour, restées lettre morte.

6-2 Amis de la Forêt de Saint-Germain et de Marly

3 objectifs principaux :

- 1.- Minimiser l'impact des conséquences de l'appendice RER A- Gare de Grande ceinture du tram 13
- 2.- Suivre le dossier de statut de forêt de protection
- 2.- Développer la connaissance de nos forêts auprès du public pour qu'il soutienne nos actions de défense et préservation de nos forêts par le développement de nos sorties et le recensement des arbres remarquables.

1.- DEFENDRE

Projet du tram 13 Phase 2 entre St Germain gare de Grande Ceinture et Poissy.-

Une enquête publique complémentaire a eu lieu car le trajet a été modifié de manière significative, notamment pour desservir la ville de Poissy (RER A, PSA...). Dans Poissy, les voies seront élargies pour le passage du tram et des expropriations sont nécessaires. D'autre part la fréquence des trains est diminuée car des trains desservant la virgule de St Germain n'iront pas à Poissy. Le tracé devait suivre les voies ferrées, celles-ci seront néanmoins conservées pour une autre utilisation que le tram train.

Appendice RER A-Gare de Grande Ceinture du tram 13.-

- **Des actions avec l'EPESG pour essayer d'arrêter le projet :** en pure perte mais cela a permis de comprendre la genèse d'une telle aberration socio-économique et écologique : lors d'une réunion le 14 décembre avec le sous-préfet de Saint Germain, nous avons eu la confirmation :
 - o Pas de plan d'ensemble et de diagnostic des besoins de mobilité avec la fréquentation des territoires concernés ;
 - o Lors de l'enquête publique en 2008, c'est le maire de St Germain qui a soutenu ce projet d'appendice entre RER A et la gare de Grande Ceinture car il avait le plus d'influence politique. St Germain, commune riche, se fait financer par le département et la Région une antenne à l'intérieur du territoire de Saint Germain pour une population d'un peu plus de 50 000 personnes. Par contre, le tram11 qui doit aller de Sartrouville à Epinay/Seine et qui concerne une population de 300 000 personnes, est repoussé aux calendes grecques faute d'une politique qui soutient le projet.
 - o L'enquête publique avait spécifié que le long de l'avenue des loges seulement 2,3 hectares de forêt seraient détruits. Or avec les nouvelles coupes et d'après les estimations réalisées conjointement par l'EPESG et les Amis de la Forêt, c'est au moins deux fois cette surface qui ont été défrichés (zone rouge). Si l'on ajoute la détérioration dans le temps des arbres formant la nouvelle lisière, brutalement mise en lumière, et que l'ONF serait amené à couper un jour ou l'autre pour préserver les caténaires (zone verte), ce chiffre pourrait s'accroître encore davantage.
- Début juin, **IDF Mobilités a eu l'autorisation par les monuments de France de créer le souterrain sous le parc du château.**

Révision du PLU de Saint Germain. – Nous avons déposé notre avis le 16 novembre 2018 portant sur :

- Les zones marquées UC en pleine forêt occupées par l'armée à revenir en ULm
- La suppression des limites de lisière sur le quartier Pereire
- Pour le parc de la Charmeraie deux superpositions de zone : il est toujours en zone EBC mais avec un zonage NI qui permet des activités de loisirs : un accrobranche est en cours de construction.

Statut de forêt de protection. –

L'avis d'enquête publique du 3 mai au 2 juin 2018 a été lancé en avril. Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête rendus publics fin juin ont apporté des réponses aux observations émanant de la Préfecture. De manière générale, la commission d'enquête se montre particulièrement favorable aux arguments du public et des associations, et se range bien souvent au périmètre initial défini par la Préfecture ou à son mémoire en réponse. Il en est ainsi des demandes d'exclusion des chemins forestiers utilisés par la SNCF, des emprises LNPN, ou encore du golf de Saint Germain formulée

par son président : avis défavorable de la commission et refus de la Préfecture. S'agissant des emprises pour les travaux du Tram 13, la solution – pro-classement - proposée par la Préfecture consiste à distinguer « l'emprise forestière principale dont le classement sera à effet immédiat, de l'emprise provisoire des chantiers, dont le classement devra être à effet différé », montage dont la légalité est par ailleurs démontrée.

Un avis favorable est prononcé sur la superposition du zonage EBC avec le périmètre du classement. Ainsi contre toute attente, le golf militaire du Camp des Loges se verrait classé, de même que les terrains autour de la légion d'Honneur et bien d'autres espaces initialement détournés.

Nous attendons le décret du statut de forêt de protection pour le début mars 2019 ; c'est ce que nous a annoncé le sous-préfet rencontré le 15 décembre.

Propreté de nos forêts. – Les dépôts sauvages en forêt de Saint-Germain et de Marly s'aggravant, un communiqué de l'ONF du 24 septembre déclare forfait faute de finances pour procéder à l'enlèvement des déchets et gravats. Une conférence de presse a lieu le 10 octobre avec Valérie Pécresse annonçant 100 000€ pour le ramassage, financé par Région, Villes de Saint-Germain-en-Laye, Achères, Poissy, Le Mesnil-le-Roi et l'ONF et 100 000€ d'investissement pour bloquer les entrées en forêt et multiplication du dispositif des appareils photos. Nous avons continué à participer à l'opération forêt propre réalisée chaque année avec les Ateliers de l'Environnement.

Etats généraux de la forêt.- Après des ateliers incluant forêt de St Germain et de Marly qui se sont tenus en novembre, décembre 2017 et de février à mars 2018, un rapport final a été rendu en juin 2018. Ce plan porte sur un budget d'entretien global de 747 100 dont 607 700 pour Saint Germain qui couvre les postes suivant : Zones d'accueil, routes et chemins de promenade, propreté, mobilité, sécurité, biodiversité et surveillance. Le plus gros poste est celui de la propreté pour 160 500 dont 143 000 pour Saint Germain.

Révision du Règlement local de publicité.- La commune de Saint-Germain-en-Laye se doit de réviser son règlement de publicité pour se mettre en conformité avec les nouveaux textes règlementaires et pour l'adapter aux nouvelles technologies des supports. A ce jour outre la préparation par les services municipaux et les travaux des élus, deux réunions de commission et une réunion publique se sont tenues auxquelles a participé notre représentant, Pierre Emile Renard. Lors de la première réunion la municipalité a manifesté qu'elle envisageait de donner plus de possibilités aux publicitaires. Notre représentant à l'unisson avec les autres associations a exprimé ses très fortes réserves sur cette démarche. Au cours des trois réunions il a particulièrement attiré l'attention sur les conséquences dangereuses quant à la mise en place des chevalets sur les trottoirs étroits, demandé une restriction de la durée et de l'intensité des éclairages et souligné que la qualité patrimoniale du centre-ville était inconciliable avec un affichage publicitaire sur les murs aveugles. Une nouvelle réunion publique est prévue avant l'enquête publique.

2.-ACTIONS DE DEVELOPPEMENT

Inventaire des arbres remarquables du massif de Saint Germain.-

Le recensement des arbres remarquables s'est poursuivi pour la quatrième année consécutive avec 20 nouvelles parcelles parcourues essentiellement dans le secteur Nord-Est. Le recensement pour les secteurs Sud-Est et Sud-Ouest a été remis à l'ONF qui a souhaité ne pas dépasser la limite de 20 arbres remarquables pour cette partie Sud.

Malheureusement courant Juillet, l'ONF nous a fait part de sa volonté de se dissocier du partenariat établi avec les Amis de la Forêt sur ce travail, pour entreprendre son propre inventaire. Notre association tout en regrettant évidemment cette décision, a choisi de poursuivre son travail largement engagé. Un contact a été pris avec l'association nationale A.R.B.R.E.S qui répertorie les arbres remarquables de France.

Ce recensement constitue une merveilleuse façon de comprendre et admirer la forêt. Il sera aussi à terme un outil de communication précieux pour l'animation de nos sorties.

Balisage du sentier des Oratoires. – sous la supervision de Bernard Mouton d'Alain Gauthier un entretien normal a été réalisé sachant qu'il y a des dégradations du matériel de balisage soit par les engins de chantier soit par vandalisme.

3.-FAIRE CONNAITRE

Sorties. – Nous avons eu les sorties habituelles avec une nouveauté :

- les sorties « connaissance de la forêt ». Lancées par Alain Gauthier et de Pascal Daviau qui ont connues un très grand succès et nous ont permis de gagner de nouveaux adhérents. Il y en a eu deux (le 20 et 27 octobre) et ont rassemblé 40 personnes dont des familles avec enfants et jeunes.
- 2 sorties « botanique » : botanique et phytothérapie le 26 mai et visite de l'arboretum de Chèvreloup le 5 mai.
- Une reprise des sorties histoire, « Découverte des vestiges historiques en forêt de Marly le 17 mars sur le trou d'enfer.
- La sortie champignons habituelle qui s'est tenue très tard à cause de la sécheresse, le 17 novembre

Forums. - Participation aux forums de Marly, Saint Nom la Nature (avec le stand de l'association Saint Nom la Nature) Louveciennes (avec le stand de l'association Racines) le 8 septembre et St Germain en laye le 22 septembre. Grâce à Bernard Mouton, ces forums ont pu être assurés et approvisionnés avec nos publications.

Liens avec l'ONF. - Michel Béal, directeur de l'Agence de Versailles a prononcé une conférence en début de notre Assemblée générale du 20 janvier 2018 sur la nouvelle gestion des forêts péri urbaines en Ile de France (voir notre lettre aux adhérents de mai 2018).

Fédération Nationale des Sociétés Amis des Forêts. - La journée d'Etudes annuelle a eu lieu à Rambouillet le 28 septembre 2018 avec le concours de la Société des Amis de la Région de Rambouillet et de sa Forêt (SARRAP). Cette journée a eu pour thème : "Application du Programme National de la Forêt et du Bois aux Régions » avec la présence d'un administrateur.

Site internet et communication. –

- 3 lettres aux adhérents en 2018
- Site internet :
 - o difficultés pour la mise à jour par un plus grand nombre de membres du CA et utilisation de sa base de données qui ne contient que les adresses mail et n'est pas en relation avec le fichier des adhérents tenus pas le MAS.
 - o Mais très utilisé pour que les internautes nous laissent des messages
- Trois articles parus dans la lettre du CADEB portant :
 - o N° 74 Menaces de nouveaux abattages en forêt de St germain
 - o N° 76 Enquête publique sur le statut de forêt de protection
 - o N° 78 Forêt de Saint Germain : bientôt un statut de forêt de protection
- article dans FNE liaison de dec18-janvier19 : La forêt de Saint Germain va enfin être protégée

6-3 Association Apremont et son manoir

L'action principale de l'année fut le suivi de la procédure d'élaboration du PLUI dans le but de conserver le caractère rural d'Apremont comme les statuts de l'association le prévoient.

Il s'agissait en premier lieu d'éviter à tout prix de se voir imposer le lotissement de six constructions envisagé sur un terrain proche du manoir et mitoyen de la ferme. Ce premier objectif atteint, il conviendrait de faire en sorte que les futures constructions éventuelles obéissent à des règles respectueuses du bâti actuel et en harmonie avec lui.

Nous avons eu plusieurs réunions avec le Maire, Pascal POYER, qui fut très attentif à nos propositions étant lui-même convaincu de leur bien fondé. Nous avons déposé une requête officielle (reprenant nos demandes) sur le cahier mis à la disposition par GPS&O à la mairie.

Nous avons obtenu les résultats suivants, actuellement actés sur le plan arrêté conjointement par la Commune et GPS&O :

- La parcelle 585 devient zone AP (agricole protégée) ce qui fait qu'elle n'est plus constructible et qu'elle aura vocation à être cultivée. Ceci en raison du fait qu'elle est dans le « cône de vue » du manoir.
- Le cœur du village devient zone UAd (cœur de village et hameau). Sans être inconstructible, on ne pourra pas y faire n'importe quoi. Notamment, parce qu'une grande partie se trouve dans la zone protégée de 50m de la lisière de la forêt, devenue zone EBC (espace boisé classé).
- Le reste du village (coté impair de la rue du Petit Clos ainsi que le coté pair à partir de chez M et Mme PERRIER et en redescendant la rue du Beauvoyer), devient zone UDb (pavillonnaire diffus) donc constructible à condition de respecter des règles relativement contraignantes, notamment en ce qui concerne les distances entre constructions, leur hauteur, (Pas de R+1), clôtures et voie publique...

En résumé, les résultats obtenus sont satisfaisants car au plus près de ce que nous pouvions espérer. En effet, à notre avis, il n'est pas réaliste, ni souhaitable à long terme, d'espérer empêcher toute construction nouvelle dans Apremont mais impératif de s'assurer que celles-ci s'intègrent harmonieusement à l'existant, en préservant la végétation, par exemple, et en évitant les styles trop originaux pour un hameau rural.

Il est important de préciser que ce travail a été fait au nom de l'association **APREMONT ET SON MANOIR**. Cet été, le PLUI fera l'objet d'une procédure d'enquête publique où sera présenté le projet tel qu'il a été élaboré par la Commune et GPS&O. Au cours de cette période qui durera jusqu'à l'automne, chacun à titre personnel pourra faire état de ses réflexions et exprimer ses souhaits ; il sera important de profiter de cette opportunité pour ne pas se retrouver ensuite devant le fait accompli comme cela a pu être le cas lors du POS et du PLU.

D'ores et déjà, la version numérique du dossier PLUi arrêté est consultable sur demande auprès du service Planification de la Communauté Urbaine depuis janvier 2019 à l'adresse suivante : planification-urbanisme@gpseo.fr

Ou bien en se rendant au siège de GPS&O à Magnanville, rue des Pierrettes

Le PLUI entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Le projet suivant découle tout naturellement du premier.

Si nous voulons être cohérents Il devient naturel de prendre soin du patrimoine dont nous disposons déjà et, notamment, le lavoir.

Avec l'assistance de Marcel Perrier, nous avons établi un inventaire des travaux nécessaires à la restauration du lavoir qui montre des signes de dégradation inquiétants notamment au niveau de la vanne et d'un mur ainsi qu'à l'intérieur.

Nous avons pensé (le bureau) que ces travaux ne demandant pas d'autres qualifications que le maniement de la truelle, de la pioche, au moyen d'une certaine bonne volonté, animée par une saine émulation et alimentée par la bonne humeur et quelques libations, pouvaient être effectués sur des week-end, par des bénévoles de l'association à la condition que celle-ci bénéficie de subventions...

Ne doutant pas que nous pourrions réunir un certain nombre de volontaires, nous avons fait sur le champ la demande de deux subventions : 3000 € sur deux ans (2019 et 2020) auprès de la Commune, et 1000€ sur deux ans également, auprès de GPS&O. Nous sommes dans l'attente des réponses... Nous avons également l'intention de nous tourner vers des sponsors, comme Leroy-Merlin par exemple, pour la fourniture d'outils ou de matériaux, et pourquoi pas... faire appel à des dons.

Si nous obtenons satisfaction sur ces différentes demandes, nous pourrions organiser, dès les beaux jours, des w-e industriels et néanmoins festifs qui seront l'occasion de passer de nouveaux bons moments...

La fête des voisins fut encore un succès cette année et les jardins du manoir le cadre d'animations amicales grâce à l'hospitalité de Madame et Monsieur Naumann. Nous attendons les bonnes idées pour marquer la fête de 2019 qui sera la quinzième !

6-4 Association Avec Richard Mique

*Communication sur la pédagogie qui doit accompagner les mises en place de rues en zone 30

*Publication des lettres périodiques de l'association, lettres 43, 44, 45, 46.

*Participation active au Conseil de quartier (circulations, urbanisme) mais sans parvenir à réanimer une assemblée démotivée.

*Recherche d'informations sur les préparatifs de la ZAC de Satory et sur les préparatifs du quartier PION.

*Etude de l'accueil de la jeune enfance sur la commune dans le cadre d'une convention expérimentale adoptée par les services municipaux.

*Finalisation des avis concernant les projets de refonte des circuits de Bus sur la commune et communication aux autorités.

*Questionnement des autorités sur le tri sélectif et le développement des circulations douces.

6-5 Association bucoise pour la Protection et l'Amélioration du Cadre de Vie, de l'Habitat et de l'Environnement (A.P.A.C.H.)

C'est essentiellement dans deux domaines qu'APACH s'est investi en 2018 : le suivi de l'urbanisme et les nuisances aériennes.

1) Actions liées à l'urbanisme

Le projet de nouveau PLU de la commune de BUC a motivé la création, au sein de l'association, d'un groupe de travail « urbanisme » notamment contre les perspectives d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui prévoyaient la transformation en bas du village d'un quartier pavillonnaire promu en quartier résidentiel et dans un secteur partiellement boisé la réalisation d'un lotissement par un promoteur immobilier. Le point d'orgue des actions impulsées par ce groupe fut une manifestation lors des vœux du maire

en janvier 2018. Hélas, le nouveau PLU a été adopté par le conseil municipal en maintenant ses perspectives d'urbanisation dans 6 OAP.

APACH a aussi introduit un recours gracieux puis un recours contentieux contre le projet de construction d'un gymnase en secteur classé « zone naturelle » au PLU de la commune de BUC. La requête en contentieux a été adressée au Tribunal Administratif le 5 juillet 2018.

La ville a ensuite modifié le permis de construire et proposé une réduction de la surface au sol du futur bâtiment. Notre recours n'étant pas suspensif, la ville a débuté les travaux dès le mois de janvier 2019. Nous avons déposé une requête en référé suspension le 15 janvier 2019 et l'affaire a été jugée en audience du 28 janvier 2019. Le Tribunal Administratif a rejeté notre recours contentieux en considérant que le projet ne dépasserait pas l'emprise au sol possible dans cette zone et que cela n'affecterait pas la zone naturelle !

2) Nuisances aériennes

APACH est toujours membre de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Toussus-Le-Noble. Concernant la pérennisation du circuit Nord des hélicoptères de l'aérodrome, la DGAC a hâtivement tiré des conclusions positives de l'expérimentation de ce circuit qui présente, à notre avis, des dangers (risque de non respect du circuit avec coupure au-dessus de Buc, trajectoire qui croise celle des avions de la base aérienne de Villacoublay [en semaine ? que le week-end ?]). La charte de l'environnement de Toussus préconise pourtant de réduire les nuisances et non de les déplacer. Et aucune des nouvelles communes concernées (Guyancourt, Saint-Cyr, Versailles) n'est membre de la CCE et n'a donc pas été associée à la moindre concertation préalable à la pérennisation de ce circuit. De plus, si les hélicoptères utilisent ce nouveau circuit, risque pour l'aérodrome de Villacoublay qui peut ouvrir à tout moment et qui doit donc pouvoir contrôler les vols. Or, les hélicoptères devraient passer à droite de Villacoublay pour éviter Buc. De plus, il n'y a pas d'étude de vraies plateformes de déstase. L'itinéraire par le Nord éloigne cette possibilité.

D'autre part, un arrêté préfectoral va déterminer une expérimentation de modulation de la circulation des avions en fonction de leur classification CALIPSO (classement en fonction du bruit qu'ils font). Ce dispositif remettrait en question l'existence de plages de silence les dimanches de 12h à 15h entre le 1er avril et le 30 septembre, ce que nous déplorons.

3) Protection du milieu naturel

Nids à hirondelles :

Suite à l'accueil en stage d'un lycéen de TECOMAH en 2017 sur le thème de la protection des hirondelles et face à la destruction de l'ex-bâtiment communal des services techniques (pour construire une salle polyvalente à côté de l'église) qui abritait la dernière colonie d'hirondelles à Buc, APACH est parvenu à convaincre la Mairie de BUC d'investir dans l'achat d'une tour à hirondelles qui a été érigée en avril 2018 à l'entrée de l'école du Pré Saint Jean. Mais les hirondelles ne se sont pas installées dans ce nouveau gîte en 2018 et plus aucune hirondelle n'est visible dans le ciel bucois en avril et en mai 2019.

4) Gestion de la rivière « Bièvre »

La Bièvre traverse d'Ouest en Est la commune de Buc. Cette jolie petite rivière encore bien vivante a fait l'objet d'une conférence publique que nous avons organisée le 31 janvier 2019 pour laquelle nous avons demandé un exposé par le directeur technique du Syndicat Intercommunale d'Aménagement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB), Monsieur Cardinal.

5) Sureté nucléaire

Nous avons désormais un adhérent qui suit l'activité de la Commission Locale d'Information (CLI) du CEA de Saclay. Il s'est rendu en novembre 2018 à la réunion nationale des CLI à Paris et, plus récemment à l'AG de la CLI de Saclay. A noter, un exercice en grandeur réelle a été réalisé avec simulation d'accident, cette année 2018. L'activité du CEA change : arrêt progressif de tous les réacteurs.

6-6 Association DE BANGE-HOUDON

Fondée en 2002 à la frontière entre Versailles et le Chesnay, l'association présente la particularité de concerner aujourd'hui la totalité des deux communes. Tout habitant de Versailles ou du Chesnay-Rocquencourt est donc invité à en devenir membre. Les administrateurs sont : Alain Bertet, Anne Charlet, Tanguy Bouchaud, Scholastique de Tarlé, Marie-France Jourdan, Michel Morgenthaler, Gwilherm Poullennec, Aude Tézenas du Montcel.

A la clôture du dernier exercice, elle comptait 159 membres à jour de leur cotisation.

Son objet est la qualité du « cadre de vie » dans toutes ses dimensions, actuellement axé sur la sûreté, la sécurité, la propreté, les transports, l'environnement, les grands projets en cours, l'évolution et le respect des règles, le bon usage de l'argent public, la politique locale à moyen et long terme dans un cadre qui dépasse les communes et concerne au moins la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Les problèmes quotidiens de quartier ne sont pas pour autant négligés, bien au contraire.

Non subventionnée, indépendante politiquement, l'association entretient des liens constructifs avec les autorités territoriales et de police. Elle affiche une volonté de collaboration intelligente et non de critique systématique.

Elle s'investit activement, depuis 2014, dans le développement du dispositif Voisins Vigilants.

Elle est membre élu de 3 conseils de quartier (Clagny-Glatigny, Jussieu, Notre-Dame) parmi les 8 que compte Versailles.

Son président fondateur, Michel Morgenthaler, est né en 1945. Il est ingénieur, ancien cadre dirigeant dans une branche internationale d'un grand groupe mondial de travaux publics et actuellement rédacteur en chef de la revue « Travaux » de la Fédération Nationale des Travaux Publics.

La communication se fait par le biais du site <http://debangehoudon.blogspot.fr/>. On peut notamment y télécharger (article du 1^{er} février 2019) le PV de la dernière assemblée générale qui brosse, avec de nombreuses illustrations, un panorama des activités et des centres d'intérêt du moment.

L'action repose sur la persévérance et la bonne entente avec les autorités et une dose d'humour pour châtier les mœurs. Des pressions continues, parfois sur des années, conduisent à quelques résultats dont l'association abandonne volontiers l'entier mérite à ceux qui ont pris les bonnes décisions pour la collectivité ou qui ont modifié positivement leur comportement individuel.

Panorama synthétique non exhaustif des sujets abordés ou entretenus depuis le début de l'année 2018, en vrac : Grand Paris Express, ligne 18, immigration, lexicographie et bons usages, gestions municipales, police nationale, sécurité et sûreté, gestion et prix de l'eau, déchetteries, nucléaire, suppression des billetteries SNCF, nuisances sonores, transports publics dans VGP, sauvetage du Passage des Antiquaires, fibre optique, etc.

L'environnement est donc appréhendé selon la conception très large du cadre de vie, de sa préservation et de son amélioration.

6-7 Association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs (A.A.V.R.E)

Magny-les-Hameaux :

Etat d'avancement du dossier Michelet de l'aire d'accueil (7700 m²) des gens du voyage

Constat de la Cour de Cassation le 14 novembre 2017 de la déchéance du pourvoi en cassation déposé le 21 septembre 2016 par Madame Michelet à l'encontre de l'arrêt rendu le 16 septembre 2016 par la Cour d'appel de Versailles.

Par cet arrêt du 16 septembre, aujourd'hui définitif, la Cour d'appel a confirmé le jugement en tant qu'il a ordonné « à l'encontre de MICHELET la remise en état antérieur par :

- la démolition du chalet et de la dalle de béton
- l'évacuation des graves concassées et la substitution par de la terre végétale
- le reboisement du terrain et le semis de pelouse en respectant les essences voisines et selon une densité comparable
- dans un délai de SIX MOIS avec une astreinte de cinquante euros (50 euros) par jour de retard ».

La Cour d'appel a également confirmé les dispositions du jugement concernant les constitutions de partie civile et, par conséquent, la condamnation de Madame MICHELET à payer à chacune des parties civiles la somme de 500 euros.

La Cour a ajouté à cette condamnation l'obligation de payer la somme supplémentaire de 800 euros à chacune des parties civiles. Ces dernières doivent donc recevoir, chacune, la somme de **1 300 euros**.

A ce jour, Madame MICHELET aurait seulement démonté le chalet et étalé de la terre sur les graves qui n'ont pas été évacués, et la dalle de béton n'a pas été démolie.

Les exigences de l'arrêt n'ont pas été respectées.

Il convient donc d'obtenir non seulement le paiement des sommes considérées mais également l'exécution de la remise en état.

Il faut donc obtenir le paiement des sommes dues par Madame MICHELET et liquider l'astreinte en faisant appel à un huissier de justice à la charge de Mme Michelet.

Milon la Chapelle :

Le PLU approuvé.

Les espaces naturels sont préservés, voir élargis.

Une OAP (Opération d'Aménagement Programmé) de 2 habitations.

Milon la Chapelle / Saint-Lambert-des-Bois :

Pollution du Rhodon: Etat d'avancement du référé expertise du Tribunal Administratif.

Le 6 juin constat de l'Expert judiciaire du TA de Versailles de la pollution du Rhodon:

l'eau traversant le canal venturi est chargée en boues visuellement semblables aux boues présentes en sortie de buse.

L'origine de la pollution par boues constatées ce jour s'avère liée à un rejet provenant de la STEP: des boues remises en suspension au niveau d'un clarificateur sont rejetées dans le Rhodon.

La station n'a pas la capacité hydraulique pour traiter l'augmentation des effluents, on peut s'interroger sur la responsabilité de la commune qui continue à construire et du SIAHVY qui ne fait rien pour mettre cette station à niveau.

La réunion d'expertise du 29 août a été annulée car aucun représentant technique de VEOLIA n'était en mesure de répondre à l'ordre du jour concernant la STEP, du fait d'un problème de santé.

Je rappelle: que l'Etat a autorisé le 28 mai dernier l'exploitation de la station du Mesnil, alors qu'elle fonctionnait depuis son origine sans autorisation.

Avec Laurent Bugeat de l'UAPNR pour faire avancer ce dossier, établir une proposition conjointe: Demander au tribunal d'interdire à la collectivité de délivrer tout PC tant qu'elle n'a pas mis à niveau les conditions dans lesquelles elle vient traiter les eaux usées sur son territoire.

Pollution du Rhodon :

Délibération pour ester en justice et à se constituer en partie civile à l'audience prévue le 27 décembre au Tribunal correctionnel dans le cadre de l'action pénale à l'encontre de la Sté OTV exploitation.

Une action pénale a été initiée par l'agence française de la biodiversité, le 27 décembre au Tribunal correctionnel.

Il est possible de se constituer partie civile afin de soutenir la demande de l'AFB à l'encontre de la Sté OTV exploitation.

Les honoraires de notre Avocat une fourchette de 2 000 à 2 500 € HT à partager entre les 5 parties : l'aavre, la mairie de Milon, l'UAP, A. Tchekhoff, M.E. Mida.

Le président demande au CA de renouveler son mandat et aux Vice-présidents pour représenter l'association et se constituer partie civile devant le Tribunal correctionnel de Versailles

Saint-Lambert-des-Bois :

Etat d'avancement du dossier assainissement du village

En préalable nous ne sommes pas contre un assainissement collectif naturel, nous sommes contre une étude économique faussée pour privilégier le collectif avec un coût prohibitif.

2 recours devant le Tribunal administratif de Versailles déposés en décembre 2017 par l'aavre demandant l'annulation de la délibération du zonage assainissement et par le Maire de Milon la Chapelle avec MM. Noleau et Scheid, demandant l'annulation du projet de STEP pour une quantité importante d'erreurs de la part du SIAHVY.

Le 5 septembre notre Avocat a reçu le mémoire en défense de la commune de Saint-Lambert concernant le zonage d'assainissement, le 10 je lui ai remis ma note d'observations.

La solution retenue par le CM : c'est l'AC avec STEP à roseaux, son coût global de l'ordre 3.100.000 €, dont 2 488 353 €HT estimation 2016 du SIAVHY pour la STEP et le collecteur communal (plus de 1m€, nécessitera un emprunt communal, dixit l'école), et un montant non négligeable à payer par chaque habitation pour les travaux de raccordement au collecteur communal sur la partie privative, alors que la remise en conformité des ANC non conformes ne touchait que les habitations concernées et elle serait 4 à 5 fois moins onéreuse.

Le PLU approuvé.

Le PLU a été approuvé en CM le 5 juillet.

Grâce aux actions CDPNAF, UAPNR et AAVRE: les ambitions de la mairie d'une urbanisation des espaces naturels ont été réduites :

Les espaces naturels n'étaient pas préservés dans le projet de PLU, en opposition aux dispositions 7.2 et 7.3 de la charte 2011-2013 du Parc:

L'espace vert remarquable autour de la mairie zone Naturelle de plus de 4 000 m², déclassée en zone urbanisable UE pour l'enquête publique, sans aucun projet présenté, maintenu en zone N.

La prairie de Launay de 2,45 ha zone Naturelle humide protégée déclassée en zone AUE pour l'enquête publique avec le projet de STEP à roseaux, maintenue en zone NP à l'exception de 4500 m² pour la STEP.

Grâce à l'action de riverains, l'Opération d'Aménagement Programmé (OAP) du centre du bourg de 9 logements sur un terrain 4 905 m² a été ramenée à 3 logements.

Le projet reconstruction de l'école suite à la chute du faux plafond d'une classe durant une nuit de juin 2016.

La solution retenue par le C.M. est de démolir et de reconstruire l'école avec un coût de plus de 1 m€ et un emprunt de 400.000 € à la C.D.C., alors que la remise en état du bâtiment ne nécessitait pas d'emprunt, son coût étant beaucoup plus économique.

Regrettable que cette solution n'ait pas été retenue car les travaux auraient été réalisés depuis longtemps.

La DGFIP des Yvelines confirme le 21 novembre un avis défavorable suite à l'analyse financière basée sur les prévisions des services communaux.

L'ANY compte 141 membres cotisants, fin septembre 2018.

1- L'activité du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration s'est réuni 5 fois en 2018. En plus des affaires courantes (comme la préparation des programmes d'activité), les principales questions traitées furent les suivantes :

- 23 janvier : Élection des membres du bureau
- 27 mars : Collections de Rueil-Malmaison
- 12 juin : Point sur les collections de Rueil.
- 4 septembre : Demande de diverses activités de Thomas Gavey, enseignant de SVT au lycée La Bruyère. Propositions pour l'herbier Philippar - de Boucheman.
- 27 novembre : Point sur la proposition de la mairie du Chesnay, d'hébergement à l'ancien Pavillon de musique (Le Chesnay, villa de Chèvreloup).

2- Les activités 2018

Durant cette année, 56 activités ont été réalisées ; résumées dans le tableau suivant :

	Atelier	Conférence	Excursion	Exposition	Visite	Total
Botanique			11			11
Bryologie	1					1
Conchyliologie					1	1
Entomologie			1			1
Géologie		2				2
Géophysique		1				1
Lichénologie	1					1
Musée					1	1
Mycologie	2	3	21	1		27
Ornithologie			8			8
Paléontologie		1	1			2
Total	4	7	42	1	2	56

Les sorties et voyages naturalistes

42 sorties ont été organisées, dont :

- 2 en commun avec la RNN de Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- 2 en commun avec les Naturalistes Parisiens ;
- 1 en commun avec Timarcha (étudiants naturalistes de Jussieu) ;
- 1 en commun avec la Société Mycologique de France
- 1 en commun avec la Réserve naturelle du site de Limay

L'ANY a parrainé un inventaire ornithologique en juin 2018 au Parc National du Niokolo-Koba (PNNK) au Sénégal. Le but était de compléter les données collectées pendant six voyages touristiques équitables parrainés par l'ANY entre 2013 et 2017, en prospectant les zones du PNNK pas encore explorées dans le cadre de ce projet.

Les ateliers d'observation et de détermination

Deux ateliers ont été consacrés aux mousses et aux lichens et deux autres consacrés à l'étude microscopique de champignons.

Les conférences

- Sept conférences ont été présentées à Versailles ou au Chesnay ; trois par des membres de l'ANY et quatre par des intervenants extérieurs,
- Un film sur les îles des Shetlands et des Orcades a été projeté lors de l'assemblée générale du 20 janvier 2018.

L'exposition annuelle de champignons

Elle s'est déroulée les 20 et 21 octobre au Chesnay. Environ 145 espèces de champignons d'Île-de-France ont été exposées avec chaque jour, 2 conférences sur *Les Amanites mortelles* et sur *Les champignons de la forêt de Sainte-Apolline*

La participation aux manifestations municipales

Comme chaque année, l'ANY a un stand aux différentes manifestations de rentrée organisées par deux municipalités dont nous sommes partenaires :

- 8 septembre : Festival des associations à Versailles
- 15 et 16 septembre : Fête des chênes verts au Chesnay.

La restauration de l'herbier Phillipar - de Boucheman

Cet herbier historique, propriété de l'ANY, comprend 12 000 planches, il est en dépôt (avec une convention) au Domaine National de Versailles. Le travail a lieu dans les locaux du service des archives du Château de Versailles à la Grande Écurie avec 2 ateliers par semaine. Cette année environ 2000 planches ont été inventoriées et indexées, plus de 3000 ont été photographiées.

L'herbier Paul Jovet

L'attachage, la détermination et la remise en état des 60 000 planches se font dans les locaux de l'Arboretum de Chèvreloup, à Rocquencourt, dans le cadre de notre collaboration avec le Muséum national d'histoire naturelle. En 2018, environ 500 planches de phanérogames ont été attachées.

3- Le site Internet de l'ANY

Comme chaque année, notre site Internet www.any78.org a été régulièrement actualisé, notamment avec les comptes rendus des sorties, ainsi qu'avec des informations en termes d'inventaires naturalistes et un forum permettant de poser des questions et/ou d'y répondre sur des sujets naturalistes.

4- Les Bulletins

Quatre bulletins ont été diffusés.

Le scannage des anciens bulletins est en cours et les fichiers sont mis en ligne.

5- Les relations extérieures de l'ANY

Ont été maintenues ou engagées pour mises en commun d'activités ou participation à des travaux d'étude, avec:

- l'Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France
- le GIP BIODIF Yvelines / Hauts-de-Seine sur les compensations environnementales
- la ville de Rueil-Malmaison
- la ville du Chesnay
- le Muséum National d'Histoire Naturel
- le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse
- le comité de Pilotage des sites Natura 2000 de Rambouillet, le 29 Novembre 2018
- la ville de Sèvres
- le Potager du Roi
- la ville de Versailles
- le lycée La Bruyère à Versailles
- Versailles Grand Parc
- la ville de Saint-Germain-en-Laye
- l'Office de tourisme Intercommunal Saint-Germain Boucles de Seine
- l'Office national des forêts
- l'Association de Sauvegarde des Étangs de la Minière et des Sources de la Bièvre
- la Maison de la Nature de la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest
- l'AgroParisTech
- l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA)
- la ville de Fontenay le Fleury

PREVISIONS POUR L'ANNEE 2019

En 2019, nous poursuivrons les actions engagées, certaines depuis longtemps :

- Inventaire et sorties dans la RNN de Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- Attachage de l'herbier Phillipar - de Boucheman, à Versailles et dossier qui permettrait de classer cet herbier comme monument historique ;
- Remise en état d'un des herbiers Paul Jovet, à Chèvreloup, pour le compte du Muséum National d'Histoire Naturelle ;
- Participation de l'ANY au Groupement d'Intérêt Public BIODIF Yvelines / Hauts-de-Seine sur les compensations environnementales (voix consultative).

Suivant nos disponibilités, il est prévu également :

- À Sèvres, suite de l'inventaire municipal, un diaporama sur les oiseaux, présenté à la mairie et une exposition avec des panneaux spécifiques ;
- À Versailles : inventaire des deux mêmes jardins qu'en 2018 ;
- À Rueil-Malmaison, inventaire ou sortie botanique et mycologique ;
- Herbar Corveaule, inventaire ;
- Mise en valeur des collections de Rueil ; information sur la richesse de notre bibliothèque ;
- Relation avec les établissements d'enseignement supérieur.

6-9 Association La Saint Lambert (LSL)

1.1 PLU de Saint Lambert

L'augmentation de la population française est de l'ordre de 0,5% par an. Dans notre Parc naturel est-il judicieux de soutenir une urbanisation susceptible d'accueillir une croissance de la population plus importante ?

L'évolution de la population de notre commune n'est pas comparable à l'évolution de la population de notre planète mais il faut noter qu'en 50 ans la population de la terre a doublé avec en ligne de mire un épuisement des ressources et une augmentation insupportable des déchets.

Il faut noter que :

- Le PLU proposé était orienté vers une densification de l'urbanisation existante (OAP) et une consommation réduite d'espace naturel par rapport à ce que nous avons connu;
- Dans le cadre de l'élaboration des précédents plans, l'avis de notre association avait été majestueusement ignoré et changer le cours des choses aurait simplement nécessité de faire des miracles;
- Enfin il faut remarquer qu'un propriétaire peut considérer nos propositions de limitation de l'urbanisation comme inadaptées lorsqu'il constate que sa terre vierge voit son prix multiplier par cent ou plus lorsqu'elle est déclarée urbanisable,

Face à ces considérations notre Association a donc traité la question très modestement. Par contre nous saluons la réussite de l'aavre qui a obtenu une limitation de la densité d'urbanisation dans l'OAP du centre bourg et le maintien en l'état de la prairie autour de la mairie.

1.2 Nuisances de la D91 à La Brosse

La vitesse sur la D91 au droit du Hameau de la Brosse a été limitée à 70 km/h début 2014 puis à 50km/h fin 2015. En Juillet 2018, en parallèle avec les mesures de bruit faites par Bruitparif sur une initiative de notre député Jean-Noël BARROT, notre association a financé des mesures de trafic et de vitesse (400 € TTC). Il a été constaté que la vitesse de 50 km/h n'était respectée que par 20% environ des usagers et qu'en moyenne, quotidiennement, une centaine d'excès de vitesse à plus de 100 km/h étaient enregistrés (avec quelques passages à plus de 150 km/h).

Suite à la demande d'installation d'un radar adressée au Préfet le 29 octobre par Monsieur le Maire, ce dernier a annoncé lors du Conseil municipal du 17 janvier 2019 avoir reçu une réponse positive consistant dans un premier temps en la mise en œuvre périodique d'un radar mobile et dans une seconde phase, l'implantation éventuelle d'un radar de type « Tourelle ». Par ailleurs, des voitures radars devraient être déployées périodiquement sur la RD91.

L'importance de la circulation sur la RD91 génère des risques très importants pour les habitants de la Brosse qui veulent s'insérer dans le trafic et des nuisances sonores accrues, notamment pour les riverains.

Concernant la sécurité, souci premier, même si la présence d'un radar entraîne un meilleur respect de la vitesse, l'implantation d'un giratoire au carrefour RD91- rue de la ferme, doit rester un objectif.

Le remplacement de la couche de roulement sur la D46 dans la traversée du village a diminué de façon très significative les nuisances sonores. Une telle amélioration est ardemment souhaitée sur un tronçon d'environ 600m de la RD91 au droit de La Brosse. Une demande formelle à la Direction départementale des mobilités sera proposée prochainement à la signature de Monsieur le Maire.

Suite aux mesures faites en 2018, Bruitparif devrait « mettre sous surveillance phonique » la RD91 pour une longue durée (un an ?) en trois points dont un à La Brosse ; il serait souhaitable d'y associer, comme précédemment, un relevé des vitesses (acquisition du radar : environ 2 500 € TTC).

Enfin, comme évoqué à diverses reprises depuis 2015, il conviendrait de lancer l'étude du dimensionnement de protections antibruit qui permettraient aux habitants du Hameau de retrouver un environnement sonore raisonnable, notamment les riverains (budget nécessaire : de l'ordre de 4 000 €).

Pour mémoire, notre député Jean-Noël BARROT est sensibilisé au problème du trafic sur la RD91 et des nuisances correspondantes et soutient les actions des différentes communes concernées.

Le giratoire au niveau de Vaumurier a permis de réduire la vitesse mais dans le sens Voisins vers Dampierre le giratoire n'est pas centré sur la route et son efficacité est réduite malgré un « dos d'âne ». En effet il n'a pas été possible d'acquérir une partie de la parcelle de terrain à l'Ouest de cette voie.

1.3 Chemin Jean Racine à Fauvaux

Malgré quelques incidents, le prolongement du chemin de la chasse est maintenant libre et permet aux ayants droit d'accéder au hameau de Fauvaux.

Par contre le chemin communal devant doubler le chemin privé n'est pas encore réalisé et risque de créer de l'animation.

1.4 Construction d'un hangar agricole au Mesnil-Sevin

La construction d'un hangar agricole à la limite Ouest du Mesnil Sevin a commencé par l'empierrage du terrain. Nous sommes étonnés de l'importance de la surface empierrée et de la quantité de gravats déposée sur le terrain. Nous avons adressé un courrier au Maire de Saint Forget. Pour l'instant nous n'avons pas eu d'explication.

1.5 Chemin vicinal n°1 à La Brosse

La petite route (CVO1) rejoignant directement La Brosse au Mesnil Saint Denis est très dégradée.

Seuls les habitants de Saint Lambert ayant acheté une télécommande pour la barrière de La Brosse y ont accès et gagnent deux kilomètres par rapport au circuit du giratoire de Saint Laurent.

De plus cette route est très fréquentée par les promeneurs.

Le problème n'a pas progressé depuis la précédente AG malgré plusieurs relances verbales.

1.6 L'assainissement à Saint Lambert

Le plan de zonage a été acté par le Conseil Municipal le 5 Octobre 2017.

Un projet de station à base de roseaux à proximité de la route de la chasse est à l'étude. Une demande préalable est affichée en mairie.

L'association aavre a déposé un recours au Tribunal Administratif pour faire annuler la délibération du 5 Octobre 2017 mais nous n'avons pas d'information relative à l'évolution de ce dossier.

L'aavre n'est pas « contre un assainissement collectif naturel, mais contre une étude économique faussée pour privilégier le collectif avec un coût prohibitif ». A performances identiques, nous disons bien à performances identiques, notre association n'est pas du tout persuadée que le coût de possession du collectif (Construction, surveillance avec analyse des rejets et entretien) soit plus élevé que pour un non collectif.

Notons de plus que la plupart des habitants du village préfèrent un système collectif, plutôt qu'un non collectif.

Suite au raccordement du hameau de La Brosse au réseau du SIHAVY vers Valenton, la station de la Misère (Fosses septiques et filtres à sable) est maintenant désaffectée. Nous n'avons pas constaté d'évolution sur ce dossier en dehors d'une proposition de Monsieur le Maire couplée avec le pylône de radiotéléphone.

1.7 Pollution du Rhodon

Depuis plusieurs mois nous constatons que le Rhodon ne charrie plus de boues et vu les quantités de boues constatées dans la période précédente, nous nous demandons si des vidangeurs ne dépotaient pas dans les regards de la zone industrielle, et ceci malgré la présence de boues dans le canal de sortie de la station du Mesnil.

Néanmoins, il est inacceptable que l'exploitant de la station du Mesnil ne fasse pas le nécessaire pour réparer et que l'aavre ait du mener des actions en justice pour que le problème soit pris en compte.

Pour mémoire, notre association a soutenu financièrement l'aavre.

Notons enfin qu'il est prévu de reconstruire la station du Mesnil.

1.8 La fibre optique dans nos communes

La fibre optique pour véhiculer l'Internet offre des débits très importants et outre la rapidité de transmission de nos informations, elle permet aussi l'accès aux chaînes de télévision et bien sûr au travail à domicile sans subir les embouteillages.

La « Montée en Débit » (Cuivre depuis l'armoire fibre de Vaumurier), est déployée dans le village.

Des travaux ont été réalisés pour déployer la fibre jusqu'aux habitations au Mesnil Sevin et à La Brosse. La mise en service devrait intervenir dans les mois qui viennent.

6-10 Association pour la Protection de l'Environnement de la Plaine de Versailles (A.P.E.P.V.)

- Rappel des participations aux Commissions départementales suivantes, dans le cadre du mandat de membre d'Yvelines Environnement :

- Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS),
- Commission Consultative de l'Environnement et Comité de suivi de la Charte de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole : réunion de la CCE le **4 décembre 2018**

- Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Chavenay : réunion de la CCE le **21 septembre 2018**
- Comité Locale de l'Eau (CLE) et Commission du Bassin Hydraulique de la Mauldre (COBAHMA) : membre du bureau du CLE au titre d'Yvelines Environnement.
Assemblée générale de la Commission Locale de l'Eau de la Mauldre à l'Hôtel du Département le **29 janvier 2018**.

- **Participation de l'APEPV aux Commissions départementales suivantes :**

- Gestion du site classé de la Plaine de Versailles :
.Pas de réunion depuis 2012. Pas de participation aux groupes de travail « pilotés » par l'inspection des sites, avec «délégation» à l'APPVPA.
.Demandes répétées aux Préfets de participation aux études de projets dans le site classé de la Plaine de Versailles, sans suite.
- Commission consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Chavenay
- Commission consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole

Principales actions de l'APEPV :

- Site classé : Action de surveillance des projets développés par l'Etat, de fait par VGP et l'APPVPA.
 - Surveillance des aménagements de la zone des Fermes des Moulineaux et de Pontaly sur les communes de Bailly et de Fontenay, en particulier après l'annulation du centre équestre dans la ferme de Pontaly,
 - Station d'épuration du Carré de Réunion – Travaux d'agrandissement et de mise aux normes terminés en 2016 : Action de surveillance des rejets dans le ru de Gally.
 - Actions de surveillance contre les nuisances de la station BYB de compostage des déchets verts, ICPE implantée en site classé près de la cueillette de Gally et du ru de Maltoute, gérée par HydreaulyS, en particulier suite à l'arrêté préfectoral de février 2018 obligeant une mise aux normes de l'installation.
 - Suivi des aménagements de l'allée de Villepreux dans la perspective du château et du grand canal, avec les problèmes de déménagement des « gens du voyage »,
 - Suivi de l'aménagement de la ligne du Tram13 entre Noisy-le-Roi et Saint-Cyr-l'Ecole.
- **Secteur de Thiverval-Grignon :**
 - Stockage des déchets inertes : Surveillance des mouvements de déblais stockés sur le terrain – ex agricole - de 25 hectares, dont l'autorisation de dépôt de 3 000 000 m³ a été délivrée.
Pas d'information par la DRIEE sur le contenu des déblais déposés
 - Domaine de Grignon
L'Etat a la volonté de vendre ce domaine, lieu historique du développement de l'Ecole National d'Agronomie, AGRO, « vénérée » par les anciens élèves comme un lieu de « Mémoire ». Des activités importantes d'enseignement, de recherche et de logement existent dans ces lieux, avec la présence de la ferme expérimentale de plusieurs centaines d'hectares, en complément de l'école basée à Paris.
L'Etat a décidé de transférer l'ensemble de l'école sur le campus universitaire du plateau de Saclay, où il existe peu de terres agricoles d'expérimentation.
Avec les associations d'anciens élèves de l'AGRO, nous soutenons l'établissement sur ce site d'un Conservatoire International de l'Agronomie.
Nous soutenons aussi la « sanctuarisation » du site géologique de la Falunière, suite à son classement.
- **Gens du voyage**
La question de l'installation des gens du voyage sur des terrains agricoles dont ils ont fait l'acquisition dans et hors du site classé n'a pas été solutionnée par les élus, depuis de nombreuses années. Aucune véritable zone d'hébergement n'est proposée ou acceptée par les résidents.
Deux secteurs sont particulièrement sensibles dans la perspective du château de Versailles: l'un à Saint-Cyr-l'Ecole au début de l'Allée Royale, près de l'autoroute A12, et l'autre à Villepreux, au voisinage de l'extrémité de l'allée royale.
- **Antennes relais de radiotéléphonie mobile :**
Il serait utile de rappeler sur les sites WEB le texte de la Charte Départementale d'installation des antennes de radiotéléphonie mobile, signée par les opérateurs et les maires des Yvelines – bien que la Commission Ad Hoc n'est pas été réunie depuis plus de 10 ans.
Une demande d'installation de pylône avec antennes Free a été autorisée dans un manège d'équitation à Bailly. Cette autorisation a fait l'objet d'un recours contentieux par l'APEBN – la construction a eu lieu malgré la non-conformité au PLU – en attente de jugement

Une autorisation d'installation d'un pylône de 34 m de haut avec antennes Free a été délivrée par le maire de Noisy-le-Roi en mai 2017. Un collectif local, soutenu par l'APEBN, a lancé plusieurs actions tant juridiques que médiatiques pour empêcher cette construction.

Finalement, cette antenne serait reportée sur le parking du Golfy, là où existe déjà une antenne.

Une antenne a été construite à l'entrée de Crespières.

Le recensement des antennes sur la Plaine de Versailles est nécessaire.

- Nuisance des aéronefs

- La campagne de mesures de bruits dans les communes riveraines de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole a eu lieu en 2016 et les résultats ont été fournis en 2017 par BruitParif.

Voir les résultats sur : [www.bruitparif.fr/campagne-de-mesure-du-bruit-autour-de-l'aérodrome-de-Saint-Cyr-l'Ecole](http://www.bruitparif.fr/campagne-de-mesure-du-bruit-autour-de-l-aerodrome-de-saint-cyr-l-ecole)

- Le PEB de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole n'a pas été approuvé.
- Le plan d'exposition aux bruits (PEB) de l'aérodrome de Chavenay a été soumis aux membres de la Commission Consultative de l'Environnement qui a proposé des niveaux de bruits pour les zones a), b), c) et d).

Le PEB a été approuvé par la CCE de septembre 2018. L'enquête publique est prévue début 2019.

- Urbanisme :

- Forte pression de l'Etat pour la construction de logements sociaux, pour suivre la loi SRU, soit 25%, particulièrement dans les villes équipées de transports en commun.

Conséquence : la multiplication des modifications et révisions des PLU – en particulier avec l'arrivée du Tram13 entre Saint-Germain-en-Laye et Saint-Cyr-l'Ecole et dans le secteur de Plaisir / Les Clayes-sous-Bois.

- Une attention particulière des associations s'impose au moment des enquêtes publiques. En particulier en ce qui concerne la protection de l'environnement, des espaces boisés, classés ou non, des zones humides, et la prise en compte du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

- Une attention particulière doit être portée aux abords des sites classés et protégés, et à protéger, qui doivent être répertoriés dans chaque commune.

L'inspecteur(trice) des sites et les architectes des bâtiments de France doivent être saisis dès l'apparition d'une atteinte au Patrimoine tant paysagé que bâti.

- Une attention particulière doit être portée à la conservation des terres agricoles et des forêts, ainsi que des mares, sources de biodiversité, qu'il s'agit de préserver de toutes nuisances ce qui sera de plus en plus difficile en dehors des sites classés. La multiplication des épandages de boues des stations d'épuration n'est pas recommandée.

- Rappels des dépôts de déblais illégaux :

- à Thoiry et Villiers-le-Mahieu les énormes dépôts des déblais du tunnel A86, sur de bonnes terres agricoles, ont créé d'immenses collines derrière le Parc animalier sous prétexte d'une extension de ce parc avec développement de nouvelles activités, dit-on !

Toutefois, nous n'avons eu connaissance d'aucun projet finalisé à ce jour.

- à Bailly, dans la Ferme des Moulineaux, en site classé, les dépôts de déblais de chantier qui ont comblé en partie la zone humide, sont toujours présents, malgré les demandes d'intervention de l'APEBN.

- De nombreux dépôts de déblais de toutes sortes sont constatés en forêts, en particulier domaniales, et dans les chemins ruraux. La demande d'une sévérité maximum contre les auteurs tant entreprises que particuliers, s'impose.

[Les préoccupations des associations et des usagers membres de l'APEPV :](#)

- Les infrastructures routières et ferroviaires :

- Elargissement de l'A13, inscrite au SDRIF, dans la forêt de Marly : nuisances de bruits, de pollution, coupes d'arbres importantes en forêt de Marly,

- Voie Nouvelle de la Vallée de la Mauldre, souhaitée par le Conseil général, dans les cartons ?

- Aménagement (élargissement) de la D307, après la déviation de Saint-Nom-la-Bretèche (en finition), qui pourrait transformer la D307 en autoroute bis, avec éventuel futur échangeur avec A12 dans le secteur de Bailly (?) refusé par les habitants !

- Les voies rapides, comme des saignées en territoire agricole, dans la Plaine de Versailles : D98, D30, ..

- Les aménagements de la voie Tram13 (St-Germain / St-Cyr, élément de la tangentielle Achères / Melun-Sénart), sans aucune protection des riverains contre le bruit, et une incertitude sur les mesures de sécurité aux passages à niveau.

- Les implantations des gens du voyage en zone rurale, en sites classés – acquisition de terrains non constructibles – Les aires d'accueil demandées par la loi ne sont pas suffisamment développées par les communes ! ou refusées par ceux qui doivent s'y implanter ! Et la loi ?

- Le développement de l'urbanisme dans les communes rurales par la révision périodique des PLU, en particulier pour la construction d'un nombre de logements sociaux en constante augmentation, y compris dans des sites anciennement protégés !
- Le report dans la Plaine d'installations nuisantes : ex. Plate-forme de compostage de déchets verts à Bailly, stand de tirs de Versailles à Crespières (?)
- Les nuisances de bruits des avions et des hélicoptères.
- Le développement du nombre d'antennes de radiotéléphonie mobile sans information préalable des populations et sans respect de la charte départementale signée entre les élus et les opérateurs de téléphonie mobile.
- La protection des milieux naturels et des sites, en particulier les paysages, les zones humides, garantes de la biodiversité, la qualité de l'eau des rivières et des rus et la qualité de l'air.
- L'augmentation des autorisations de dépôts de déblais de chantier sur des terrains agricoles.
- Les dépôts sauvages en forêts et sur les chemins ruraux – les taggs,

Informations sur les activités des associations :

- Bailly / Noisy-le-Roi :

- o *Suivi des actions contre l'antenne Free de 34,5 m à Noisy,*
- o *Modification des PLU à Bailly et Noisy : période de concertation,*
- o *Projet de modification n°2 du PLU – participation de l'APEBN à la « concertation » - enquête publique à partir du 29 mars*
- o *Projet d'antenne Free de 34,5 m à Noisy-le-Roi, en stand-by, le maire veut sortir de l'impasse suite à son autorisation et à l'opposition « farouche » des riverains.*
- Le recours au TA de l'APEBN contre l'antenne Free installée au centre équestre de Bailly n'est pas encore jugé en septembre. Odeurs de la plateforme de compostage BYS : l'APEBN et YE vont demander au Préfet et à la DRIEE de contrôler la mise en conformité suite à l'arrêté préfectoral de mise en demeure en février 2018,
- A suivre le projet d'aménagement « Chaponval » sur l'emplacement des établissements horticoles Moreux, enclavé dans le site classé de la Plaine de Versailles,
- Le projet de constructions « Sentes de Bailly », sur l'ancien espace boisé classé à côté de la mairie, devait conserver les arbres remarquables. Un état des lieux sera demandé au maire de Bailly,
- Tram-13 Express, de St-Germain à St-Cyr-l'Ecole : les travaux ont commencé, mais des points subsistent sans réponse comme la sécurité au passage à niveau et les protections anti-bruit,
- Modification n°2 du PLU de Bailly : Problème concernant les implantations d'antennes de téléphonie mobile = recours gracieux contre le vote du CM du 2 octobre.
- Odeurs de la plateforme de compostage BYS : la DRIEE a communiqué à l'APEBN son rapport d'inspection des installations. Les motifs de l'arrêté de mise en demeure de février semblent avoir disparu.
- Après la mobilisation contre l'autorisation d'un pylône avec antennes de 34,5 m, le maire de Noisy-le-Roi a établi un groupe de travail au niveau de VGP pour étudier la question des implantations.
- Un état des lieux des arbres remarquables dans le projet sentes de Bailly reste à faire.
- Tram-13 Express, de St-Germain à St-Cyr-l'Ecole : les travaux impactent toute la Plaine de Versailles dans la perspective du Château après les défrichements de la végétation aux abords des voies.
- Les riverains se plaignent toujours des nuisances des avions de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole qui ne respectent pas la réglementation.

- Association « La Ferme des Moulineaux » :

La ferme des Moulineaux est située dans le site classé de la Plaine de Versailles

La situation de l'association La Ferme des Moulineaux dont l'objectif est la valorisation du site n'a pas connu d'évènement marquant en 2018.

Les attentes sur les développements d'un assainissement du hameau au sein d'un dispositif commun poussé par la Communauté de Commune et la mairie n'ont pas abouties faute de 2 des 7 propriétaires qui n'acceptent pas le principe scientifique d'Equivalent Habitants pour la mesure de leurs installations et la participation proportionnelle que cela implique dans la gestion de l'équipement. Aussi face la situation la mairie a confié à Hydreaulys le soin de la suite des opérations. Le principe d'installation individuelle restant la seule méthode retenue. Des développements en ce sens sont prévus pour 2019.

- Beynes :

Sites de stockage de gaz.

Une fuite de gaz au niveau d'un puits existait depuis de très nombreuses années, et qui polluait la nappe d'eau souterraine de l'Albien du bassin parisien, a été colmatée. Le gaz dissous dans cette nappe est aspiré par faible pression pour être renvoyé dans la zone de stockage de Beynes Supérieur et doit durer entre 3 et 10 ans !

Compte-rendu de la CSS (commission de Suivi de Site) pour le stockage souterrain de gaz naturel de Beynes - 14 septembre 2018 – sous-préfecture de Rambouillet.

Suite à plusieurs rappels de notre part, la CSS s'est tenu le 04/09/2018, plus de 2 ans après la réunion précédente du 19/05/2016 et sans aucune réunion du bureau qui doit, légalement, se réunir au moins 1 fois par an.

Composition du bureau

Mme Capone, de l'association des riverains est nommée représentante des associations au bureau de la CSS.

Présentation de GRTgaz

Le site de Beynes est le plus grand réseau d'Europe avec ses 32 000 kms de canalisation.

La nouvelle installation a été mise en service progressivement depuis 2016 pour se terminer début 2018. Inspection mi 2018 qui n'a pas relevé de non-conformité notable.

La rénovation des pôles de régulation de l'interconnexion sur le site de Storengy sans déplacement pour l'immédiat est presque terminée.

Présentation de Storengy

Filiale d'Engie depuis 2008, responsable du stockage de gaz naturel.

Pas d'accident grave en 2017 et 2018.

Remise en service de Beynes Supérieur ; travaux de rénovation sur certains puits et suppression d'autres trop anciens et hors normes.

Programmes en cours : augmentation des mesures de sécurité sur les puits ; démantèlements des anciennes installations et fin des travaux de mise en service des nouvelles installations.

L'éclairage LED du site a été un peu réduit pour diminuer la pollution lumineuse mais reste important pour des problèmes de sécurité.

Bilan de la DRIEE

Storengy est un site Seveso Seul Haut de type III depuis 2015.

Les inspections de 2017 et 2018 ont décelées une non-conformité notable électrique récurrente depuis plusieurs années. Storengy assure qu'un plan d'action de rattrapage est en cours.

24 remarques ont été relevées en 2018 qui doivent être corrigées par Storengy.

En 2019, démarrage du démantèlement de l'ancienne station mais la durée n'est pas connue !

Divers

Les échéances à 2 ans du PPRT de 2012 (donc 05/2014) ne sont toujours pas réalisées :

- panneaux de signalisations et d'informations à toutes les entrées de la forêt (routes et chemins)
- abribus de la Couperie sécurisés.

La DRIEE doit s'occuper de ces problèmes avec la commune, le département des Yvelines et l'ONF !!

La dernière échéance du PPRT concernant l'utilisation de la salle des fêtes (salle Fleubert) au public était le 08/05/2017.mais les travaux de la nouvelle salle ne sont pas commencés ... et pire, suite à des problèmes d'appels d'offres et avec l'architecte, la commune redémarre à zéro l'étude de projet !

Toujours pas de projet finalisé fin 2018 (donc pas de réalisation avant au moins 2 ans !).

La sous-préfecture de Rambouillet a autorisé une prolongation de l'utilisation de la salle Fleubert, dans l'attente de la construction d'une nouvelle salle des fêtes (courrier du 07/12/2016).

Le site de Storengy est quasiment terminé ... mais l'aspect paysagé a été beaucoup oublié.

Avenir du site de Grignon

L'école AgroParisTech doit déménager sur le plateau de Saclay, au niveau du nouveau campus autour de Polytechnique, prévision pour la rentrée 2021. Une promesse de vente pour le site de Paris, rue Claude Bernard, a été signée.

Le projet définitif a été accepté et les travaux ont démarré fin 2018.

Rien de précis sur le devenir du site ??

Différentes associations ont préparé des projets pour conserver Grignon qui ont été présentés à la Direction de l'école.

L'association « Arbre de Fer » continue à planter des arbres dans le jardin anglais et à entretenir l'arboretum, avec le soutien des élèves.

Projet golf à Thiverval

Les dépôts de terres « inertes » s'accumulent de plus en plus. Des collines de plusieurs dizaines de mètres sont terminées du côté de l'aérodrome de vol à voile.

Cela continue de l'autre côté vers Plaisir et en bordure du ru Maldroit, en fond de vallée !

- Cresprières :

En début d'année, mars/avril 2018, une affiche indique qu'une antenne va être installée par Free à l'entrée Est de Cresprières. La réaction est très vive et les esprits s'échauffent en raison de la hauteur du pylône et de son emprise au sol et de sa situation géographique. Finalement l'ensemble ne fera pas les 28 mètres annoncés mais 21 m. Reste que l'ADSC reproche au maire son manque de communication sur le sujet avec les habitants,

L'ensemble dit "des Tilleuls" est terminé et le parcours de santé en bordure du chemin aux bœufs a été réalisé mais il ne semble pas attirer beaucoup de sportifs.

Les habitants de cette nouvelle copropriété se sont très bien adaptés à la vie cresprièreoise.

Par contre l'ensemble des constructions de l'Allée Jean Perrochon ne fait pas l'unanimité. Compte tenu des dimensions restreintes des terrains les maisons sont très proches les unes des autres et pour le moment les espaces verts font défauts.

Concernant le TNV (Tir National de Versailles) : toutes les démarches entreprises dans le courant du premier semestre n'avaient pas abouti en raison de la nomination d'un nouveau préfet à Versailles mais de toute façon le projet de son installation a été abandonné. Nous n'étions pas seul à nous être inquiétés de ce projet. Les informations ont été publiées régulièrement sur le site internet de l'ADSC. Cependant, reste à l'ordre du jour l'extension des installations du Centre de Tir du GIGN qui ne sont pas non plus pour plaire aux Crespriérois.

Autres préoccupations des Crespriérois, le projet de la Maison Médicale et le site dit "des Mathurins".

Des membres du conseil d'administration de l'ADSC ont rencontré le commissaire enquêteur pour lui faire part oralement et par écrit de nos remarques, questions et suggestions. Les recommandations du commissaire enquêteur illustrent bien la prise en compte de celles-ci.

La Marche éco du mois de juin ayant pour but le nettoyage du village et de ses abords, a rassemblé une quarantaine de participants. Le temps était de la partie et c'est 4 tonnes de déchets qui ont été ramassés et triés par catégories suivant leurs composition (verre, plastique etc.) avec l'aide des agriculteurs de Cresprières, ceux ayant assuré le transport ensuite à la déchetterie avec leur propre remorque des matériels les plus volumineux tels fauteuils, matelas, pneus, etc.

Enfin quelques bénévoles ont volé au secours des arbres dans la partie boisée au sud de Cresprières en direction de Thiverval pour arracher le lierre parti à l'assaut de ceux-ci.

Malheureusement l'année 2018 a vu la disparition de deux des membres de son conseil d'administration : Mme Mettas au mois d'août et M. Bonnet, président de l'association de 2007 à 2013, au mois de septembre.

- Villepreux :

La renaturation du ru de Gally est maintenant bien avancée entre Rennemoulin et Chavenay. Cela amène un nombre important de promeneurs et randonneurs, surtout les weekends.

- La deuxième tranche de construction des hauts du moulin est commencée le long de la déviation RD 98. Une révision du PLU avec enquête Publique avait été lancée en vue de construire la parcelle restante.
- Le domaine CLERICO a été racheté par la famille DECAUX. Déjà des travaux de rénovation sont en cours.
- Un vaste projet d'aménagements du centre-ville a été adopté après plusieurs réunions de concertations et d'informations des habitants.

Un projet qui relie les quartiers de la ville, autour d'espaces publics majeurs et animés



- Saint-Nom-la-Bretèche :

- La déviation de la D307 est ouverte depuis mars 2018. Les protections sonores ont été renforcées ; Des études de bruits et de trafic ont été réalisées en 2018 ;
- Projet de rénovation de la rue Charles De Gaulle : réduction de la voie ;
- Le projet de supermarché avait été abandonné par le nouveau maire ;
- Construction d'une résidence Sénior : dossier de Permis de construire correct. Une zone humide est touchée, d'où une « compensation » sur une zone humide de Chavenay ;
- Projets d'amélioration des voies de circulation autour de la gare. Quid des parkings ?
- Le PEB (Plan d'Exposition aux Bruits) de l'aérodrome de Chavenay a été adopté lors de la CCE (Commission Consultative de l'Environnement) de septembre 2018. Les communes ont été consultées, mais ont-elles tenu compte de l'avis des riverains ? Un riverain de Saint-Nom a émis une réclamation.
A voir lors de l'enquête publique début 2019.

6-11 Association pour la Protection de Prunay en Yvelines (APPY)

. [Projet d'éoliennes de JPEE à Prunay en Yvelines, hameaux de La Chapelle et Villiers-Landoue](#)

<http://prunay-yvelines-78.parc-eolien-jpee.fr/>

L'APPY a appris par hasard début 2017 que le promoteur JPEE avait signé des baux emphytéotiques avec trois propriétaires de terrains agricoles à La Chapelle et Villiers-Landoue, hameaux isolés de Prunay en Yvelines, pour l'installation de quatre ou cinq éoliennes de grande hauteur.

L'APPY a fait plusieurs tracts informatifs adressés aux habitants de Prunay, suscité plusieurs articles dans Toutes les Nouvelles et l'Echo Républicain, et donné une interview à RVE pour dénoncer le projet.

Elle a prévenu tous les élus et fait deux pétitions, papier et internet, qui ont reçu 1.100 signatures.

Tous les élus locaux sollicités dont un élu EELV de Rambouillet se sont prononcés contre le projet, à l'exception du maire de Rambouillet et président de la communauté d'agglomération qui n'a pas donné sa position. Le président du Sénat, élu des Yvelines, ancien maire de Rambouillet, a également été informé.

L'APPY a participé en septembre 2017 à une réunion publique sur le sujet organisée par le maire d'Ablis.

Elle a obtenu auprès des services de l'Etat le dossier du promoteur qui a été déposé mi-novembre en préfecture. Le projet prévoit 4 éoliennes de 135 mètres en bout de pale dont l'une située à 790 m de la ferme de Gauvilliers (Orsonville), dont le porche est classé monument historique.

En juillet 2018, la préfecture des Yvelines a refusé dans un arrêté d'instruire le dossier, mettant en avant le veto de l'armée, le secteur comprenant une zone d'entraînement pour les avions et les hélicoptères.

Le promoteur JPEE a fait en septembre 2018 un recours devant le tribunal administratif contre l'arrêté de la préfecture.

[. Projet d'éoliennes d'EDF-Energies Nouvelles à Allainville-aux-Bois, autorisé le 18 novembre 2014 par le Préfet des Yvelines \(PC du 3 octobre 2014\)](#)

Ce projet portant sur cinq éoliennes de grande hauteur a fait l'objet d'un recours d'Yvelines Environnement devant le Tribunal administratif (voir par ailleurs le rapport d'activités d'Yvelines Environnement). Le Tribunal administratif de Versailles a rejeté ce recours le 20 novembre 2018. Après consultation puis décision des membres du Conseil d'Administration d'Yvelines Environnement dans cette affaire, Yvelines Environnement a décidé de ne pas faire appel du jugement du tribunal administratif de Versailles du 20 novembre 2018.

• [Animation du blog](http://pour-prunay.sosblog.fr) <http://pour-prunay.sosblog.fr> en particulier pour la rubrique urbanisme avec comptes-rendus du conseil municipal et commentaires pour la partie Urbanisme, logement. Un représentant de l'APPY a assisté quand cela a été possible aux réunions du conseil municipal de Prunay en Yvelines et établi un compte-rendu. Quand cela n'a pas été possible, l'APPY a repris et commenté les comptes-rendus du conseil municipal.

6-12 Association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement à JOUARS PONTCHARTRAIN (APPEJP)

- Participation aux demi-journées de 2016 à 2019 inclus du Développement Durable de la commune de Jouars-Pontchartrain afin de mieux faire connaître les associations qui y travaillent ;
- Organisation des «Rendez-vous aux jardins», thèmes annuels : pour cette année : «les animaux aux Jardins» (l'Europe-2018, le partage au jardin-2017, les couleurs du jardin-2016), en partenariat avec le Ministère de la Culture, les 7, 8 et 9 juin 2019 : ouverture de jardins du coteau sud avec animations d'associations partenaires, dont la LPO et de certains membres du PNR ;
- Participation à l'organisation de Pouce d'Yvelines inauguré le 9-04-2016 à Méré en partenariat avec V.Y.T. (Villages d'Yvelines en Transition) et dans la suite logique de la COP 21 et de l'Alternatiba centre Yvelines du 12-09-2015 ainsi qu'aux manifestations contre les pesticides ("nous voulons des coquelicots" tous les 1ers vendredi du mois ;
- Travail avec le PNR sur 2 commissions (Commission «Education à l'Environnement» où nous sommes mandatés par l'Union des Amis du Parc pour les représenter et Commission «Patrimoine Culture», qui travaille sur le Diagnostic patrimonial des moulins à eau (commission où nous sommes invités à titre amical) et travail depuis 2016 avec le PNR sur le «Plan Paysage de la Vallée de Jouars à Montfort» et sur la mise en place de la monnaie locale ; travail aussi avec l'ONF depuis 2014, pour information sur l'entretien, l'exploitation et la régénérescence de la forêt de Rambouillet ;
- Réalisation d'un gros travail, avec notre avocat et un urbaniste, depuis 2011, pour la constitution du dossier déposé auprès du Tribunal administratif puis de la Cour d'Appel du Tribunal Administratif de Versailles, dossier nous ayant permis d'obtenir l'annulation du vote du 16.12.2011 de la ZAC MULTI SITES par jugement en date du 23.02.2017. Ce jugement repose essentiellement sur le «défaut d'étude d'impacte correcte et complète» de l'ancienne municipalité, ne permettant pas aux conseillers municipaux de se prononcer en toute connaissance de cause. Il a depuis fait jurisprudence sur plusieurs cas semblables d'où son évocation.
- Organisation avec Stéphane LORIOT du PNR de 2 ateliers annuels au printemps et à l'automne. Le thème principal en est : «se nourrir avec les herbes de son jardin». Monsieur LORIOT apprend aux participants à ne pas considérer comme «mauvaises herbes» la plupart des essences poussant naturellement dans la nature et/ou dans un jardin biologique. Bon nombre d'entre elles sont de très bons comestibles ou de très bonnes plantes curatives.
- Organisation avec la LPO locale de 2 ateliers annuels sur le thème «savoir reconnaître les oiseaux de nos jardins à leur chant».
- Participation aux projets de la commission culturelle de la Mairie : «Escapades» en 2015, animé par la troupe des «FUGACES» avec l'ouverture d'un jardin privatif dans lequel était situé une des scènes du projet théâtral : «l'ANIMALITE», «l'école d'hier» en 2016, «le jour de la nuit» en octobre 2017 et en octobre 2019, manifestation liée aux pollutions visuelles et lumineuses des cités éclairées outrageusement la nuit au détriment des rapaces nocturnes et des chauves-souris dont les populations sont en décroissance permanente. Enfin pour 2018/2019 : «le centenaire de la fin de la guerre de 1914/1918». Notre association a généré la confection de 6 panneaux de rues lesquelles doivent être repris dans un document global regroupant les 60 panneaux confectionnés par les habitants.

- Participation avec l'A.D.R.A.C.H.M.E. à la sauvegarde des Fresques de la Villa gallo-romaine de la Millière aux Mesnuls.
- Participation avec les jeunes en BTS du CHEP à la création d'un jardin partagé sur la commune de Jouars-Pontchartrain et don de petites subventions pour soutenir plusieurs des projets des élèves en BTS.
- Participation avec l'A.D.E.E., l'A.M.E. et l'A.C., depuis décembre 2016, à des réunions pour un travail d'étude et d'analyse du **projet** de P.A.D.D. proposé, dans le cadre de la révision du P.L.U., avec avis consultatif des associations de défense de l'environnement, sur demande de l'actuelle municipalité. Cette consultation, après révision partielle du P.A.D.D. a été suivie de réunions publiques d'information, réunions auxquelles de nombreux membres des associations, dont des membres de notre bureau d'association, étaient présents. Ils ont posé des questions et ont exprimé leur avis sur les documents présentés. En plus des 3 associations déjà citées, l'A.C.S.E.R.B. s'est jointe aux 4 premières (dont nous-mêmes), lesquels se réunissent régulièrement pour information de nos activités respectives et pour travailler sur la défense du Patrimoine et de l'Environnement à J-P, dans le C.C Cœur d'Yvelines et auprès des communes voisines de cette C.C.C.Y.
- Participation aux «Jardins ouverts» du Conseil Régional depuis fin septembre 2017 et ouverture de plusieurs jardins bio sur le Ruchot à cette occasion. Prochaine édition le dernier weekend de septembre 2019 ou le 1er d'octobre. Le thème retenu pour la 3^{ème} année : «le potager au jardin».
- Lutte contre l'installation des compteurs LINKY et communication d'informations sur le sujet. Organisation de réunions d'information sur Jouars-Pontchartrain et Neauphle-le-Château.
- Collaboration avec la Médiathèque et les écoles pour la venue d'une conteuse et d'une conteuse musicienne accompagnée d'une chanteuse dans certains jardins privés afin que les enfants puissent profiter d'un décor naturel pour y situer leurs rêves et leur perception de l'histoire qui leur est contée.
- Soutien aux dossiers gérés par d'autres associations partenaires ou collectifs d'associations auxquels nous appartenons en tant que membres du C.A. de ces collectifs (Ternus, Epandage des boues, avis sur des Enquêtes publiques, etc. ...).
- Participation locale au Cycle d'Education à l'Environnement d'Yvelines Environnement : distribution des flyers pour le concours dans les écoles et centres aérés du secteur, incitation à la participation auprès des responsables (enseignants, éducateurs, etc. ...), participation à un (ou plusieurs si nécessaire) lot(s) pour les lauréats du secteur : visite de 2 jardins bio avec goûter financé par l'association pour les enfants.
- Action pour préserver le patrimoine matériel et immatériel de l'hôpital de Jouars-Pontchartrain (bâtiments historiques, emblématiques ou anciens et comportant des éléments remarquables prévus à la destruction) : rencontres avec le Directeur, le Maire, les Administrateurs. Constitution d'un Comité de soutien et de patronage du projet de sauvegarde, prise de contact avec Monsieur Pilon (A.B.F.) et Madame DIDIER (D.R.A.C.) et envoi de dossiers pour étayer notre demande d'au moins une mise à l'inventaire et, en Mairie, d'une AVAP ou d'une zone S.P.R..
- Organisations avec les écoles de la visite du rucher du Ruchot avec explication de l'organisation et de l'utilité d'une ruche, du rôle des abeilles dans la pollinisation et dégustation de miels et/ou de produits dérivés.

Projets à plus long terme (Ces derniers projets sont à long terme et devraient s'étaler sur plusieurs années !)

- Travail avec les milieux scolaires pour une sensibilisation des enfants, des adolescents ou des étudiants à la Biodiversité, à la Protection du Patrimoine, de la Nature et de l'Environnement et organisation d'activités sur des terrains de biodiversité, faune et flore remarquables, rares et/ou protégées. Soutien auprès de certains élèves du CHEP pour leur projet de «jardin partagé» sur un terrain municipal et sur divers projets d'élèves en BTS avec dons de petites subventions pour les aider à réaliser des maquettes, constructions ou toutes choses nécessaires à la bonne lisibilité de leurs projets;
- Suite du Recensement et demande de classification des "arbres remarquables" ou en devenir pour une labellisation officielle desdits arbres et projet d'un sentier-promenade des Arbres Remarquables des 4 communes de Villiers, Neauphle (les 2) et Jouars-Pontchartrain et Recensement, avec plusieurs associations locales, du «moyen et petit patrimoine existant et à protéger» afin de compléter les listes de l'Hôtel de Sully et d'obtenir le classement ou la mise à l'inventaire de certains des éléments qui le constitue ;
- Demandes de révisions des Lois ALUR, SRU, DUFLOT et Annexes (à cause de la façon dont elles pénalisent les communes rurales) auprès des autorités compétentes avec la PNR et participation à des séances de travail pour la Loi ELAN, tout en gardant notre statut "**a politique**" et "**a professionnel**".

- Travail sur le classement de bâtiments emblématiques de la Commune et leur sauvegarde et demande de création de zones protégées sur la Commune au nouveau PLU (soit AVAP, soit S.P.R. : site patrimonial remarquable.

6-13 Association pour la Sauvegarde et la mise en Valeur de l'Aqueduc de Louveciennes (ASVAL)

L'Association pour la Sauvegarde et la mise en Valeur de l'Aqueduc de Louveciennes (ASVAL) a pour objet d'entreprendre et de mener toute action permettant de promouvoir, de protéger et de faire connaître l'Aqueduc de Louveciennes et ses environs, afin de faire connaître et de sauvegarder son harmonie architecturale et urbaine.

L'Aqueduc constitue un élément marquant dans le paysage de Louveciennes et est un chef d'œuvre du génie civil. Il se situe à proximité immédiate et en co-visibilité de trois nouveaux secteurs d'urbanisation « Aqueduc », « Cœur Volant » et « Croix de Marly ». Le premier projet prévoit la construction de 87 logements répartis en six immeubles collectifs de 12 mètres de hauteur, le long de l'Aqueduc et à seulement 70 mètres de la Tour du Levant. Les deux autres projets ont fait l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) lors de la dernière révision du PLU et prévoient la construction d'au moins 115 logements en lieu et place d'une zone boisée d'un peu moins de 2 hectares et d'un magnifique verger en exploitation de près de 600 poiriers.

Ces aménagements entraînent une densification importante au pied de l'Aqueduc et une mutation profonde de l'environnement dans lequel s'insère le monument historique. Dans ces conditions, nous avons formé des recours gracieux, puis contentieux contre la révision du PLU et les deux permis de construire du projet « Aqueduc ». Un des deux permis a été récemment retiré par la Mairie. Les deux autres recours sont toujours en cours d'instruction.

6-14 Association SAUVER

L'essentiel du travail effectué est un travail de veille, de recherches et de consultations pour mieux contribuer à affûter nos arguments dans nos réponses aux projets de PLU du secteur, en particulier pour la commune de Septeuil.

6-15 DELTA Commune des Essarts le Roi

Le but de l'association DELTA a été clairement défini lors de sa création : la conservation des terres agricoles des communes des Essarts le Roi et de Saint Rémy l'Honoré.

Après avoir fait reclasser 40 ha de terres destinées depuis plus de 20 ans à l'urbanisation en zonage agricole lors de l'élaboration du PLU, l'association observe que la consommation de terres agricoles reste toujours attirante dès qu'un projet germe au sein des deux communes. La réalisation du projet de lotissement du Château d'eau qui "consomme" 7 ha a imposé la compensation d'une zone humide sur 11ha de terres céréalières. Il faut aussi ajouter un projet de piste cyclable entre les deux villages (2 ha), un projet de centre équestre (2 ha), et resurgir l'arlésienne de la zone du gros chêne le long de la RN10.

En 2018 l'association a fait un travail de fond au travers des différentes commissions auxquelles participe Yvelines Environnement pour éviter toute consommation de terres agricoles.

Aux portes de l'agglomération parisienne, les communes des Essarts le Roi et de Saint Rémy l'Honoré sont particulièrement ciblées par l'urbanisation.

6-16 Maurepas d'Hier et d'Aujourd'hui

Les priorités de l'association : l'histoire, le Patrimoine, l'environnement, le cadre de vie et la culture.

L'année 2018 a été différente de l'année 2017 au cours de laquelle nous nous étions concentrés sur les 50 ans de la ville nouvelle. Elle fût néanmoins bien active pour le cadre de vie (urbanisme – environnement) avec l'étude du PLU et nous avons poursuivi également nos activités d'animations, de visites du patrimoine et continué nos recherches en histoire locale.

ATELIER PATRIMOINE-ENVIRONNEMENT-URBANISME

Notre association agréée au titre de la protection de la nature et de l'amélioration du cadre de vie (Arrêtés préfectoraux du 05.04.78) et mandatée par la FNASSEN est considérée pour le PLU de Maurepas comme personne publique associée.

Enquête publique liée à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Maurepas. Décision N° E17000127/78

Notre Association a déposé le 12/01/18 au Commissaire Enquêteur diverses remarques, des bénévoles de l'atelier pour analyser les points de cette enquête de modification du PLU pour permettre la construction de logements en requalifiant les zones UL- UIa - Uba.

Nos diverses remarques :

Diminuer les hauteurs sur les deux zones en UAe : Zone d'habitat collectif ou individuel. - Quartier des écoles de l'Agiot, pour le projet de construction de logements à l'emplacement de l'école maternelle : 8 mètres au lieu de 12 mètres.

Quartier de l'école des Coudrays : dans le projet de construction d'immeuble à la place de la micro crèche (transférée en centre-ville) : Demande que la nouvelle zone soit identifiée comme les zones de proximité du Bois Joli en UAb pour une cohérence dans le quartier.

Nous avons validé les deux autres points : en centre-ville : la requalification de l'équipement collectif de type médical afin de permettre son extension.

Secteur Pariwest (le long du CD13) : la mutation de cette zone en habitat (dédiée initialement à l'activité économique).

Nous avons souhaité que la sécurité et les déplacements des habitants de ce nouveau quartier soient pris en compte notamment pour les enfants qui se rendront dans les écoles en face de cet axe routier.

Révision complète du PLU de Maurepas

De 2016 à 2017, les bénévoles de l'atelier urbanisme/environnement ont apporté leur contribution à la préparation du PLU en apportant leur analyse et de nombreux points sur ce projet d'urbanisme de la commune de Maurepas.

Nous avons poursuivi en 2018 notre étude sur les projets de la révision complète du PLU.

Notre association n'est pas restée inactive, et a assisté en tant que personne publique associée en mars 2018 à SQY à une 1^{ère} présentation du PLU. Puis nous avons analysé le projet PLU en réunion en atelier urbanisme.

Nous avons également rencontré plusieurs fois les élus, pour leur présenter nos études.

(Sur le fichier de zonage, liste des éléments remarquables, support de présentation des réunions)

Nous avons déposé des propositions, remarques, questions et demandes des éléments manquants.

Le 25 avril 2018 : 1ère ANALYSE DES ELEMENTS DU REGLEMENT REMARQUES, QUESTIONS, PROPOSITIONS

Le 24 juin 2018 : 2ème ANALYSE DES ELEMENTS DU REGLEMENT 5 - PLU CARTE DE ZONAGE

Nous remercions la Municipalité et SQY d'avoir pris en compte certaines de nos propositions ; d'autres n'ont pas encore été prises en compte !

Le 17 août 2018, nous avons remis à Mr le Maire de Maurepas un recours gracieux contre le permis PC 78383 18 E0003 au terme duquel nous demandons la modification des revêtements des façades pour un permis accordé par les services de la Mairie le 20 juin 2018 : permis déposé par la SCI du donjon pour la ferme du Donjon, rue de l'église (PC 78383 18 E0003- rénovation, modification des façades, aménagement des combles et création d'un logement).

Notre association a demandé que toutes les façades soient en pierre de meulière, cela permettrait de mieux intégrer ce bâtiment au site historique et de garder ainsi l'aspect médiéval au pied du donjon.

La mairie impose pourtant aux propriétaires du village d'édifier des murs à aspect en pierre de meulière pour les murs d'enceinte afin que le village garde son cachet !

Notre association souhaite préserver l'identité du village comme l'indique l'étude du village pour la mairie en espérant que notre demande de modification de façade sera prise en compte. Nous déplorons la réponse négative de la municipalité et nous regrettons pour l'aspect du site par rapport au donjon.

La suite de l'analyse du PLU se poursuivra en 2019

Nous avons reçu début novembre 2018 le projet PLU arrêté par les services d'urbanisme de SQY.

Notre association a rendu son dossier le 25 janvier 2019 auprès du Monsieur le Président de SQY et à Monsieur le Maire de Maurepas et ceci avant que le projet ne passe à l'enquête publique en mars 2019.

Extraits de notre dossier déposé en mairie de Maurepas et à Saint Quentin en Yvelines (23 pages) :

BILAN DE CONCERTATION (page 3 - 4)

« A la lecture du document du bilan de la concertation du PLU arrêté en novembre 2018, nous sommes surpris que notre association « Maurepas d'hier et d'aujourd'hui » ne soit pas mentionnée dans la concertation de ce PLU.

Notre association a apporté une contribution constructive et reconnue par Monsieur le Maire de Maurepas et les élus pour son intérêt, la reconnaissance et la défense du patrimoine de Maurepas. Les membres de l'atelier urbanisme/environnement de notre association ont participé dès 2015 à toutes les réunions publiques et nous avons été conviés à participer à des réunions régulières de 2016 à 2018 pour l'étude du projet PLU avec les élus et les responsables du service urbanisme en charge de ce dossier »

5.1 PLAN DE ZONAGE (page 5 - 6)

Nous souhaiterions modifier les règlements de zonage sur la bande le long de la RD13 (doc page 6)

Dans le projet actuel la classification de toutes les parcelles est UMIc19
De nombreux projets immobiliers ont été finalisés : Le Domaine d'Iberville, (288 logements) -La résidence Bienville, (263 logements) La résidence de Maricourt (148 logements)
Pour les dernières parcelles restantes, nous demandons la classification URs3e9.
Il serait souhaitable de créer un espace végétal paysagé incluant notamment des jeux d'enfants jardins partagés ...
Nos arguments sont multiples :

Nombreuses demandes des riverains souhaitant la création d'une trame verte entre ces îlots d'immeubles.

Accroissement excessif de la circulation sur le RD13 et rue Claude Bernard

(700 logements soit au minimum + 1500 voitures / jour + les circulations liées aux espaces loisir : cinéma bowling et centre commercial Pariwest ... Soit + 3000 / jour)

Problème de sécurité pour la circulation des piétons et des cyclistes

- Meilleure intégration de cet habitat collectif avec la zone pavillonnaire à proximité.

3.1 ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET PROGRAMMATION (page 7 – 8 - 9)

« Remarques générales et autres remarques

Les cartes sur le document OAP ne sont, dans l'ensemble pas très lisibles (pages 10 ,14 15,18 24) sur un document en A4 format paysage. Il serait souhaitable pour une meilleure compréhension de ces cartes de les avoir sur des formats A1 ... »

4.2 ANALYSE DES ELEMENTS DU REGLEMENT (page 10 -11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16)

Titre VII : Dispositions applicables au patrimoine bâti, naturel et urbain (3ème analyse de l'association envoyée aux services du PLU de SQY et Maurepas : remarques et propositions.

Par exemple les fiches du site historique ont été identifiées Village Louverie, au lieu de village seul ou Village – Louverie - Bruyères...

4.1 ÉTUDE DU RÈGLEMENT 4.1 (page 19 -20 -21)

Titres de I à VI – Dispositions générales, dispositions communes applicables à toutes les zones dispositions spécifiques applicables selon les zones U A et N

1.3 ÉTUDE DU RAPPORT DE PRÉSENTATION- ÉVALUATION-ENVIRONNEMENTALE (page 22-23)

ATELIER HISTOIRE & COMMUNICATION & ANIMATIONS

En 2018, en atelier histoire, nous avons entrepris de reprendre le livre sur les rigoles royales et celui de l'école publique sur Maurepas.

29 janvier 2018 : L'inauguration de la plaque commémorative qui relate l'histoire de la commune (place Charles de Gaulle) offerte par Le Lions Club de Maurepas Saint Quentin-en- Yvelines-Doyen.

Notre association a été partenaire à l'élaboration du texte.

L'atelier communication : Création de bulletins d'information « tambour », amélioration du site internet et création de divers supports : cartes postales, publications, créations numériques, et affiches ...

Nos cartes postales sont issues de deux vues aériennes d'Yann Arthus Bertrand et d'artistes Maurepasiens.

AG 12 mars 2018

Dimanche 25 mars : Nous avons participé à la 19ème édition du nettoyage de la forêt domaniale organisé par les Amis des Bois de Maurepas.

Mardi 22 mai : Circuits du patrimoine de Maurepas aux scolaires pour tous les élèves de CE2 (162 élèves). Un beau partenariat entre la municipalité, l'Inspection Académique d'Elancourt et de nombreux bénévoles.

Samedi 2 juin : la fête au village, a remporté un grand succès avec une bonne ambiance familiale garantie

Samedi 8 septembre : Nous avons accueilli de nombreux visiteurs pour la 27ème édition du Forum.

Weekend du 15 & 16 septembre : les Journées Européennes du Patrimoine : nous nous sommes associés avec les villes d'Elancourt et de Coignières et leurs associations « Les Amis du passé d'Elancourt- Les Amis de l'orgue de Coignières pour faire découvrir le patrimoine local.

Dimanche 16 septembre : une randonnée patrimoine ; « Voyage dans le temps Maurepas à travers les siècles... »

L'exposition « la Grande Guerre » du 9 au 23 novembre à l'espace Albert Camus

L'exposition sur la Grande Guerre organisée par l'association Racines en partenariat avec la municipalité de Maurepas et avec le concours de l'Association Philatélique de Maurepas, (UNC) Union Nationale des Combattants et notre association a remporté un vif succès.

Le 17 décembre : une conférence sur l'histoire de Maurepas pour l'association partenaire Racines

Le 7 décembre. Veillée Villageoise 2018 « 14ème édition » « Ambiance bretonne »

LES VISITES

Lundi 26 mars : Archives Françaises du Film, service du Centre National du Cinéma (CNC) organisé par les Amis du Musée de la Ville de SQY.

Lundi 4 juin : sortie sur le patrimoine de Neauphle le Château, nous avons eu le plaisir de retrouver et d'écouter Monsieur Marc Leroy, historien

Vendredi 25 juin : Sortie patrimoine de Maule présenté par Les membres de l'association **ACIMES de Maule**, nous ont présenté le musée archéologique « Victor AUBERT » et l'église Saint Nicolas.

6-17 Patrimoine et Avenir de Rambouillet et de sa Région (PARR)

Synthèse des activités de P.A.R.R. de l'exercice 2018



L'Urbanisme à Rambouillet

Conformément à nos statuts nous avons suivi les projets d'urbanisme de la ville de Rambouillet. Nous avons le plaisir de rappeler comme pour les années précédentes, l'excellent accueil qui nous est réservé de la part de la Municipalité et la clarté des explications qui nous sont proposées pour chacun des projets en cours.

En particulier nous avons abordé les points suivants : la restauration du cinéma Vox. Ce dossier est sans doute le plus important car il est ancien et il nécessite le partenariat d'un financeur et d'un exploitant. Si le dossier est acquis dans son principe les travaux n'ont pas pu commencer car le site étant situé sur les anciens remparts de la ville, des fouilles archéologiques doivent intervenir.

Vieux Moulin a vu son projet évoluer dans le sens de la construction d'une maison de retraite. Le bâtiment principal dont la conservation a minima a été assurée sera entouré de petits immeubles destinés aux résidents et le parc arboré sera préservé.

Le projet de restauration du Palais du Roi de Rome a pris du retard mais les contacts avec le propriétaire ont été rétablis. Nous suivons tout particulièrement ce projet dont la réalisation serait un atout majeur pour la renommée de la ville.

Nous avons réagi à la présentation du projet de Loi ELAN et en particulier à l'avenir réservé à l'intervention des Architectes des Bâtiments de France. Monsieur le Président du Sénat et Madame la Députée des Yvelines ont répondu à nos remarques en signalant leurs interventions.

La Municipalité nous a fait part de plusieurs projets, dont on peut lire la description dans notre journal annuel Parr...chemin dont un exemplaire est annexé au présent résumé. Elle a atteint les objectifs du SCOT et reste donc attentive à la pression immobilière toujours présente.

Nos participations et projets

Par ailleurs nous avons participé au Forum des Associations où nous avons reçu la visite de plus de 30 rambolitains, enregistré deux adhésions et vendu quelques exemplaires des livres que nous éditons.

Au cours de cette prestation notre attention a été attirée sur un sujet intéressant : celui des bornes armoriées qui constellent la forêt de Rambouillet et nombre de nos villes et villages Nous avons commencé à travailler sur ce sujet.

Notre projet de rédaction d'un livret sur les arbres présentant un intérêt par leur aspect et leur situation dans un environnement de qualité a pris un peu de retard mais sa réalisation est toujours prévue et sera effectuée au cours de l'année 2019.

Nos visites, voyages et conférences.

Notre voyage nous a amenés cette année à Nogent le Rotrou et de son château Saint Jean, dont l'histoire est liée à celle de la Normandie, puis il fut racheté en 1950 par la ville de Nogent. Puis nous rejoignons l'abbaye de Thiron-Gardais, abbaye cistercienne célèbre pour avoir abrité les aventures d'Ysengrin. Puis la visite de l'église de la Croix du Perche dotée d'une superbe voute et de sa charpente, pour terminer par la visite du château de Frazé, lui aussi objet des convoitises anglaises pendant la Guerre de cent ans.

Les Invalides, le cimetière du Père Lachaise furent l'objet de deux visites d'une demie journée ainsi que le château de Villarceaux qui retint l'intérêt de nos membres une après-midi entière bien ensoleillée. Toutes ces visites ont été appréciées par les membres de notre Association.

Trois conférences furent données au cours de cette année :

La conférence du Directeur du château de Rambouillet à propos des travaux de réfection qui durèrent deux années, celle des souvenirs d'un journaliste rambolitain sur les nombreuses années qu'il a passées dans notre ville et enfin la conférence sur l'histoire de l'écriture faite par Christine Darmagnac à partir de laquelle on pouvait retrouver l'origine du français en remontant au protosémitique à travers le latin et l'étrusque .

6-18 Réaliser l'Accord Cité Nature Espace (RACINE)

Notre action en 2018 a été centrée sur les conséquences tant de la révision simplifiée du PLU en 2016 que celle de la révision en 2017 du PLU de Louveciennes (le conseil municipal a prescrit cette révision le 15 octobre 2015) qui a connu sa phase finale en décembre 2017 après l'enquête publique du 3 mai 2017 au 9 juin 2017.

Yvelines Environnement 20 rue Mansart - 78000 Versailles

Tél : 01 39 54 75 80 Fax : 01 39 54 61 66 e-mail : yvelines.environnement@orange.fr

77/83

RACINE et les diverses modifications du PLU de LOUVECIENNES :

RACINE en 2018 a mené une action en cohérence avec les remarques qu'elle remit au commissaire enquêteur lors de l'enquête publique de 2017. Celui-ci avait alors admis avec RACINE le caractère « ambitieux » de vouloir passer de 7 200 habitants à 9 300 en l'espace de 15 ans. Cela signifie en effet passer en 15 ans de 2 868 logements dont 368 logements sociaux (12,84%) à 3 948 ajoutant ainsi 620 logements sociaux dont 210 avec l'OAP de Villevert pour obtenir les 25% fatidiques de la loi SRU/ALUR. Le commissaire enquêteur avait fait état de sa surprise que l'impact sur la circulation et sur le stationnement n'ait pas fait l'objet d'études approfondies et n'ait pas été analysé dans le dossier soumis à l'enquête publique avec une présentation des perspectives et des solutions possibles.

Il faut bien comprendre que cette révision du PLU a été précédée d'une modification simplifiée qui a permis à la municipalité de lancer les projets de constructions de logements au pied de l'aqueduc de Louveciennes monument historique classé. Nous avons déposé en 2017 une suite de recours gracieux contre le déclassement de l'espace boisé classé et son intégration dans le domaine privé communal (les parcelles AL 33 & 35) qui fût vendue ensuite au promoteur.

Faisant suite au recours gracieux déposés en 2017, RACINE avec Yvelines Environnement, Patrimoine Environnement et la SPPEF, ainsi que des voisins ayant intérêt à agir, ont déposé un recours en annulation de l'autorisation de défrichement du préfet des Yvelines du 8 juillet 2016 sur une surface de 4 000 mètres carrés sur les dites parcelles.

Ont suivi un recours gracieux contre le permis de construire modificatif à l'ESH DOMNIS et un autre contre le permis de construire délivré le 20 mars 2018 à la « SCCV les Jardins de l'Aqueduc. »

Les dispositions du PLU voté en 2017 ne faisant qu'amplifier ce programme d'urbanisation massive de lieux riches en histoire via les OAP du Cœur Volant, (45 logements avec 55% de logements sociaux) et l'OAP extension de la Croix de Marly programmant de facto la destruction des vergers des Rougemonts. Cette OAP prévoit 70 logements supplémentaires dont 50 collectifs avec une proportion de 75 % de logement sociaux. Tout ceci agrémenté de zones spécifiques pour les secteurs avec OAP, adaptées à la nature et à la vocation de chaque espace (sic)

Nous avons été amené en 2018 à déposer un recours gracieux contre le PLU voté le 6 décembre 2017. Nous avons été soutenus en cela par le CADEB dont le conseil d'administration a voté en faveur de son soutien à RACINE pour déposer des recours contre ce PLU.

Le conseil d'administration de RACINE a voté en octobre 2018 en faveur de la signature par RACINE de la charte Trame Verte et Bleue (TVB) lancée par l'association « ESPACES ».

RACINE a organisé une fête de la Nature aux vergers des Rougemonts en mai 2018.

RACINE a continué pendant tout ce temps de relancer la campagne lancée sur « change.org » pour la demande de la constitution à Louveciennes d'une AVAP/SPR pour protéger l'aqueduc de Louveciennes et les vergers des Rougemonts. Cette campagne a recueilli à ce jour plus de 1 350 signatures.

6-19 Sauvegarde et Animation de Versailles et Environs (SAVE)

Les préparatifs de la **prochaine ZAC de SATORY** dans le cadre de l'OIN Paris Saclay ont conduit l'association dans des débats et consultations avec l'OIN de Paris Saclay et avec les autorités de VGP. Les étapes du projet restent encore à cadrer de même que les opérations en pourtour du projet, opérations nécessaires mais indépendantes de la ZAC. Voir notre site Internet.

La conférence annuelle de SAVE de 2018 a porté sur la distribution de l'eau potable et la gestion des eaux usées sur l'ensemble des communes de VGP.

Deux exposés des deux gestionnaires ont donné un tour d'horizon des objectifs et des moyens mobilisés.

Le débat a ensuite porté sur l'implication des organismes de conduite et de surveillance par les syndicats constitués par les communes desservies. Nous participons à la CCSPL annuelle sur les eaux de juin. Des réunions de clarification se sont ensuite tenues en octobre pour préciser les points laissés dans l'ombre lors des débats publics : dépenses toujours importantes et hors du budget initial pour la station d'épuration, incidences durables sur le montant des redevances imputées aux consommateurs.

On en trouve les présentations sur notre site Internet ainsi que le contenu des débats.

SAVE, après les échanges avec STIF MobIdf pour les préparatifs de modifications des **réseaux de transports urbains dans VGP**, a travaillé directement avec les acteurs VGP sur les ajustements des modifications envisagées avant la mise en place prévue en septembre 2019.

SAVE a participé à la journée organisée à la préfecture Ide de France de décembre 2018 consacrée aux **plans de déplacement des entreprises et organismes publics**. Ce sujet majeur est en effet important pour étudier les besoins en transports des différentes zones géographiques. Un dispositif d'échanges et de publication des divers plans devait être mis en place. Malheureusement on doit constater en avril 2019 que si les documents ont été demandés aux différents acteurs, maintenant il n'y a plus de mise en commun vers tous les acteurs. Comme si les autorités conservaient à leur seul usage interne des documents pourtant utiles à tous pour identifier les besoins exprimés par les entreprises et organismes. Il faut que cette situation change.

Le projet du **Pôle d'Echanges Multimodal de Versailles Chantiers (PEM Chantiers)** a mobilisé nos associations membres dans des contacts et des réunions avec les élus locaux pour tenter de faire améliorer la prise en compte des importants effets à prévoir sur les circulations et stationnements sur zone. Les effets prévisibles sur la périphérie ont également été au centre de plusieurs échanges techniques avec les services d'aménagement.

Il n'y a pas eu de consultation globale sur l'ensemble du projet, plus de 5 consultations enquêtes publiques se sont tenues depuis 2013 mais l'absence de synthèse dénoncée par les associations à chaque consultation se retrouve maintenant dans les difficultés identifiées sur les aménagements d'accompagnement autour du pôle multimodal.

Le fonctionnement des divers conseils de quartier de Versailles a fait à nouveau l'objet d'une analyse qui a mis en évidence de grandes disparités entre les quartiers. Le fonctionnement insatisfaisant de certains conseils de quartier ne semble toujours pas mobiliser sérieusement nos élus.

Le **CDT Yvelines signé en 2016** avait prévu des dispositifs de mise en place et de suivi entre les préfectures, les élus et les acteurs locaux. A l'évidence ces bonnes intentions sont restées lettre morte. Aucune initiative n'est venue pour mettre en place le dispositif alors prévu lors de la signature finale.

Le **dossier fibre optique FTTH** qui était un sujet majeur du fait du retard initial trouve progressivement un aboutissement sur les communes de VGP qui devraient être finalement couvertes en totalité en 2020. voir notre site Internet.

La mise en place du nouveau dispositif de **gestion des parkings de véhicules dans les rues** de Versailles a fait l'objet d'une étude préalable et d'échange avec les services. Nous avons préparé un questionnaire n'ensemble pour engager une étude rétrospective de la première année de fonctionnement en espérant pouvoir mener une analyse avec les acteurs locaux maintenant dépositaires avec la nouvelle loi de l'ensemble des moyens de contrôle.

La préparation d'un nouveau **quartier PION sur Versailles** aux limites ouest du parc du Château fait l'objet d'une alerte dans nos associations. Le dossier préparatoire n'a pu être consulté par nos associations. Le choix fait par les élus d'un aménageur a conduit à un projet d'aménagement que nos associations questionnent. Circulations, articulations avec le voisinage, architecture des divers et équipements de quartier restent pour l'instant avec des questions ouvertes. Voir notre site Internet.

SAVE a contribué aux études de dossiers locaux sur les communes représentées dans son CA : Versailles, Le Chesnay, Viroflay, La Celle St Cloud et St Cyr.

Trois lettres annuelles ont été diffusées à tous les membres des associations (2400 adhérents). Ces lettres sont présentes sur le **site internet www.save1.fr**

Le détail de ce travail ainsi que les documents concernant ces sujets sont mis en ligne sur le site de SAVE dont la fréquentation traduit l'intérêt des contenus affichés.

6-20 Sauvons La Tournelle

L'Association Sauvons la Tournelle a été très active tout au long de l'année 2018. Notre mission s'est organisée autour de différents axes, conformément à l'objet de l'association :

- Protection et sauvegarde des **sites naturels**
- Protection et sauvegarde du **cadre de vie** et du **patrimoine architectural** sur les communes de Courgent et Septeuil (Yvelines).
- Veille à ce que les décisions d'urbanisme soient prises en concertation avec la population et le cadre de la **légalisation** en vigueur.

Janvier

Dans le cadre de la reprise de l'enquête publique sur le projet de modification du PLU du site La Tournelle à Septeuil et du projet immobilier impactant l'environnement et le cadre de vie du village, nous avons remis un rapport à Monsieur le Commissaire Enquêteur, ainsi que 49 questions autour de différentes thématiques :

- Le manque de communication, de transparence, de concertation autour de ce projet
- L'augmentation présumée de la population
- Les accès
- L'eau et l'assainissement
- Les infrastructures et les services
- L'impact sur l'environnement
- La procédure

7 mars

Un Avis défavorable du Commissaire Enquêteur a été prononcé à l'issue de l'enquête publique du Projet de la Tournelle

8 mars

L'association a participé à la réunion de présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (**PADD**) à la mairie de Septeuil.

A l'issue de cette réunion, l'Association a demandé la publication du calendrier prévisionnel des différentes réunions permettant à la population de contribuer à la réflexion et faire des propositions en vue d'une coopération active dans le processus d'élaboration du PADD (demande classée sans suite par la mairie).

30 mars

L'association était présente au conseil municipal lors de la «non-approbation de la modification du PLU relative à la transformation de la zone US en zone UT pour les parcelles dites « De la Tournelle » » ainsi que de la « Présentation et débat sur le Plan d'Aménagement Durable (PADD). Chacune de ces réunions a fait l'objet d'un compte rendu auprès de nos adhérents.

Avril

L'association a collaboré à la parution d'un article dans le journal Le Courrier des Yvelines : « *Une association s'oppose à la création de logements à la Tournelle* ».

Deux autres publications ont suivi sur le groupe Facebook de « Sauvons la Tournelle » :

- Le rôle de la CDPENAF dans l'enquête publique du projet de la Tournelle, (suite à différentes attaques d'un conseiller municipal en raison d'une méconnaissance du rôle et du fonctionnement de la CDPENAF.)
- « Concertation ? Oui mais...Parlons-nous la même langue ??? »

L'association a rédigé un courrier et un dossier de présentation du Village, de la Tournelle au sein de la Vallée de la Vaucouleurs. Ce dossier a été remis en main propre à Monsieur Stéphane Bern.

D'autres dossiers de présentation du site de l'Ecole de la Tournelle ont été envoyés à des personnalités de l'Education et de la Recherche en Sciences de l'Education, susceptibles de s'intéresser à cette « école à vendre » et son lieu unique aux portes de Paris !

Mai

Par le biais d'Yvelines Environnement, nous avons pu être mis en relation avec Madame Eriq, ancienne adhérente, qui a eu l'amabilité de nous faire parvenir un rapport d'étude intitulé « Projet de classement de la vallée de la Vaucouleurs », rapport d'étude extrêmement complet et documenté, fruit d'une collaboration avec les services de la Direction Régionale de l'Environnement. Ce projet, jamais abouti, a retenu toute notre attention.

Septembre

Sauvons la Tournelle a participé à différents ateliers et a pu présenter son dossier de sauvetage de l'ECOLE DE LA TOURNELLE au Quai des Possibles à Saint Germain en Laye, « lieu de rencontres pour partager, inspirer, comprendre, trouver des solutions pour contribuer au monde de demain ».

Octobre

Nous avons eu le grand privilège d'être sélectionné par le rédacteur en chef du journal de l'Association Patrimoine Environnement qui a publié notre article : « Témoignage d'un adhérent... Sauvons la Tournelle ! ». Cette revue annuelle, publiée à 4000 exemplaires est diffusée auprès des associations adhérentes, des partenaires et organismes culturels tels que les sites, cités remarquables, DRAC, UDAP, CAUE, associations d'élus (AMRF, AMF, ADF, ARF...).

Décembre

Sauvons la Tournelle a souhaité préparer la première réunion de présentation du PLU à la mairie de Septeuil. La demande préalable de consultation du Porter à Connaissance (P.A.C.), en vue de préparer la consultation a été rejetée par la mairie. A l'issue de cette réunion, l'association a envoyé un communiqué à tous les adhérents. Les projets sur le site de la Tournelle sont encore très flous. On nous annonce qu'un investisseur s'est manifesté avec un projet d'Ecole Sport Etude. Or, tous les documents trouvés dans le projet de PLU, nous montrent que la Mairie de Septeuil maintient son souhait de modifier la zone concernée afin de la rendre constructible pour des logements. L'association a donc décidé de rester mobilisée plus que jamais dès la rentrée 2019.

Au cours de ce dernier mois de l'année, Sauvons la Tournelle a pu échanger avec les autres associations du village (Sauver, Septeuil Adic, Septeuil Demain). Nous partageons les mêmes inquiétudes quant aux projets de PADD et PLU de la mairie et avons espoir, pour 2019, de travailler collectivement sur le sujet.

6-21 Société Historique et Archéologique de Rambouillet et de l'Yveline (SHARY)

En 2018, la SHARY a proposé à ses membres son programme habituel d'activités : conférences, manifestations, visites, publications, fonds documentaire accueil aux permanences à son siège, que nous développons ici pour conclure sur les autres activités de la Société au cours de cette dernière année.

Les Conférences :

Le samedi 24 novembre 2018 était donnée notre conférence annuelle qui avait pour thème « Les grands châteaux du Sud-Yvelines du XIXe siècle et après 1914 ». Animée par M. Thierry Liot, docteur en Histoire de l'Art, spécialiste des châteaux français, elle fut très appréciée des participants qui purent découvrir l'histoire d'un patrimoine proche bien souvent méconnu : le château de Gourville à Prunay-en-Yvelines, le château de Neuville à Gambais, les châteaux de Bourdonné, de Grosrouvre, de Sainte-Mesme, de Barthélémy à Paray-Douaville et de Voisins à Saint Hilarion.

Un exposé captivant dont le compte rendu a été publié dans le bulletin 143.

Les Visites :

Au programme 2018, deux visites qui ont suscités, comme d'habitude, un grand intérêt auprès des participants, adhérents de la Shary ou non :

- **Au printemps 2018 : visite de la ville d'Orléans le 14 avril 2018.**
Orléans, une ville au riche passé qui remonte à l'antiquité et rendue célèbre par l'épisode de la libération de la ville occupée par les anglais par Jeanne d'Arc en 1429.
Les participants purent admirer la Place du Martroi, la Cathédrale Sainte Croix, l'hôtel Groslot et l'église Saint Aignan. Et puis Orléans c'est aussi la gastronomie avec quelques spécialités : le cognac (à base de gelée de coing), les chocolats et confiserie depuis le XVIIIe siècle, le vinaigre à base de vin de Touraine transportée par bateau sur la Loire. Le compte rendu de cette visite a été publié dans le bulletin 142.
- **22 septembre, sortie à Maintenon** qui débuta le matin par une très intéressante visite du site néolithique de Changé, particulièrement bien mis en valeur par le docteur Jagu, archéologue en charge du site. Ce fut pour nous une occasion de revenir aux origines de la Shary qui s'appelait à l'origine Société d'Archéologie de Rambouillet. L'après-midi fut consacrée à la visite du château de Maintenon, remarquablement mis en valeur par le conseil départemental d'Eure et Loir qui en assume l'entretien et l'exploitation depuis 2005. Fruit de huit siècles d'histoire, le château a connu de nombreuses transformations effaçant le caractère défensif du fort primitif au profit d'une résidence aristocratique confortable et moderne. Le compte rendu de cette visite a été publié dans le bulletin 143.

Les Publications :

Nous avons continué la publication de notre **Bulletin** qui est le fruit du travail assidu de nombreux membres : auteurs, conseil de rédaction, chargés de la réalisation. Chaque bulletin représente environ 3 mois de travail de la part du comité de lecture, pour la validation et vérification de l'origine et qualité des textes proposés, mais aussi la mise en page et les corrections.

Bulletins : 2 numéros parus en 2018 (les 141 et 142).

Fonds documentaire et consultations :

Les consultations par courrier, internet et à l'occasion des permanences sont de plus en plus nombreuses. Nos archivistes répondent systématiquement à tous les courriers et demandes dans des délais très courts suite à leur connaissance approfondie du fonds.

Les permanences ont été assurées tous les mercredis et le 1^{er} samedi du mois par les membres du bureau.

Nous avons maintenu nos acquisitions d'ouvrages qui sont régulièrement répertoriés dans nos bulletins ainsi que les nombreux dons qui enrichissent notre fonds documentaire.

Un important travail entrepris pour la mise en valeur du fonds documentaire.

Les autres activités de la SHARY :

Radio Vieille Eglise enregistrements tous les deux mois sur l'actualité de la Shary.

RVE, comme toujours, repasse en boucle les anciens enregistrements réalisés par les intervenants Shary, le dimanche matin à 8.00 H et le mardi soir à 19.30 H.

La Shary a aussi été présente aux événements suivants :

- **E. Stübner** a participé au **colloque du 13 octobre 2018 organisé par la Fédération d'Histoire des Yvelines** sur le thème des fêtes dans les Yvelines et y a fait une communication sur le thème des Pardons bretons de Montfort l'Amaury.
- **F. Gromier** nous a représenté à l'Ago de la Parr et à ses conférences.

Elle nous a également représenté lors du salon des écrivains de Rambouillet qui s'est tenu le 18 novembre ainsi qu'à la remise des prix de la Fondation des travaux historiques et Scientifiques, à l'Institut de France le 10 décembre.

- **O. Lallement** est, quant à lui, notre interlocuteur auprès du PNR et de l'association des Peintres de Cernay et de l'association Yvelines environnement.

Nous maintenons enfin de nombreuses relations avec des associations historiques amies tout au long de l'année mais aussi avec la municipalité de Rambouillet et en particulier, les services culturels et du Patrimoine.

Fonctionnement interne de l'association :

Le Bureau s'est réuni **4 fois dans l'année 2018**

La lettre de la Shary, 2 lettres envoyées au cours de l'année 2018, nous permet maintenant de communiquer auprès de nos adhérents sur notre actualité entre la sortie de deux bulletins.

6-22 Syndicat d'Initiative et de Défense du site du Vésinet (SIDSV)

I. - Relais dans les activités touristiques en Yvelines

Cette activité est transférée à l'Office de tourisme intercommunal de St-Germain-en-Laye. Le SIDSV participe à la promotion du Vésinet en concevant et animant des circuits-promenades au Vésinet gérés et proposés par l'OTi : *Lacs et rivières du Vésinet* (20/10) ; *Belles Maisons* (3/11). Le SIDSV reste membre de l'Union Départementale du Tourisme (UDT78) en tant qu'association « ayant pour finalité la promotion touristique et culturelle du territoire ».

II. - Activités locales d'animation et de promotion (au Vésinet)

Fête de la Marguerite (juin) ; Journées du Patrimoine (septembre) ; Matinée associative (septembre) ; Marché de Noël et des Jumelages (décembre). Aux Journées du Patrimoine, le SIDSV a proposé une visite guidée « *Les arbres d'Europe, d'Asie et d'Amérique qui enrichissent le patrimoine arboré du Vésinet* » animée par L.-M. FRUCHET et une visite de l'établissement d'Hydrothérapie animée par S. DEHE.

Nombreuses offres de circuits de visite, géocaches, plaques historiques, brochures, plans de ville, plans promenades, pour faire découvrir et promouvoir Le Vésinet. Quelques « produits dérivés » pour la promotion de l'association (parapluies, sacs de courses) produits en partenariat avec des commerçants (J.-M. CAVRET).

Lettre d'Information semestrielle (7e année) pour présenter, expliquer, promouvoir les activités de l'association (*Vandalisme, circuits de découverte, site web, Journées du Patrimoine*).

Dans les colonnes du *Magazine municipal* sous la rubrique « *Des nouvelles du Syndicat d'Initiative* » des annonces, des brèves, des articles illustrés se rapportant à ses activités.

Site web (sidslevesinet.fr) ouvert fin 2016, il se développe grâce à quelques bénévoles (G. ATTIAS ; A. LEGAT).

III. - La « Défense du Site »

Sauvegarder, promouvoir, embellir Le Vésinet, missions que le SIDSV se donne et qu'il accomplit avec passion depuis 108 ans. Pour ce faire, il participe aux commissions municipales et à divers groupes de travail : Comité de suivi du SPR ; Ateliers thématiques du Parc Princesse (ZAC en cours d'aménagement) ; Comité « Wood-Cottage » (Monument historique) ; Comité exécutif de la Fondation pour Le Vésinet (sous l'égide de la Fondation de France) ; modification n°2 du PLU.

Le SiDSV travaille aussi en liaison avec d'autres associations : *Yvelines Environnement* (Fédération déclarée d'utilité publique, représentée dans de nombreuses commissions départementales) ; *Patrimoine-Environnement* (Fédération nationale reconnue d'utilité publique, agréée par le Ministère chargé de l'Ecologie et du Développement durable et par le Ministère de l'Education Nationale) qui organise chaque année les *Journées Juridiques du Patrimoine* auxquelles le SiDSV est représenté.

Autres actions : Examen et avis pour le Projet de Territoire de la CA-SGBS ; avis sur le PLU de Chatou ; recours gracieux contre un arrêté de retrait de refus de permis de construire (juin) ; informations sur les grands projets immobiliers ; conférences et exposés d'information auprès d'autres associations locales ou voisines de défense de l'environnement et du patrimoine.

Participation financière du SIDSV à la plantation de chênes d'espèces indigènes chez les particuliers.